

# Quinzième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des per- sonnes entre la Suisse et l'UE

Répercussions de la libre circulation des personnes  
sur le marché du travail et les assurances sociales

Berne, le 1<sup>er</sup> juillet 2019 / Version corrigée 25.02.2020

1



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

### **Mandat de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes**

L'Observatoire sur la libre circulation des personnes a pour mission d'évaluer les répercussions de la libre circulation des personnes sur la démographie et sur le marché du travail, à l'échelon national et, dans la mesure du possible, au niveau des grandes régions. A ce titre, l'Observatoire:

- sert de plateforme de l'Administration fédérale pour l'échange d'informations;
- fait périodiquement la synthèse des travaux scientifiques et des analyses des différents offices concernés en vue d'identifier les problèmes que pourrait poser la libre circulation des personnes;
- lance et suit, au besoin, des études scientifiques à moyen ou à long terme;
- identifie, le cas échéant, les conséquences globales politiques, économiques et sociales de la libre circulation des personnes et formule des propositions pour y faire face;
- rédige un rapport périodique relatif aux aspects essentiels de la libre circulation des personnes.

Le présent rapport annuel a pour objectif de fournir des informations relatives à l'évolution des flux migratoires entre la Suisse et l'étranger ainsi qu'aux conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail en Suisse. Depuis 2010, les incidences sur les assurances sociales sont également analysées.

<b>SURVOL .....</b>	<b>4</b>
<b>Management Summary.....</b>	<b>4</b>
<b>TENDANCES ACTUELLES.....</b>	<b>9</b>
1 <b>Contexte politique .....</b>	<b>9</b>
2 <b>Immigration .....</b>	<b>14</b>
3 <b>Marché du travail.....</b>	<b>24</b>
4 <b>Assurances sociales.....</b>	<b>30</b>
<b>THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES .....</b>	<b>41</b>
1 <b>Importance de l'immigration en tant que potentiel de main d'œuvre. 41</b>	
2 <b>Salaires de la population active résidante et immigrée .....</b>	<b>62</b>
3 <b>Evolution du marché du travail à l'échelle régionale.....</b>	<b>78</b>
<b>A N N E X E.....</b>	<b>98</b>
<b>Annexe A: Informations complémentaires.....</b>	<b>99</b>
<b>Annexe B: Accord sur la libre circulation des personnes .....</b>	<b>103</b>
<b>Annexe C: Explications relatives aux données.....</b>	<b>108</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>109</b>
<b>Abréviations.....</b>	<b>111</b>

## **SURVOL**

### **Management Summary**

#### **Evolution de l'immigration**

L'immigration qu'a connue la Suisse ces dernières années est étroitement liée à la demande de main d'œuvre et, partant, à l'environnement économique. Après plusieurs années plus faibles, la conjoncture s'est améliorée en 2017, se renforçant encore davantage en 2018. En effet, le taux de chômage est passé de 3,2 % à 2,6 % entre 2017 et 2018. De même, le taux d'actifs sans emploi au sens du BIT a reculé, quoique moins fortement (de 4,8 % à 4,7 %).

L'immigration nette en provenance de l'UE-28/AELE est restée pratiquement stable entre 2017 et 2018, comptabilisant quelque 31 200 personnes. En raison d'une demande de main d'œuvre un peu plus vigoureuse en Suisse en 2018, la baisse enregistrée entre 2013 et 2017 ne s'est pas poursuivie. En 2018 également, le solde migratoire des ressortissants de l'UE-28/AELE était situé à un niveau plus de 50 % inférieur au plafond de 2013, l'année record (68 000 personnes). S'agissant des Etats tiers, l'immigration nette a légèrement progressé en 2018 (+ 800 personnes) à 23 400 personnes, soit un solde migratoire global positif de 54 600 personnes, qui représente un niveau sensiblement inférieur aux moyennes annuelles observées depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Ces dernières années, la Romandie et le Tessin ont enregistré dans l'ensemble un excédent migratoire plus fort et une progression plus nette de l'emploi frontalier que la Suisse alémanique. De même, la hausse passagère du solde migratoire des ressortissants d'Europe du Sud a été plus importante au Tessin et en Romandie entre 2011 et 2013. En conséquence, le recul de l'immigration d'Europe du Sud a été donc plus marqué ces dernières années.

Alors que le niveau de l'immigration est avant tout imputable à la demande de main d'œuvre en Suisse, sa composition est étroitement liée à la conjoncture qui prévaut dans chaque pays d'origine. Aussi l'immigration en provenance d'Europe du Sud a-t-elle pris une importance considérable dans le sillage de la crise de l'euro entre 2011 et 2013, avant de diminuer de manière successive jusqu'en 2017. En 2018, le solde migratoire de cette région, qui a touché essentiellement la Romandie (ressortissants portugais avant tout) et le Tessin (ressortissants italiens avant tout), n'a plus reculé, même s'il est resté bas par rapport aux dix dernières années. La forte baisse du taux de chômage au Portugal depuis 2013 s'est accompagnée d'une diminution sensible de l'immigration nette, à tel point que le

solde migratoire de 2018 était négatif (- 2600 personnes) pour la deuxième année consécutive. En revanche, la part des immigrés italiens a continué de croître légèrement en 2018, la reprise économique de ce pays étant moins avancée. Les personnes issues d'Europe du Nord et de l'Ouest (qui migrent avant tout en Suisse alémanique depuis l'Allemagne et en Romandie depuis la France) constituent la plus grande proportion de l'immigration nette de l'UE-28/AELE, suivie des ressortissants d'Europe de l'Est (essentiellement présents en Suisse alémanique). Le solde migratoire de ces deux groupes est resté pratiquement stable en 2018 par rapport à 2017. Comparativement à d'autres pays d'immigration, la Suisse était en 2018 une destination secondaire pour la main d'œuvre immigrée d'Europe de l'Est, avec un solde migratoire positif de 9500 personnes.

Selon les toutes dernières prévisions conjoncturelles, l'environnement économique en Suisse devrait être moins performant en 2019 qu'en 2018, et cela concerne également le reste de l'Europe. Si la Commission européenne table pour 2019 et 2020 sur un léger recul du chômage dans l'UE, le Groupe d'experts de la Confédération anticipe pour 2020 une légère progression, si bien que la demande de main d'œuvre étrangère devrait s'atténuer de manière proportionnelle dans notre pays. En raison du niveau de chômage globalement faible dans la zone UE, il pourrait devenir de plus en plus difficile pour la Suisse d'attirer de la main d'œuvre de cette région par rapport aux années précédentes.

#### **Evolution du marché du travail et recours aux prestations sociales**

En analysant le taux d'activité, le taux de chômage et le taux d'actifs sans emploi, on constate que le taux d'activité des Suisses et des ressortissants de l'UE n'a cessé de progresser entre 2010 et 2018, tandis que le taux de chômage et le taux d'actifs sans emploi évoluaient parallèlement à l'évolution conjoncturelle, quoique à des niveaux différents. Entre 2016 et 2018, ces taux ont tous affiché un léger recul, le taux de chômage et le taux d'actifs sans emploi des ressortissants de l'UE demeurant supérieurs à la moyenne, contrairement à ceux de la population indigène, inférieurs à la moyenne. Au cours des dernières années, le potentiel de main d'œuvre des ressortissants indigènes et étrangers a pu être exploité de manière très satisfaisante, voire de façon toujours plus favorable dans les trois régions linguistiques. Aucun élément n'indique que l'immigration aurait évincé la population indigène du marché du travail. L'immigration liée à l'ALCP a des répercussions positives sur le résultat de répartition du 1<sup>er</sup> pilier (quote-part au financement 2016: 26,1 %; quote-part à la perception 2016: 15,3 %). Par contre, s'agissant de l'AC, les étrangers de l'UE-28/AELE constituent 31,1 % des bénéficiaires tandis qu'ils contribuent au financement pour 24,4 %. En 2017, le taux d'aide sociale des ressortissants de l'UE (3 %) était légèrement inférieur à la moyenne de 3,3 %, mais supérieur à celui des Suisses (2,3 %).

### **Immigration sous l'angle des professions nécessitant un niveau de qualifications élevées, voire très élevées, ou au contraire très faibles**

Grâce à la solidité de l'économie, un marché du travail efficace et un niveau de productivité supérieur à la moyenne, le recrutement de main d'œuvre à l'étranger est plus facile pour les entreprises helvétiques. Ainsi en 2018, la part de la population immigrée par rapport au total de la main d'œuvre suisse s'élevait à 32 % (20 % en provenance de l'UE-28/AELE et 12 % d'ailleurs). La Suisse occupe ainsi la deuxième place au niveau européen derrière le Luxembourg. En analysant de plus près la participation au marché du travail et l'intégration sur celui-ci, on constate que le taux d'emploi au sens du BIT de la population résidente permanente ayant immigré sous le régime de l'ALCP a été supérieur à la moyenne ces dernières années, se rapprochant graduellement de celui de la population suisse. L'an passé, le taux d'emploi des immigrés de l'UE-28/AELE était encore inférieur de 1,5 % à la valeur de la population indigène. Toutefois, si l'on considère le taux d'emploi exprimé en équivalents plein temps, il s'élevait à 74,6 % pour les actifs issus de l'UE-28/AELE, soit 2,5 % de plus que celui des personnes nées en Suisse. Ainsi, on peut affirmer que l'intégration des ressortissants de l'UE-28/AELE sur le marché du travail se déroule de manière positive et se poursuit favorablement. Avec le temps, l'immigration sous le régime de l'ALCP s'est adaptée à la demande des entreprises suisses. D'ailleurs, une part supérieure à la moyenne d'immigrés de l'UE-28/AELE est titulaire d'une formation de niveau tertiaire.<sup>1</sup> L'immigration permet ainsi de soutenir la transition structurelle de l'économie tout en renforçant la part élevée de personnes hautement qualifiées à l'échelle suisse. La situation n'a pas connu de changement radical en dépit du déplacement des régions d'origine vers l'Europe du Sud et de l'Est. L'immigration a toutefois légèrement freiné la diminution du taux de personnes sans formation scolaire post-obligatoire. En analysant en détail les catégories de professions, il ressort que la part la plus importante des jeunes immigrés ALCP était active dans des branches nécessitant un niveau de qualifications élevées, voire très élevées (74 %). Par ailleurs, il semblerait que des immigrés issus de l'ALCP comblent la pénurie de main d'œuvre dans certaines professions aux qualifications plus faibles, provoquée par la transition structurelle.

### **Vieillesse de la population freiné en Suisse grâce à l'immigration**

L'immigration contribue dans une mesure significative à la croissance démographique en Suisse. Sur les dix dernières années, 42 % de la croissance démographique ont été imputables aux étrangers en âge de travailler. Le solde migratoire des étrangers âgés de 55 ans et plus demeure toutefois négatif. Ainsi, l'âge moyen des personnes ayant rejoint la Suisse sous le régime de l'ALCP était de

---

<sup>1</sup> Cela varie toutefois selon la région d'origine et concerne en particulier l'immigration en provenance d'Europe du Nord/Ouest et de l'Est (niveau sensiblement supérieur à la moyenne suisse) et non celle issue d'Europe du Sud (niveau juste inférieur à la moyenne suisse).

tout juste 30 ans en 2017, deux tiers des immigrés étant âgés entre 18 et 41 ans. L'immigration vers la Suisse est ainsi fortement marquée par la tranche d'âge la plus jeune de la population active. Grâce à cette forte immigration de main d'œuvre relativement jeune ces dernières années, le vieillissement de la population a pu ainsi être quelque peu retardé et freiné. Toutefois, la capacité à atténuer le vieillissement démographique via l'immigration est limitée à long terme, car ce phénomène se poursuit aussi dans les pays de l'UE-28 et s'accélère même dans les pays où l'émigration est marquée. Au cours des 15 prochaines années, la part de la population en âge typique d'émigrer se réduira sensiblement dans toutes les régions de l'UE-28.

#### **Pas de signe que la croissance de l'immigration ait eu une influence significative sur l'évolution des salaires de la population résidente**

En moyenne, les immigrés issus de l'ALCP gagnent un salaire légèrement supérieur à celui des Suisses et des étrangers déjà en Suisse avant l'introduction de l'ALCP en 2002. Cette différence est imputable avant tout aux ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest, alors que ceux d'Europe de l'Est, et notamment d'Europe du Sud, percevaient un salaire moyen sensiblement inférieur à celui de la population résidente. Les écarts salariaux, tant positifs que négatifs, entre les immigrés et la population résidente peuvent s'expliquer généralement par des différences liées à l'âge, à la position professionnelle, au nombre d'années d'ancienneté au sein de l'entreprise, à la branche professionnelle, à la profession ou à la région. S'agissant par exemple de l'ensemble des immigrés issus de l'ALCP, un très faible écart salarial de - 0,4 % a été constaté par rapport aux actifs résidents présentant les mêmes caractéristiques. Quant aux immigrés d'Europe de l'Est, qui jouissent en moyenne d'un niveau de qualifications supérieur à la population résidente, l'écart salarial non expliqué de - 5,9 % est le plus marqué. En effet, ils sont davantage susceptibles de travailler dans des professions et des secteurs dans lesquels leurs qualifications formelles ne sont pas entièrement mises en valeur, le manque de connaissances linguistiques pouvant jouer en leur défaveur. A cet égard, les immigrés d'Europe du Nord et de l'Ouest (avant tout les Allemands en Suisse alémanique et les Français en Romandie) et d'Europe du Sud (Italiens au Tessin) sont avantagés.

En ce qui concerne les résidents de courte durée et les frontaliers également, les écarts salariaux par rapport aux Suisses et aux étrangers établis s'expliquent dans une large mesure par une composition hétérogène. L'écart salarial non expliqué des frontaliers est comparativement plus important. En 2016, il s'élevait à - 4,5 %, alors qu'il se situait à - 3,3 % en 2002. En effectuant une analyse par région, il apparaît que l'écart salarial inexpliqué des frontaliers en Suisse est imputable, dans une large mesure, à une situation particulière au Tessin. Dans cette région, l'écart salarial inexpliqué a été le plus marqué en 2016, soit - 8 %.

En Suisse, la croissance des salaires de ces dernières années a été équilibrée sur l'ensemble de la fourchette, les salaires du haut et du bas de l'échelle ayant progressé de manière légèrement plus

soutenue. De même, le taux de bas salaires est resté plus ou moins stable. Les classes de salaires où l'on comptabilise une part plus importante de main d'œuvre immigrée ne présentent aucune particularité dans l'évolution salariale. Il est toutefois possible que la forte immigration de main d'œuvre qualifiée ait freiné la croissance des salaires dans la partie supérieure de la fourchette entre 2002 et 2010. Entre 2002 et 2016, la croissance salariale des Suisses de 1,1 % par an ne s'écarte que marginalement de la croissance de l'ensemble des salaires (1,2 %). Une croissance synchrone de la répartition des salaires en général, la faible variation de la croissance salariale des Suisses par rapport à la moyenne ainsi que les légers écarts inexplicables indiquent que l'immigration de ces dernières années n'a pas exercé une forte pression sur les salaires de la population résidente. Les mesures d'accompagnement à la libre-circulation des personnes y ont apporté leur contribution.

### **Résultats toujours satisfaisants des Suisses sur le marché du travail**

L'intégration réussie des immigrés de l'UE-28/AELE sur le marché du travail ne s'est pas faite aux dépens du reste de la population. En dépit de l'immigration, la population suisse, mais également les ressortissants des Etats tiers, sont parvenus à accroître leur taux d'activité entre 2010 et 2018, ce qui souligne l'excellente complémentarité de l'immigration en provenance de l'UE/AELE. Le risque de chômage des Suisses est resté à un niveau durablement bas, tandis que celui des ressortissants des Etats tiers se rapprochait légèrement de la moyenne, à partir d'un très haut niveau. Cet état de fait concerne toutes les régions linguistiques. Au cours des dernières années, la croissance des salaires s'est bien adaptée à l'évolution économique et est demeurée équilibrée sur l'ensemble de la fourchette salariale, dans les trois régions linguistiques. Ainsi, en dépit d'un taux d'immigrés élevé dans les professions aux faibles qualifications, les bas salaires sont parvenus à maintenir le même rythme de croissance que les salaires provenant d'activités professionnelles aux qualifications moyennes. Sur le haut de l'échelle des salaires, l'offre complémentaire de main d'œuvre en provenance de la zone UE/AELE a contrecarré une pénurie de main d'œuvre et, partant, évité une croissance des salaires plus rapide. En Romandie, où l'emploi étranger a contribué le plus à la croissance depuis l'introduction de l'ALCP, la progression salariale des Suisses a été la plus marquée. Au Tessin, la hausse de l'emploi frontalier a été soutenue, si bien que les salaires des Suisses ont évolué de manière légèrement plus faible que les salaires dans leur ensemble. Dans cette perspective, un effet négatif des différences de salaires des frontaliers au Tessin sur les salaires des résidents n'a pas été identifié.



# TENDANCES ACTUELLES

## 1 Contexte politique

### 1.1 Mise en œuvre de l'art. 121a Cst. – Obligation d'annoncer les postes vacants

Dans sa séance du 16 décembre 2016, le Parlement a adopté la loi d'application de l'art. 121a Cst. assortie de l'obligation de communiquer les postes vacants. Il a sciemment opté pour une réglementation compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en vigueur entre la Suisse et l'Union européenne. Dans le cadre des modifications d'ordonnance adoptées le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral s'est aligné sur le Parlement en se prononçant en faveur d'une mise en œuvre compatible avec l'ALCP. Suite à l'entrée en vigueur de ces modifications au 1<sup>er</sup> juillet 2018, le processus législatif de mise en œuvre de l'art. 121a Cst. a été officiellement achevé.

L'obligation d'annoncer les postes vacants est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Un seuil de 8 % s'applique jusqu'au 31 décembre 2019, lequel sera abaissé à 5 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La phase transitoire permet aux employeurs et aux cantons d'ajuster leurs procédures et leurs ressources en vue du traitement des postes soumis à l'obligation d'annonce et d'adapter leur travail de collaboration pour se conformer à la nouvelle réglementation.

Les employeurs sont tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) tous les postes à pourvoir dans les catégories de professions dont le taux de chômage atteint ou dépasse le seuil susmentionné. Les postes soumis à l'obligation d'annonce font l'objet d'un délai d'interdiction de publication. Cette interdiction court à partir du premier jour ouvrable qui suit l'activation du poste annoncé dans le domaine protégé de Job-Room sur la plateforme arbeit.swiss et reste valable durant cinq jours ouvrables, que les ORP transmettent ou non des dossiers pertinents aux employeurs soumis à l'obligation d'annonce. Les demandeurs d'emploi sont ainsi informés avec un temps d'avance et peuvent en profiter pour postuler rapidement et de leur propre initiative pour un emploi. Les ORP doivent alors transmettre les dossiers potentiels aux employeurs concernés dans un délai de trois jours ouvrables, ou leur indiquer qu'aucun n'a été identifié. Les employeurs invitent ensuite les candidats qu'ils jugent appropriés à un entretien d'embauche ou à un test d'aptitude et communiquent ensuite aux ORP s'il y a engagement.

Outre l'exception inscrite dans la loi (aucune obligation d'annonce lorsque les postes sont pourvus par des demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP), trois autres exceptions sont prévues dans l'ordonnance.<sup>2</sup> Un premier rapport exhaustif de monitoring doit être publié à l'automne 2019. Dans l'ensemble, cette nouvelle procédure se déroule de manière satisfaisante. Les premières évaluations montrent que les employeurs ont eu fréquemment recours aux services en ligne.

A des fins d'évaluation des résultats, le SECO a mandaté une étude sur l'élaboration d'un éventuel concept d'évaluation. Pour obtenir des résultats pertinents quant à l'efficacité, il est nécessaire d'observer les mesures sur une plus longue durée. Aussi les premiers résultats ne seront-ils pas disponibles avant l'automne 2020.

## **1.2 Maintien de la clause de sauvegarde à l'égard de l'UE-2**

Dans sa séance du 18 avril 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger d'une année supplémentaire la clause de sauvegarde concernant les autorisations de séjour B délivrées aux ressortissants de Bulgarie et de Roumanie. Les autorisations de séjour B pour les ressortissants de l'UE-2 sont ainsi limitées à 996 unités jusqu'au 31 mai 2019. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, les dispositions transitoires à l'égard de l'UE-2 ne sont plus applicables, si bien que la Bulgarie et la Roumanie bénéficieront pleinement de la libre circulation.

## **1.3 Délais transitoires pour les ressortissants croates**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la Croatie a adhéré à l'Union européenne (UE). Tout élargissement de l'UE nécessite une adaptation de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) sous la forme d'un protocole additionnel. L'extension de l'ALCP à la Croatie a été négociée dans le Protocole III, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Celui-ci prévoit que la libre circulation des personnes s'appliquera de manière pleine et entière à la Croatie après une phase transitoire de dix ans. Dans la première phase de mise en œuvre, des mesures transitoires spécifiques assorties de restrictions liées au marché du travail (priorité des travailleurs en Suisse et respect des conditions de rémunération et de travail) ainsi que des quotas s'appliquent vis-à-vis des ressortissants croates. Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger cette phase transitoire de trois années supplémentaires.

---

<sup>2</sup> Les postes au sein d'une entreprise, d'un groupe d'entreprises ou d'un groupe économique qui sont occupés par des personnes déjà employées par la même entreprise depuis au moins six mois (ceci concerne également les apprentis embauchés à la suite de leur apprentissage); la durée du rapport de travail ne dépasse pas quatorze jours civils; les personnes engagées sont le conjoint ou le partenaire enregistré de la personne autorisée à signer ou sont parentes ou alliées en ligne directe ou jusqu'au premier degré en ligne collatérale.

Lors de la première année transitoire (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017), 54 autorisations de séjour B et 543 autorisations de séjour de courte durée L étaient disponibles pour les ressortissants croates. Au 31 décembre 2017, les autorisations B étaient totalement épuisées, alors que celles de courte durée étaient utilisées à hauteur de 86 %. Lors de la deuxième année transitoire, 78 autorisations de séjour B et 748 autorisations de séjour L étaient disponibles. Au 31 décembre 2018, les autorisations B et L étaient épuisées à hauteur de 100 %. Pour l'année en cours, 103 autorisations B et 953 autorisations L étaient à disposition. Fin mai 2019, les autorisations B étaient épuisées à hauteur de 49 %, alors que celles de courte durée étaient utilisées à hauteur de 40 %.

#### **1.4 Brexit**

Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a adressé au Conseil européen une lettre lui annonçant officiellement la demande du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, avec pour objectif de se retirer de l'UE le 29 mars 2019 après une période de négociations de deux ans. Les négociations de sortie entre le Royaume-Uni et l'UE sont achevées et leur aboutissement a été approuvé en novembre 2018 par le Conseil européen. Etant donné que le parlement britannique n'a pas encore avalisé l'accord de retrait, l'UE et le Royaume-Uni ont convenu en avril 2019 de repousser une nouvelle fois la date de sortie, prévue selon les dernières informations pour le 31 octobre 2019. Si l'accord de retrait devait être ratifié au préalable par les deux parties, le Royaume-Uni se retirerait le premier jour du mois suivant. Pour l'heure, la question de savoir quand le Royaume-Uni se retirera de l'UE et si ce retrait sera assorti ou non d'un accord reste ouverte.

L'accord de retrait prévoit une phase de transition entre la sortie du Royaume-Uni de l'UE et l'entrée en vigueur d'une réglementation qui régira leurs relations futures. Cette phase de transition court dès la date de sortie du Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2020. Pendant cette période, les accords bilatéraux actuellement en vigueur continuent de s'appliquer également dans les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni.

En outre, la sortie prévue du Royaume-Uni de l'UE a des conséquences pour la Suisse. Aujourd'hui, les relations entre les deux pays sont largement régies par les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE (par ex. l'ALCP). Or, ces bases juridiques sur lesquelles se fondent les relations helvético-britanniques doivent être remplacées et, le cas échéant, consolidées. Désireux de préserver, voire d'étendre les droits et les obligations qui lient actuellement les deux pays au-delà du retrait effectif du Royaume-Uni de l'UE, le Conseil fédéral a adopté en octobre 2016 la stratégie *Mind the Gap*.

La mise en œuvre de cette stratégie a progressé, en ce sens que divers accords bilatéraux ont été signés entre la Suisse et le Royaume-Uni. Le 25 février 2019, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé à Berne un accord sur les droits acquis (p.ex. le droit de séjour) de leurs ressortissants. Cet accord protège les droits actuels des ressortissants britanniques et suisses ainsi que ceux des membres de leur famille dès lors que l'ALCP entre la Suisse et le Royaume-Uni devient caduc en raison du Brexit.

Après la suppression de l'ALCP, ses ressortissants deviendront automatiquement des ressortissants d'Etats tiers et tomberont sous le coup des conditions d'admission fixées dans la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Aussi le Conseil fédéral a-t-il approuvé dans sa séance du 17 avril 2019 un accord temporaire avec le Royaume-Uni sur l'accès à son marché du travail qui s'appliquera, en cas de sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), aux personnes arrivant en Suisse dans le but d'y trouver un travail. Il prévoit, pour une période transitoire, des conditions d'admission assouplies, propres à favoriser l'exercice d'une activité lucrative dans l'autre pays contractant. Il entend ainsi atténuer l'impact du passage soudain des ressortissants du Royaume-Uni du régime de la libre circulation des personnes aux conditions s'appliquant aux ressortissants d'Etats tiers. En outre, le Conseil fédéral a décidé, dans sa séance du 13 février 2019, de créer, pour 2019, un contingent séparé de 3500 autorisations de séjour en faveur des ressortissants britanniques qui exercent une activité lucrative.

### **1.5 Initiative populaire fédérale «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)»**

Déposée le 31 août 2018, l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)» a formellement abouti le 25 septembre 2018 avec 116 139 signatures valables.

Les objectifs de cette initiative peuvent se résumer comme suit:

- La Suisse règle de manière autonome et sans libre circulation l'immigration des étrangers.
- Aucun nouveau traité international ne sera conclu et aucune autre nouvelle obligation de droit international ne sera contractée qui accorderaient un régime de libre circulation des personnes; les traités existants ne pourront pas être modifiés ni étendus de manière contraire aux nouvelles dispositions constitutionnelles.
- Le Conseil fédéral est chargé de négocier l'abolition de l'accord de libre circulation des personnes avec l'UE au plus tard dans les douze mois suivant l'acceptation de l'initiative. Si cet objectif n'est pas atteint, le Conseil fédéral dénonce l'accord dans un délai supplémentaire de 30 jours. L'accord prendrait automatiquement fin six mois après sa dénonciation.

Lors de sa séance du 7 juin 2019, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention du Parlement, son message relatif à l'initiative populaire "Pour une immigration modérée". Il y confirme son non à l'initiative dite de limitation. Renoncer à la libre circulation des personnes avec l'UE menacerait l'emploi en Suisse. La dénonciation de la libre circulation des personnes remettrait fondamentalement en question la voie bilatérale poursuivie avec l'Union européenne et aurait des répercussions négatives considérables pour la Suisse sur les plans économique et scientifique. Sous l'effet de l'évolution démographique, la Suisse doit faire face à une pénurie de main d'œuvre qualifiée et à une augmentation du nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite. Dans ses efforts pour attirer des travailleurs, la Suisse est plus que jamais en concurrence avec des pays confrontés à une transformation comparable de leur structure démographique.

## **1.6 Accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne**

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sont très étroites et reposent sur un réseau d'une vingtaine d'accords bilatéraux importants et de plus d'une centaine d'autres traités. Ces dernières années, la Suisse et l'UE ont négocié un accord institutionnel, qui doit permettre d'appliquer de façon plus homogène et efficace les accords (existants et futurs) portant sur l'accès au marché du travail.

Le 7 décembre 2018, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'aboutissement des négociations. Il estime que le résultat actuel des négociations correspond dans une large mesure aux intérêts de la Suisse et au mandat de négociation. En raison notamment des points à régler concernant les mesures d'accompagnement et de la directive relative au droit des citoyens de l'Union, il renonce, pour l'instant, à parapher l'accord institutionnel et a décidé de mener des consultations sur le projet de texte auprès des cercles concernés.

Lors de sa séance du 7 juin 2019, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur les consultations concernant l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne. Il demande des clarifications. Le Conseil fédéral souligne en particulier que le maintien du niveau actuel de protection des salaires est une demande essentielle de la Suisse. Les partenaires sociaux et les cantons seront étroitement associés aux prochaines étapes.

## 2 Immigration

### 2.1 Contexte économique

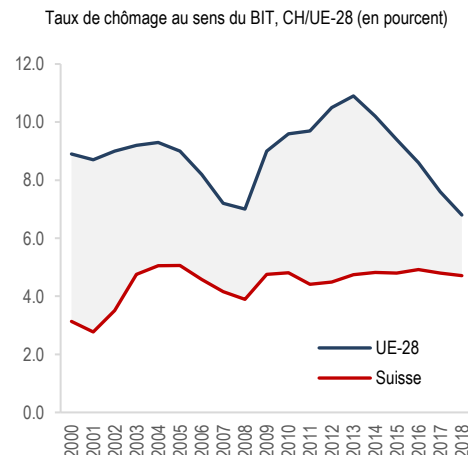
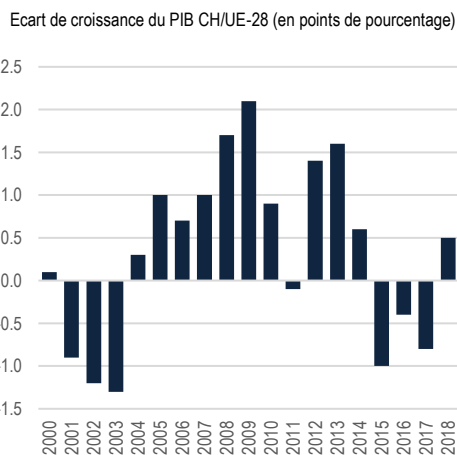
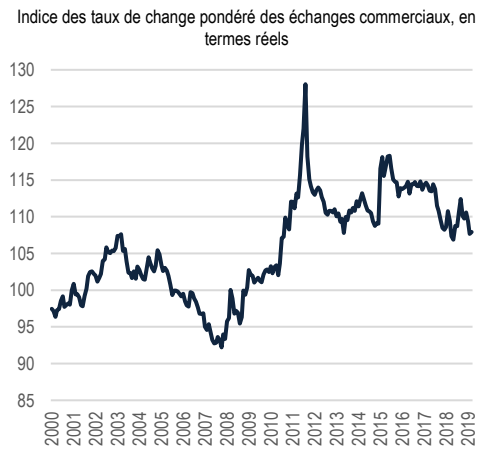
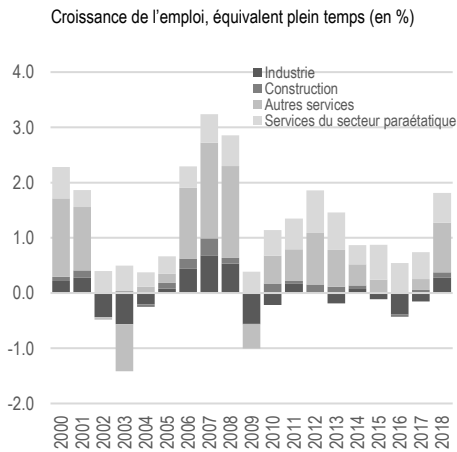
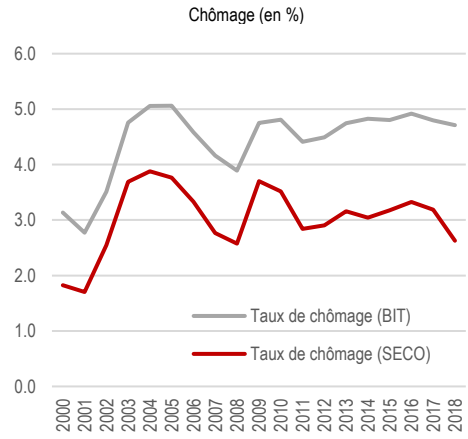
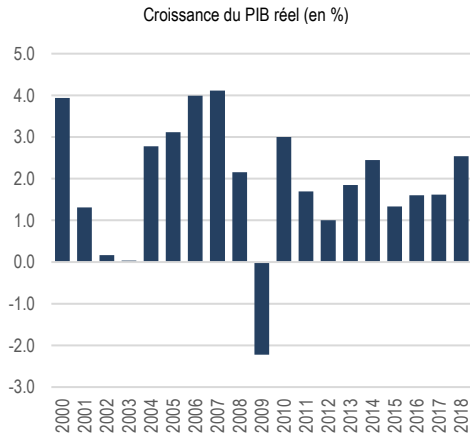
Au cours de ces dernières années, l'immigration vers la Suisse a été dictée essentiellement par la demande de main d'œuvre. Pour bien comprendre l'évolution de la migration dans notre pays, il est essentiel de se pencher sur son environnement économique. Comme le met en évidence le graphique 2.1, on constate que la croissance économique de ces dix dernières années a été positive, mais elle a été plus faible qu'entre 2004 et 2008. Le secteur manufacturier a le plus souffert de la forte appréciation du franc suisse et du recul de la demande. De même, diverses branches des services axées sur l'exportation, comme par exemple l'hôtellerie-restauration ou les services financiers, ont affiché un taux d'emploi stable, voire négatif. Globalement, la conjoncture a évolué au ralenti après la crise de 2009. Entre 2011 et 2016, la croissance du PIB et de l'emploi n'a pas été suffisamment robuste pour contrecarrer une hausse du chômage.

Ce n'est qu'à partir de 2017 que la conjoncture s'est améliorée. Elle s'est ensuite renforcée en 2018. Après avoir reculé pendant plusieurs années, le niveau de l'emploi dans le secteur manufacturier et dans l'hôtellerie-restauration a repris des couleurs dans le courant 2017 et 2018, période durant laquelle le chômage a diminué même si, dans un premier temps, ce recul a été peu marqué au regard du taux de chômage au sens du BIT.

Entre 2011 et 2014, la croissance économique de la Suisse a été plus vigoureuse que celle de l'UE, qui subissait de plein fouet les répercussions négatives de la crise de l'euro. Or, cette situation s'est inversée dans les années 2015-2017 (voir graphique 2.1). En effet, alors que le PIB suisse fléchissait en 2015 suite à la suppression du taux plancher, les économies de l'UE-28 renouaient progressivement avec une croissance soutenue. Ce n'est qu'en 2018 que l'économie suisse a affiché un taux de croissance du PIB légèrement supérieur à celui des pays de l'UE-28. Dans ces pays, le taux de chômage a progressivement et sensiblement reculé à partir de 2014, alors même qu'il se situait selon les régions à des niveaux très élevés. En Suisse, il a continué de progresser pour ensuite légèrement se contracter à partir de 2017 seulement.

### Graphique 2.1: Evolution économique et du marché du travail en Suisse, 2000-2018

Sources: OFS, SECO, BNS, Eurostat



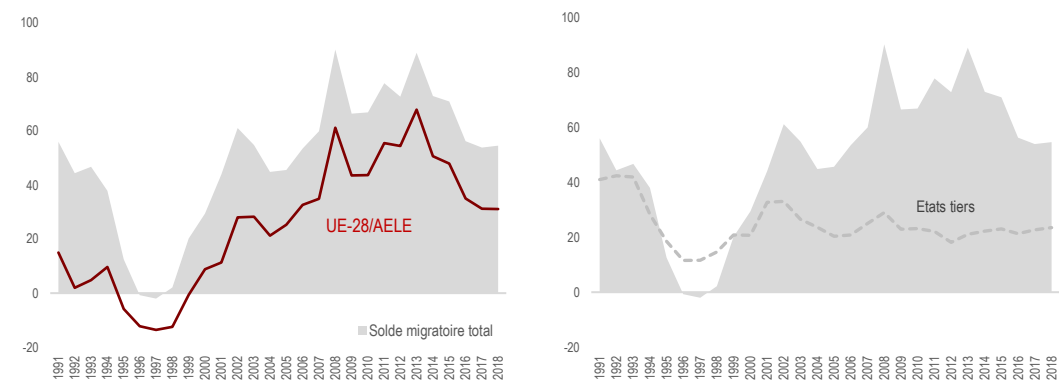
## 2.2 Evolution de l'immigration nette en provenance de l'UE et des Etats tiers

L'évolution conjoncturelle décrite ci-dessus se reflète nettement dans le développement de l'immigration nette en provenance de la zone UE. Compte tenu du resserrement des conditions du marché du travail, les excédents migratoires ont, année après année, fortement rétréci à partir de 2013. Ainsi, en 2018, le solde migratoire par rapport à l'UE-28/AELE s'élevait à 31 200 personnes, soit un niveau largement inférieur à sa moyenne à long terme. Par rapport à l'année record 2013, lorsque la Suisse a enregistré l'arrivée de 68 000 personnes nettes en provenance de l'UE-28/AELE, ce recul se chiffre à 54 %. En 2018 toutefois, l'évolution du solde migratoire a marqué le pas.

Sur le long terme, on constate un lien étroit entre l'immigration de l'UE et l'évolution conjoncturelle. Ces dernières années, croissance et hausse des excédents migratoires ont toujours évolué main dans la main (reprise à la fin des années 90, phase d'expansion entre 2005 et 2008) et les reculs conjoncturels ont toujours donné lieu à un affaissement de l'immigration nette (phase de stagnation dans les années 90, éclatement de la bulle des dot-com en 2001 et de la crise économique mondiale en 2009, franc fort).

**Graphique 2.2: Evolution du solde migratoire par rapport à l'UE-28/AELE et aux Etats tiers**

Population résidante permanente et non permanente en milliers  
Source: SYMIC



Contrairement à l'immigration en provenance de l'UE, celle des Etats tiers n'a guère réagi à la situation conjoncturelle. Cela tient au fait que, d'une part, l'accès des ressortissants des Etats tiers au marché du travail est fortement limité en nombre et, d'autre part, il est soumis à des conditions d'autorisation qualitatives très restrictives. En effet, seule est admise une main d'œuvre hautement qualifiée, si bien que seule une faible proportion d'immigrés est en mesure de rejoindre directement le marché du travail. Sur les quelque 43 800 immigrants de ces Etats tiers qui constituaient la popu-



lation résidente permanente en 2018, seuls 10 % étaient concernés par l'exercice d'une activité lucrative. La proportion pour les immigrants en provenance des pays de l'UE/AELE était de 65 %. La plus grande partie de l'immigration en provenance des Etats tiers, avec une proportion de 46 %, a eu lieu dans le cadre du regroupement familial (qui peut également concerner le regroupement familial de ressortissants suisses). Les stagiaires représentaient 19 % et les transferts de personnes relevant du domaine de l'asile en provenance d'Etats tiers 16 %.

En 2018, selon le SYMIC, le solde migratoire des Etats tiers s'élevait à 23 500 personnes, soit environ 800 de plus qu'en 2017. Combiné à l'immigration nette en provenance de l'UE, le solde total s'est élevé à 54 600 personnes, soit environ 700 personnes de plus qu'en 2017.<sup>3</sup>

### 2.3 Régions d'origine au sein de la zone UE<sup>4</sup>

Au cours des premières années suivant l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, les entreprises suisses recrutaient une main d'œuvre provenant presque exclusivement d'Europe du Nord et de l'Ouest, l'Allemagne étant de loin le pays le plus sollicité (voir graphique 2.3).

Au cours des années qui ont suivi l'éclatement de la crise en 2009, l'immigration nette en provenance d'Allemagne s'est contractée pour faire place à celle d'Europe du Sud. En 2013, l'immigration nette de cette région d'Europe s'élevait à 35 200 personnes (dont 14 300 du Portugal, 12 900 d'Italie et 6700 d'Espagne), soit 50 % de la totalité de l'immigration liée à la libre circulation, tandis que la part des Européens du Nord et de l'Ouest ne représentait plus que 30 %. Avec l'ouverture progressive du marché du travail à l'Europe de l'Est, on a constaté au fil des ans une hausse progressive de l'immigration depuis ces pays (voir également encadré 2.1).

La composition de l'immigration en provenance de l'UE a connu une profonde mutation, le Nord laissant place au Sud, phénomène étroitement lié à l'évolution variable du marché du travail dans ces régions au cours de ces dernières années. Pour illustrer ce phénomène, le graphique 2.4 met en relation l'évolution de l'immigration nette vers la Suisse à partir des quatre plus importants pays d'émigration, à savoir l'Allemagne, la France, le Portugal et l'Italie avec le taux de chômage au sens du BIT au sein de ces mêmes pays.

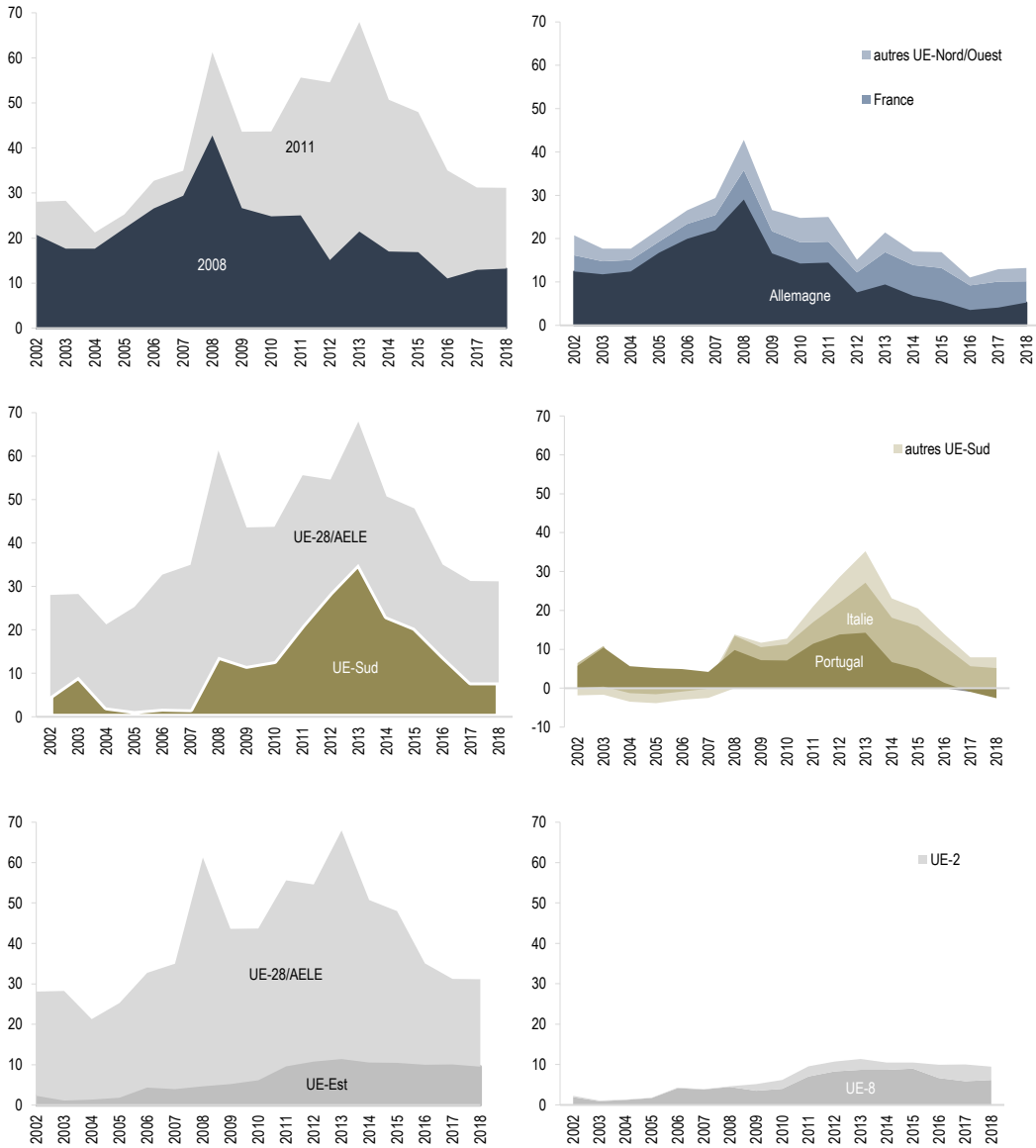
---

<sup>3</sup> Ces dernières années, l'évolution de l'immigration en provenance des Etats tiers selon le SYMIC diffère sensiblement des résultats de la statistique sur la migration de l'OFS, en raison de la forte hausse des demandes d'asile en 2015 et de la procédure de saisie différente de l'immigration en vue de l'asile dans les deux statistiques. L'annexe C compare les soldes migratoires selon le SYMIC et l'OFS, et fournit des explications détaillées relatives à leurs différences.

<sup>4</sup> L'Europe du Nord et de l'Est (BE, DK, DE, FI, FR, IE, IS\*, LI\*, LU, NL, NO\*, AT, SE, GB), l'Europe du Sud (GR, IT, MT, PT, ES, CY), l'Europe de l'Est (BG, EE, HR, LV, LT, PL, RO, SK, SI, CZ, HU). \* AELE

### Graphique 2.3: Solde migratoire par région d'origine

Population résidente permanente et non permanente en milliers  
 Source: SYMIC

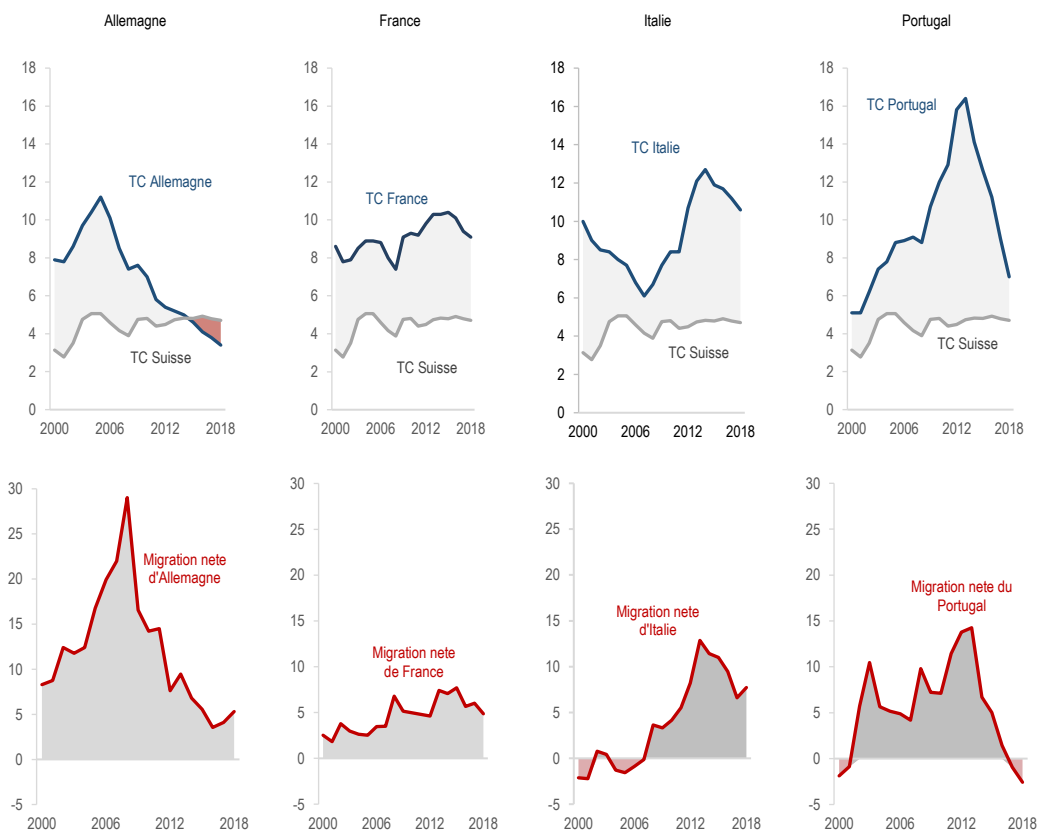


On constate par exemple une forte immigration des ressortissants allemands au cours des premières années de la libre circulation des personnes, alors que le taux de chômage était élevé en Allemagne. En effet, entre 2002 et 2007, son taux de chômage a toujours été supérieur à 8 %. A cette époque, les entreprises suisses n'avaient aucune difficulté à recruter dans ce pays une main d'œuvre disposée à émigrer. Mais, après la fin de la crise conjoncturelle, la santé de l'économie allemande s'est rapidement améliorée, avec un taux de chômage en net recul (depuis 2016, il est plus faible que celui de la Suisse). S'agissant de l'immigration nette, elle s'élevait à 5300 personnes en 2018, soit un niveau

largement inférieur au pic enregistré en 2008, lorsque 29 000 ressortissants allemands (nets) avaient rejoint la Suisse.

**Graphique 2.4: Situation du marché du travail au sein des principaux pays d'origine et immigration nette vers la Suisse**

Taux de chômage au sens du BIT, en %; migration nette de la population résidente permanente et non permanente, en milliers  
Sources: SYMIC, EUROSTAT



Contrairement à l'Allemagne, la France a continué d'afficher une croissance molle après la crise. Ce n'est qu'à partir de 2015 qu'elle s'est redressée et que le chômage a commencé à reculer progressivement. En effet, dès 2017, celui-ci est passé sous le seuil des 10 %, même s'il reste toutefois encore supérieur à son niveau d'avant la crise. En tant que lieu de travail destiné à une main d'œuvre mobile, la Suisse a continué d'être un pays attrayant pour son voisin, notamment au cours de ces dernières années. L'immigration nette des ressortissants français vers la Suisse a suivi une évolution globalement stable, avec 4900 personnes en 2018.

S'agissant des pays du sud de l'UE, ils ont été en proie à la récession et à un taux de chômage élevé dans le sillage de la crise de l'euro. Ainsi, le taux de chômage record du Portugal a été atteint en

2013, avec 16,4 %, et il était à son plus haut en Italie en 2014, avec 12,7 %. En conséquence, la propension à émigrer a été particulièrement élevée, notamment auprès des jeunes ressortissants pour lesquels il était particulièrement difficile de faire leur place sur le marché du travail indigène. Avec le début de la relance économique, les importants excédents migratoires se sont rapidement résorbés, notamment en ce qui concerne le Portugal. En effet, le solde migratoire de ce pays, qui s'élevait encore à 14 200 personnes en 2013, a été négatif en 2018 pour la deuxième année consécutive, avec - 2600 personnes. En Italie, où le recul du chômage est plus lent, la main d'œuvre prête à émigrer ne semble pas se tarir: l'immigration nette vers la Suisse concernait 7700 Italiens en 2018.

### Encadré 2.1

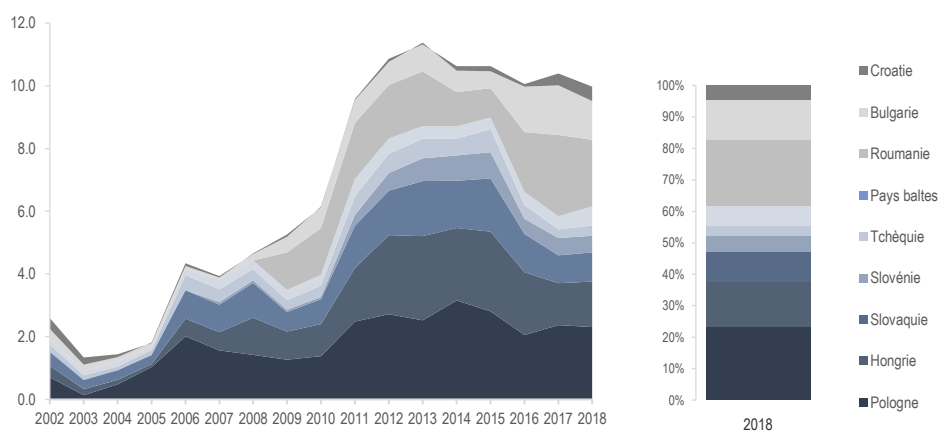
#### Main d'œuvre en provenance d'Europe de l'Est

Avec l'ouverture progressive de la libre circulation des personnes aux Etats membres d'Europe de l'Est ayant récemment rejoint l'UE, cette région est devenue, ces dernières années, un lieu de recrutement important pour la Suisse également. Chaque étape de l'ouverture du marché du travail s'est accompagnée d'une hausse sensible de l'immigration nette (voir graphique 2.5).

**Graphique 2.5: Immigration nette vers la Suisse en provenance d'Europe de l'Est**

Population résidante permanente et non permanente, 2002-2018, en milliers

Source: SYMIC



Remarque: l'élargissement de la libre circulation aux Etats de l'UE-8 date de 2006 (entrée en vigueur du Protocole I), avec une phase transitoire qui a duré jusqu'en 2011. Le Protocole II, qui régit l'extension de la libre circulation des personnes à l'UE-2, est entré en vigueur en 2009. La phase transitoire a pris fin en 2016. Toutefois, la clause de sauvegarde a été réactivée l'année suivante et, sur décision du Conseil fédéral du 18 avril 2018, elle sera prolongée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une année supplémentaire. L'élargissement de la libre circulation à la Croatie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Voir l'annexe C pour davantage d'informations concernant les réglementations durant les délais transitoires.

L'immigration en provenance de Roumanie et de Bulgarie notamment a fortement progressé ces deux dernières années. L'élargissement de l'ALCP à ces deux Etats date de 2009. Les contingents ont été levés en 2016, mais ils ont été réintroduits un an plus tard pour les autorisations de séjour (permis B) suite à la réactivation de la clause de sauvegarde. Cette mesure n'a toutefois pas eu d'effets trop restrictifs sur le solde migratoire de ces deux pays puisque les autorisations de séjour de courte durée étaient toujours

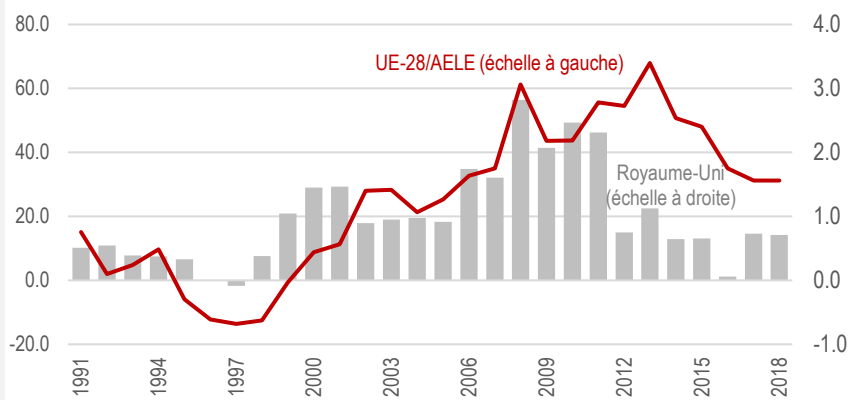
librement disponibles. En 2018, un total net de 3354 personnes en provenance de Roumanie (2118) et de Bulgarie (1236) a immigré en Suisse, soit environ 32 % de l'immigration en provenance d'Europe de l'Est. En outre, ce sont notamment la Pologne (2311) et la Hongrie (1450), pays fortement peuplés, qui constituent des viviers de recrutement importants pour les entreprises suisses.

### Immigration vers la Suisse en provenance du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

L'introduction progressive de l'ALCP à partir du 1<sup>er</sup> juin 2002 a facilité l'immigration vers la Suisse des ressortissants du Royaume-Uni. Trois ans plus tôt déjà, alors que la Suisse connaissait une reprise économique vigoureuse après avoir stagné dans les années 90, l'immigration nette en provenance du Royaume-Uni progressait. C'est notamment le secteur bancaire en Suisse qui recrutait des spécialistes de ce pays, dont la place financière jouit elle aussi d'un rayonnement international. Toutefois, l'éclatement de la bulle des dot-com après l'an 2000 a provoqué un recul du solde migratoire, même si, après l'entrée en vigueur de l'ALCP, il est resté positif avec quelque mille ressortissants de moins par an. A l'inverse, on a observé une nette progression du solde migratoire des ressortissants de tous les Etats de l'UE/AELE suite à l'introduction de l'ALCP en 2002. Lors du redressement économique de 2005 à 2008, le Royaume-Uni a suivi la même tendance que les autres Etats de l'UE-28/AELE en matière d'immigration, alors qu'il empruntait un autre chemin à partir de 2011. En effet, entre 2012 et 2018, environ 680 ressortissants nets britanniques ont immigré chaque année en Suisse. Ce recul s'explique essentiellement par le dynamisme en berne du secteur bancaire entre 2011 et 2018, qui a supprimé 19 000 postes de travail.

**Graphique 2.6: Immigration nette en provenance du Royaume-Uni et de l'UE-28/AELE**

Population résidante permanente et non permanente, 1991-2018, en milliers  
Source: SYMIC



Comme le met en évidence le graphique ci-dessous, les mouvements migratoires annuels des ressortissants britanniques sont très marqués alors que leurs soldes migratoires demeurent modérés.

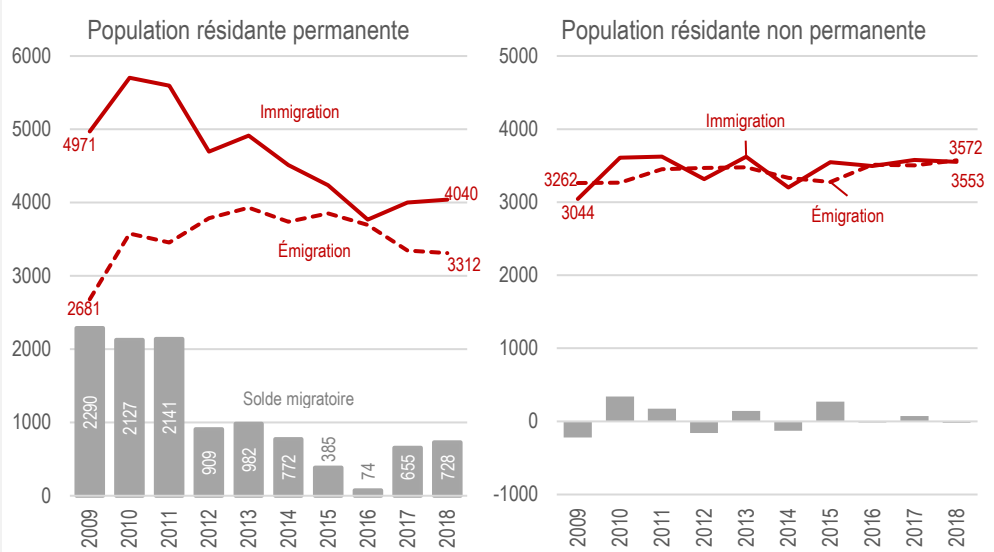
En 2010, 5700 ressortissants britanniques ont été comptabilisés dans la population résidante permanente en Suisse, tandis que 3600 résidents de courte durée faisaient partie de la population non permanente.

Avec 2100 personnes, le solde migratoire était quatre fois moins élevé que l'immigration brute. Ce rapport était encore plus déséquilibré en 2018: alors que 4040 personnes rejoignaient la population résidente permanente suisse et 3550 celle non permanente, le solde migratoire était de 700 personnes, ce qui correspond à moins de 10 % de l'immigration brute, résultat qui s'explique par l'émigration concomitante des Britanniques ayant immigré plus tôt.

**Graphique 2.7: Immigration, émigration et solde migratoire des ressortissants du Royaume-Uni**

Population résidente permanente et non permanente, 2009-2018

Source: SYMIC



Il est également intéressant d'observer les branches économiques qui composent l'immigration en provenance du Royaume-Uni, car elles se distinguent nettement de celles de la zone UE/AELE. Ainsi, en 2018, 22 % des immigrés britanniques travaillaient dans le domaine de la planification, du conseil et de l'informatique, 16 % étaient actifs dans le secteur bancaire et des assurances, 10 % dans les autres services et 9 % dans l'enseignement. S'agissant de l'UE-28/AELE, les quatre branches comptabilisant le plus de ressortissants étaient l'hôtellerie-restauration (21 %), la planification, le conseil et l'informatique (10 %), l'industrie (10 %) et la location de services (9 %).

## 2.4 Perspectives

Selon les dernières prévisions conjoncturelles émises par la Commission européenne, les Etats de l'UE devraient afficher cette année et l'an prochain une croissance économique plus faible qu'au cours des deux dernières années. Le chômage devrait certes continuer de reculer, mais à un rythme nettement plus lent qu'en 2018. Alors que la Commission européenne table sur une baisse du taux de chômage en Allemagne, en France, en Espagne et au Portugal cette année et l'an prochain, il pronostique pour l'Italie la croissance la plus faible et donc une légère progression du chômage.

S'agissant de la Suisse, le Groupe d'experts de la Confédération table sur une progression du PIB de 1,2 %, soit un rythme légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'UE (1,4 %). Pour 2020, les prévisions de croissance demeurent identiques pour la Suisse comme pour l'UE, soit 1,7 %. L'affaiblissement de la conjoncture suisse freine également la demande de main d'œuvre, si bien qu'il ne faudra sans doute pas compter cette année sur une forte accélération de l'immigration. En 2020, la demande de main d'œuvre étrangère pourrait à nouveau légèrement progresser. En raison de la reprise économique synchrone de l'UE et du niveau globalement bas du chômage dans la zone UE, il pourrait ainsi devenir plus difficile pour les entreprises suisses de recruter de la main d'œuvre en provenance de l'UE par rapport aux années passées.

Les dernières statistiques sur l'immigration en début d'année 2019 indiquaient une légère hausse par rapport aux valeurs de l'an passé, se situant ainsi à un même bas niveau: entre janvier et avril 2019, le solde migratoire de la population résidente permanente issue de l'UE/AELE, soit 10 398 personnes, s'est révélé supérieur de seulement 0,6 % à la valeur de l'année précédente en termes cumulés.

**Tableau 2.1: Conjoncture en Suisse et dans la zone euro. Prévisions officielles**

Sources: SECO, Commission européenne

	2017	2018	2019*	2020*
<b>SUISSE</b>				
(prévisions de la Confédération, juin 2019)				
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>	1,6	2,5	1,2	1,7
<b>Taux de chômage (en %)</b>	3,2	2,6	2,4	2,6
<b>Zone UE</b>				
(prévisions de la commission européenne, mai 2019)				
<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>				
UE-27 (hors Royaume-Uni)	2,5	2,1	1,4	1,7
Zone euro	2,4	1,9	1,2	1,5
Allemagne	2,2	1,4	0,5	1,5
France	2,2	1,6	1,3	1,5
Italie	1,7	0,9	0,1	0,7
Espagne	3,0	2,6	2,1	1,9
Portugal	2,9	2,1	1,7	1,7
<b>Taux de chômage (en %)</b>				
UE-27 (hors Royaume-Uni)	8,1	7,3	6,9	6,6
Zone euro	9,1	8,2	7,7	7,3
Allemagne	3,8	3,4	3,1	2,7
France	9,4	9,1	8,8	8,5
Italie	11,2	10,6	10,9	11,0
Espagne	17,2	15,3	13,5	12,2
Portugal	9,0	7,0	6,2	5,7

\* Taux de chômage en Suisse: 4,8 % en 2017; 4,7 % en 2018.

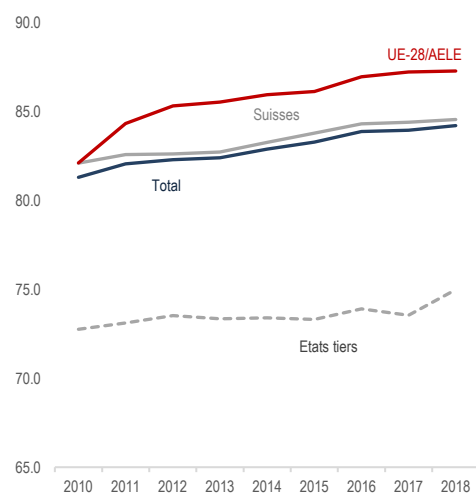
### 3 Marché du travail

#### 3.1 Emploi

En dépit d'un environnement économique difficile, la population résidente suisse est parvenue à consolider sa participation au marché du travail durant ces dernières années. Entre 2010 et 2018, le taux d'activité des 15-64 ans est passé de 81,3 % à 84,2 % (+ 2,9 points de pourcentage). C'est notamment la participation au marché du travail des ressortissants de l'UE/AELE qui a fortement progressé, passant de 82,1 % à 87,3 % (+ 5,2 points de pourcentage). Celle des Suisses a augmenté de 2,5 points de pourcentage à partir du même niveau. Les ressortissants des Etats tiers ont également renforcé leur participation au marché du travail, de 72,8 % à 75 % (+ 2,2 points de pourcentage).<sup>5</sup>

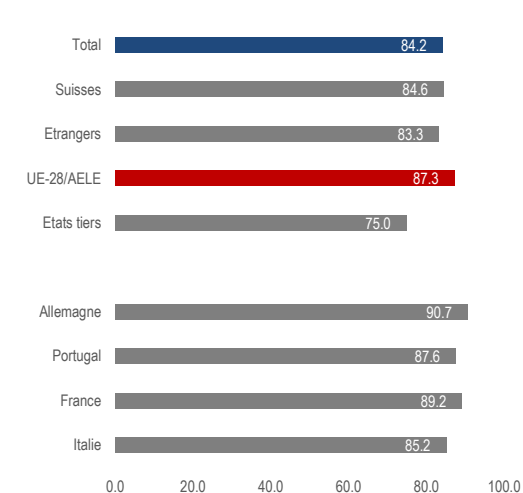
**Graphique 3.1: Evolution du taux d'activité, 2010-2018**

15-64 ans, population résidente permanente  
Source: ESPA



**Graphique 3.2: Taux d'activité par nationalité, 2018**

15-64 ans, population résidente permanente  
Source: ESPA



Si l'on observe le taux d'activité des quatre pays d'origine les plus importants de l'UE, on constate que celui des ressortissants d'Allemagne était particulièrement élevé en 2018, avec 90,7 %. Celui des immigrés d'Italie était légèrement plus faible, soit 85,2 %, mais cette valeur reste toutefois supérieure à celle des Suisses (84,6 %). Ces statistiques mettent en évidence la forte propension des immigrés de l'UE/AELE à rejoindre le marché du travail. Le taux d'activité des personnes issues

<sup>5</sup> Le Rapport de l'an passé propose une analyse plus profonde. En comparaison transversale, on constate que les taux d'activité par pays varient en fonction du sexe ou de l'âge par exemple. En outre, la participation à une formation professionnelle peut influencer les résultats. Ainsi, celle de la population suisse âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 5,6% en 2017, contre 3,6% pour les ressortissants de l'UE/AELE. Si l'on ajoute ces pourcentages au taux d'activité, l'avance des ressortissants de l'UE/AELE se rétrécit, passant d'environ 3% à seulement 1%.



des Etats tiers qui, ces dernières années, ont souvent rejoint la Suisse par le biais d'une demande d'asile ou dans le cadre d'un regroupement familial, est plus bas.

### Encadré 3.1

#### Utilisation du potentiel de main d'œuvre, 2010-2018

Une simple modélisation permet d'illustrer dans quelle mesure le potentiel d'emploi disponible en Suisse a contribué ces dernières années à l'offre de main d'œuvre.

Dans l'ensemble, l'activité professionnelle des personnes âgées de 25 ans et plus a progressé de 417 000 personnes (en équivalents plein temps) entre 2010 et 2018. Si l'on multiplie le taux d'actifs occupés (équivalents plein temps) durant la même période par l'état de la population de l'année 2010, on obtient alors la hausse du volume de travail imputable à la seule participation plus importante au marché du travail («effet de participation»). Selon ce calcul, l'effet de participation s'élève au total à 148 200 actifs à plein temps, soit une progression de 18 500 personnes en moyenne par an. Cette hausse résulte pour 98 % d'une participation supplémentaire des femmes au marché du travail, toutes tranches d'âge confondues. S'agissant des hommes, une légère augmentation de l'emploi des actifs âgés de 55 ans et plus a été constatée, la part de l'emploi de la tranche des 25-54 ans affichant un léger recul en raison du plus grand nombre de postes occupés à temps partiel. Le reste de la progression, soit 268 800, s'explique par la croissance démographique («effet démographique»).

	Effet de participation	Effet démographique	Δ Total
Hommes	2700	169300	172000
Femmes	145500	99500	245000
Total	148200	268800	417000

Remarque:

total de la hausse du volume de travail (Δ 2010-2018) = effet de participation + effet démographique

Effet de participation = influence de la progression du taux d'actifs occupés

Effet démographique = influence de la croissance démographique

Source: ESPA 2010 et 2018, chaque fois au 2<sup>e</sup> trimestre

Dans l'ensemble, les résultats montrent que le potentiel de main d'œuvre indigène et étrangère est utilisé de manière satisfaisante dans notre pays (voir également encadré 3.1). Si l'on observe l'évolution de la participation au marché du travail des personnes résidentes, aucun élément n'indique que l'immigration aurait entraîné des répercussions négatives sur les perspectives d'emploi de la population indigène<sup>6</sup>; bien plus, l'immigration que la Suisse a connue ces dernières années semble avoir répondu aux besoins du marché du travail.

Le présent rapport fournit également des informations complémentaires relatives à ce sujet. Un chapitre est consacré à la structure de l'emploi et de la formation des immigrés ainsi qu'à la façon dont

<sup>6</sup> Ces dernières années, le lien entre immigration et perspectives d'emploi de la population active indigène a fait l'objet de nombreuses études fouillées, dont les résultats viennent largement confirmer ce tableau. Se référer au Treizième Rapport de l'Observatoire relatif à l'ALCP en cas d'intérêt pour des études empiriques.

l'immigration a permis de répondre au besoin de main d'œuvre en tenant compte de cette dimension (voir le chapitre «Thématiques spécifiques - Importance de l'immigration pour le potentiel de main d'œuvre»). En outre, l'évolution du marché du travail fait l'objet d'un chapitre dédié, qui se penche sur les différences régionales, et met ainsi en évidence l'importance variable de la libre circulation pour les différentes régions de Suisse et ses conséquences diverses sur le marché du travail (voir «Thématiques spécifiques - Evolution du marché du travail à l'échelle régionale»).

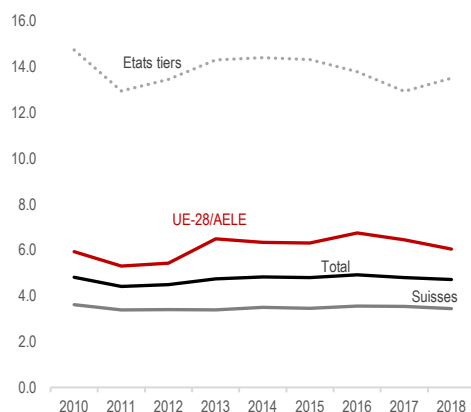
### 3.2 Chômage

Le graphique 3.3 met en évidence l'évolution du taux de chômage au sens du BIT entre 2010 et 2018.

Compte tenu du franc fort entre 2011 et 2016, le taux est passé de 4,4 % à 4,9 % en moyenne nationale. Depuis lors, il s'est à nouveau légèrement contracté pour atteindre en 2018 une valeur de 4,7 %. Le taux des Suisses est ainsi resté inférieur au cours de toute la période, l'intégration de la population indigène sur le marché du travail étant satisfaisante sur la durée. Quant aux immigrés de l'UE/AELE, l'écart du taux de chômage s'est creusé dès 2013 par rapport à l'ensemble des immigrés. En 2010, le taux de chômage était encore de 23 % supérieur à la moyenne. En 2013 et en 2016, cet écart s'est inscrit à 38 %, respectivement 37 % avant de retomber à 28 % en 2018. La hausse passagère plus marquée du taux d'actifs sans emploi des ressortissants de l'UE/AELE indique que les immigrés de cette région ont été davantage touchés que le reste de la population par l'affaiblissement économique qu'a connu la Suisse ces dernières années.

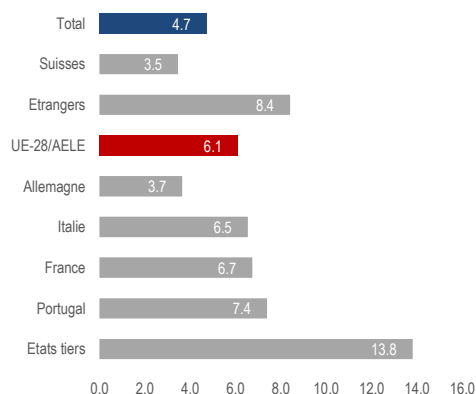
**Graphique 3.3: Evolution du taux de chômage au sens du BIT**

Population résidente permanente, 2010-2018  
Source: ESPA



**Graphique 3.4: Taux de chômage au sens du BIT**

Population résidente permanente, moyenne des années 2010-2018  
Source: ESPA

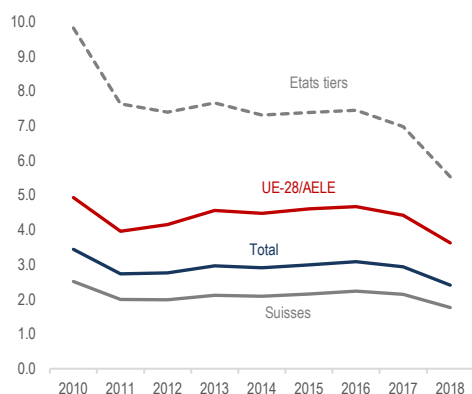


En observant de manière nuancée le taux de chômage des principaux pays d'origine de l'UE, les actifs portugais, français et italiens ont présenté un risque de chômage nettement plus élevé entre 2010 et 2018, avec des taux évoluant entre 6,5 % et 7,4 %. Le taux de chômage moyen des ressortissants allemands était de 3,7 %, soit un niveau bas mais toutefois légèrement supérieur à la moyenne des Suisses.

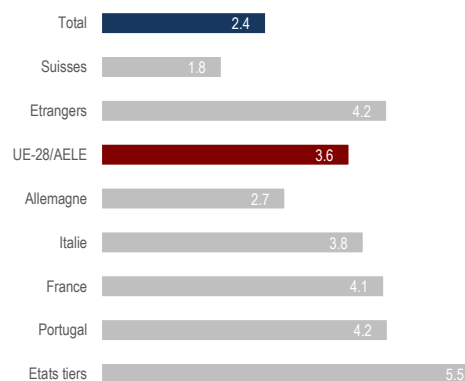
Les statistiques du chômage provenant du SECO (voir graphique 3.5) dépeignent un tableau similaire à un niveau inférieur. Le taux de chômage des Suisses est, dans ce cas aussi, toujours nettement inférieur à la moyenne. Quant aux immigrés de l'UE/AELE, l'écart avec la moyenne suisse s'élevait à 43 % en 2010 pour passer à 54 % dans les années 2013 à 2016 avant de retomber à 51 %, respectivement 50 % en 2017 et 2018. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP, le taux de chômage des ressortissants de l'UE-28/AELE a également progressé légèrement au-dessus de la moyenne. En 2018, les ressortissants allemands présentaient un faible taux de chômage (2,7 %), contrairement aux Italiens, aux Français et aux Portugais, dont les taux, supérieurs à la moyenne de l'ensemble des ressortissants de l'UE-28/AELE, ont évolué entre 3,8 % et 4,2 %. Ces valeurs demeurent néanmoins nettement inférieures au taux des ressortissants des Etats tiers, qui s'élève à 5,5 %.

**Graphique 3.5: Evolution du taux de chômage, 2010-2018** - **Graphique 3.6: Taux de chômage par nationalité, 2018**

Sources: SECO, base ESPA



Sources: SECO, base ESPA



Remarque: les taux de chômage portent ici sur le nombre de chômeurs selon le SECO au numérateur et sur le nombre de personnes sans emploi selon l'ESPA au dénominateur, afin de tenir compte de la croissance de la population active. Les taux de chaque nationalité diffèrent du taux de chômage officiel du SECO.

Le redressement du marché du travail en 2018 a eu des répercussions très similaires sur le taux de chômage des Suisses, des ressortissants de l'UE/AELE et des Etats tiers, dans des conditions relatives quasi identiques. Sur la base de ces observations, on ne constate aucun signe d'une éventuelle répercussion négative de l'immigration sur le chômage des Suisses ou des ressortissants des Etats

tiers. Le cas échéant, ce serait plutôt les ressortissants de l'UE-28/AELE qui auraient légèrement ressenti les conséquences de l'affaissement économique, quand bien même les dernières statistiques pointent à nouveau vers une normalisation.

### 3.3 Salaires

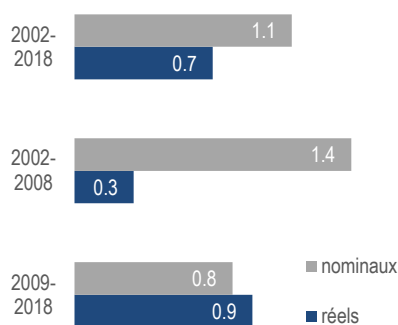
Entre 2002 et 2018, les salaires nominaux ont progressé de 1,1 % en moyenne par an dans notre pays, contre 0,7 % pour les salaires réels (graphique 3.7). Ainsi, entre 2009 et 2018, l'évolution des salaires nominaux a été plus faible que durant les années précédant la crise financière. Certes, une évolution des salaires nominaux inférieure à 1 % durant ces dernières années semble, au premier abord, minime. Or, si l'on tient compte de la phase économique difficile, marquée par une hausse progressive du chômage et une faible productivité, cette valeur reste malgré tout honorable. Mais grâce au renchérissement négatif, la hausse des salaires réels a été nettement plus marquée après la crise qu'auparavant (0,9 % par an, contre 0,3 %). Au cours des deux dernières années, la hausse inattendue des taux d'inflation a provoqué un recul des salaires réels (- 0,1 %, resp. - 0,4 % en 2017 et en 2018).

**Graphique 3.7:**

**Croissance annuelle moyenne des salaires**

En termes nominaux et réels, en %, 2002-2018

Source: indice des salaires de l'OFS



**Graphique 3.8:**

**Croissance annuelle moyenne des salaires, par branche**

en %, 2011-2018

Source: indice des salaires de l'OFS



Selon l'indice suisse des salaires, entre 2011 et 2018, les salaires nominaux dans la catégorie «Services financiers» ont connu la plus forte croissance, en hausse de 1 % (graphique 3.8), suivis de la catégorie de professions «Information et communication» (0,9 %) ainsi que «Commerce» et «Arts, spectacles et activités récréatives» (chaque fois 0,8 %). Avec un taux moyen de 0,7 %, la croissance

salariale a également été légèrement supérieure à la moyenne nationale dans les catégories «Prestations aux entreprises», «Hôtellerie-restauration» et «Activités manufacturières». Par contre, les catégories «Transports et communications» (0,3 %), «Santé humaine et action sociale» (0,4 %) ainsi que «Administration publique», «Construction» et «Autres activités économiques» ont connu une hausse salariale inférieure à la moyenne, soit de 0,5 % par an. Des analyses supplémentaires relatives aux salaires peuvent être consultées dans la partie Thématiques spécifiques, au chapitre «Salaires de la population active résidante et immigrée».

## 4 Assurances sociales

### 4.1 Premier pilier (AVS, AI, PC)

#### Part des étrangers au financement du 1<sup>er</sup> pilier

Les cotisations des employés et des employeurs représentent la principale source de financement du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI/APG/PC). En 2018<sup>7</sup>, elles ont couvert 65 % des dépenses de ce système, le reste ayant été financé essentiellement par les pouvoirs publics, via les impôts. La statistique des revenus de l'AVS permet de suivre précisément l'évolution de la substance économique soumise à cotisation. On a constaté que la croissance de la somme des salaires évoluait en étroite corrélation avec les cycles conjoncturels. En période d'essor économique, la croissance de la somme des salaires soumis à cotisation était nettement plus élevée chez les assurés étrangers que chez les assurés suisses. Ce dynamisme a dès lors entraîné une augmentation de leur participation au financement du 1<sup>er</sup> pilier, alors que celle des Suisses passait, en l'espace de dix ans (2006-2016), de 73,6 % à 68,7 %. En revanche, celle des ressortissants de l'UE-28/AELE augmentait de 20,5 % à 26,1 %. La part des autres ressortissants étrangers a diminué de près d'un point de pourcentage, passant de 5,9 % à 5,2 %.

**Tableau 4.1: Proportion des revenus\* soumis à cotisation selon la nationalité des cotisants**

Source: OFAS

	2000	2004	2006	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Suisse	76,4 %	75,0 %	73,6 %	72,4 %	70,9 %	70,1 %	69,5 %	69,2 %	68,7 %
UE-28/AELE	18,1 %	19,1 %	20,5 %	22,5 %	24,0 %	24,7 %	25,4 %	25,7 %	26,1 %
Etats tiers	5,5 %	5,9 %	5,9 %	5,1 %	5,1 %	5,2 %	5,1 %	5,1 %	5,2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

\*sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.

#### Part des ressortissants de l'UE-28/AELE au financement et aux prestations du 1<sup>er</sup> pilier

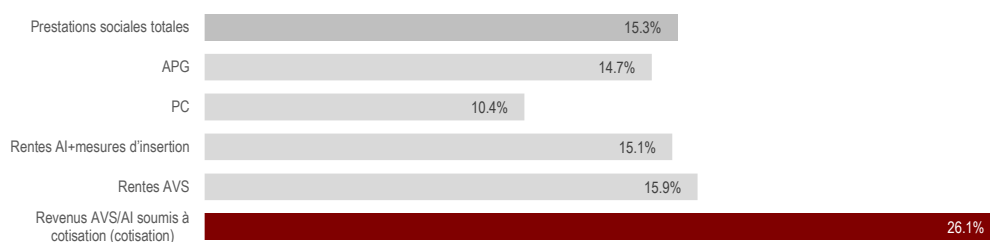
En analysant la part des ressortissants de l'UE-28/AELE au financement des cotisations et aux prestations du 1<sup>er</sup> pilier, on constate qu'ils y ont contribué à hauteur de 26,1 %, tandis qu'ils percevaient 15,3 % de la somme globale des prestations individuelles du 1<sup>er</sup> pilier. En substance, les ressortissants de l'UE-28/AELE ont bénéficié d'environ 15,9 % de la somme des rentes AVS versées, de

<sup>7</sup> Décompte de la Centrale de compensation CdC 2018

15,1 % des rentes et des mesures de réadaptation AI, de 10,4 % des prestations complémentaires et de 14,7 % des allocations pour perte de gain<sup>8</sup>. Pour ce qui est des rentes, il convient de noter qu'en 2018, seuls 7 % des ressortissants de l'UE-28/AELE percevant une rente de vieillesse jouissaient d'une durée de cotisation complète et, partant, d'une rente complète. Parmi les rentiers AI de l'UE-28/AELE, seuls 30 % ont perçu une rente complète.

**Graphique 4.1: Part des ressortissants de l'UE-28/AELE aux revenus soumis à cotisation\* et aux principales prestations du 1<sup>er</sup> pilier<sup>9</sup>**

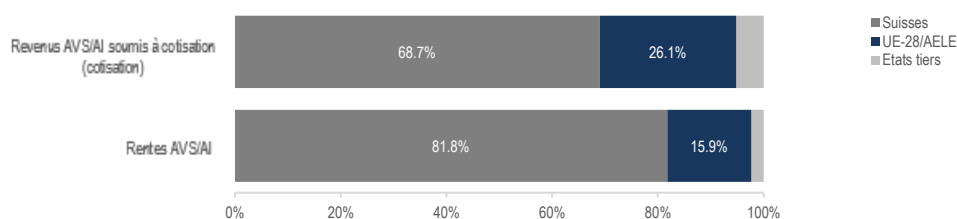
Source: OFAS; \*sont pris en compte tous les revenus soumis à cotisation.



Si l'on considère exclusivement les rentes AVS et AI, qui constituent le domaine de prestations le plus important du 1<sup>er</sup> pilier, on constate, sur la base des dernières statistiques disponibles, que les ressortissants étrangers contribuent de façon déterminante au financement et à la consolidation de la sécurité sociale. A long terme, le versement des cotisations ouvre naturellement un droit à des rentes, qui grèveront l'AVS d'ici 30 à 40 ans.

**Graphique 4.2: Répartition des revenus provenant de l'AVS/AI soumis à cotisation\* et des rentes AVS/AI, par nationalité**

Source: OFAS; \*sont pris en compte tous les revenus 2016 soumis à cotisation, total des rentes AVS/AI 2018.



<sup>8</sup> Evaluation sur la base des données actuellement disponibles [revenu provenant de l'AVS 2016 (tous les revenus soumis à cotisation), APG 2017, PC 2018, mesures de réadaptation AI 2018, rentes AVS et AI 2018]

<sup>9</sup> Répartition effectuée sur la base des statistiques les plus récentes (revenus soumis à l'AVS/AI: 2016, prestations en général versées en 2018). L'estimation des cotisations repose sur le revenu soumis à l'AVS/AI, qui se compose nettement de plus de 90 % du revenu des salariés.

## 4.2 Assurance-invalidité (AI)

En 2018, les rentes ont représenté 59 % du volume des dépenses de l'AI.<sup>10</sup> Environ 248 000 rentes d'invalidité ont été versées, dont 72 % à des Suisses, 19 % à des ressortissants de l'UE-28/AELE et 9 % à des ressortissants des Etats tiers. Comme le montrent les tableaux 4.2 et 4.3, l'ALCP n'a pas induit une hausse du nombre de bénéficiaires de rentes AI. Après un pic observé en 2005, le taux de croissance du nombre de rentiers a régulièrement diminué et, depuis 2011, tous les groupes de nationalités sont en recul. Cette tendance est plus prononcée pour les ressortissants de l'UE-28/AELE que pour les Suisses. Etant donné le fait que les contributions des premiers au financement de l'AI (26,1 %) sont largement supérieures aux prestations dont ils bénéficient (15,1 % de la somme des rentes AI et des mesures de réadaptation), on peut conclure que la libre circulation des personnes et l'accès des ressortissants de l'UE aux prestations AI n'ont pas entraîné de lourdes charges supplémentaires pour l'AI. Les craintes selon lesquelles la libre circulation des personnes pourrait provoquer une augmentation massive du nombre de bénéficiaires étrangers de prestations AI ne se sont donc pas confirmées. Si les nouvelles rentes ont, dans l'ensemble, reculé, cela est le fait de tous les acteurs du domaine de l'AI, plus sensibles à la problématique, ainsi que des nouveaux instruments de contrôle introduits lors de la dernière révision de l'AI.

**Tableau 4.2: Evolution annuelle moyenne du nombre de rentes AI, par nationalité, 1998-2018**

Source: OFAS

	1998-2001	2001-2004	2004-2007	2007-2010	2010-2013	2013-2016	2016-2018
Suisses	4,9 %	4,2 %	0,9 %	0,4 %	- 1,1 %	- 1,0 %	- 0,2 %
UE-28/AELE	2,5 %	1,7 %	- 0,9 %	- 3,8 %	- 3,8 %	- 3,3 %	- 1,7 %
Etats tiers	14,8 %	13,0 %	3,5 %	- 4,8 %	- 1,8 %	- 3,4 %	- 2,8 %
Total	4,9 %	4,3 %	0,7 %	- 1,2 %	- 1,7 %	- 1,7 %	- 0,7 %

**Tableau 4.3: Nombre de bénéficiaires de rentes AI, par nationalité, 1998-2017**

Valeurs de décembre

Source: OFAS

	1998	2001	2004	2007	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Suisses	140 392	162 270	183 529	188 606	190 628	184 409	182 014	180 187	178 830	178 008	178 076
UE-28/AELE	62 529	67 277	70 841	68 979	61 337	54 638	52 666	50 777	49 412	48 422	47 776
Etats tiers	13 196	19 968	28 831	31 978	27 562	26 073	25 250	24 383	23 477	22 786	22 176
Total	216 117	249 515	283 201	289 563	279 527	265 120	259 930	255 347	251 719	249 216	248 028

<sup>10</sup> Selon le compte d'exploitation AVS/AI 2017



### 4.3 Prestations complémentaires (PC)

En 2018, le 1<sup>er</sup> pilier a versé des prestations complémentaires à près de 328 100 personnes qui vivent dans des conditions économiques modestes, sur environ 1,9 million de bénéficiaires de rentes AVS et AI résidant en Suisse. Ces prestations complémentaires représentent une garantie de revenu minimum. Fin 2018, 76 % des bénéficiaires PC étaient suisses, 12 % des ressortissants de l'UE-28/AELE et 12 % des immigrés d'Etats tiers. En termes de répartition des sommes, 79 % ont été versés à des Suisses, contre 10 % chaque fois aux deux autres groupes d'étrangers.

**Tableau 4.4: Taux de croissance annuel moyen des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, par nationalité, entre 1998 et 2018**

Source: OFAS

	1998-2001	2001-2004	2004-2007	2007-2010	2010-2013	2013-2016	2016-2018
Suisses	2,5 %	2,9 %	2,2 %	3,0 %	2,6 %	1,8 %	1,4 %
UE-28/AELE	5,1 %	5,4 %	3,3 %	0,8 %	2,5 %	1,3 %	- 0,2 %
Etats tiers	18,9 %	15,7 %	9,7 %	1,9 %	4,5 %	3,7 %	3,5 %
Total	3,6 %	4,1 %	3,0 %	2,6 %	2,8 %	1,9 %	1,5 %

**Tableau 4.5: Nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI, par nationalité, 1998-2018**

Valeurs de décembre

Source: OFAS

	1998	2001	2004	2007	2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Suisses	156 226	168 190	183 407	195 525	213 611	230 534	236 737	240 366	243 171	246 214	250 264
UE-28/AELE	22 845	26 484	31 005	34 207	35 076	37 741	38 834	39 508	39 187	39 021	38 995
Etats tiers	7 841	13 169	20 378	26 900	28 461	32 472	33 780	35 166	36 236	37 545	38 839
Total	186 912	207 843	234 790	256 632	277 148	300 747	309 351	315 040	318 594	322 780	328 098

Le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires connaît une croissance marquée depuis plusieurs années. Depuis 2007, les taux de croissance sont globalement stables par rapport aux années précédentes, mais depuis 2010, ceux des ressortissants des Etats de l'UE-28/AELE sont légèrement inférieurs à ceux des Suisses. Depuis 2016, les prestations complémentaires dévolues aux ressortissants de l'UE-28/AELE ont ainsi diminué.

Toutefois, l'année après l'entrée en vigueur de l'ALCP, on a constaté une progression légèrement plus soutenue que la moyenne du taux des ressortissants de l'UE. Il s'agit d'un phénomène lié à l'accès facilité aux prestations ainsi qu'à la suppression du délai de carence pour l'ouverture du droit aux prestations, prévus par cet accord. On a enregistré par contre un tassement important de la croissance du nombre de bénéficiaires des Etats tiers en raison, d'une part, de la politique migratoire plus restrictive et, d'autre part, des changements opérés dans le cadre de l'assurance-invalidité.

Les prestations complémentaires sont exclusivement versées aux personnes résidant en Suisse. En 2018, près de 81 % des bénéficiaires de rentes AVS et AI<sup>11</sup> issus de l'UE-28/AELE résidaient à l'étranger et n'avaient ainsi pas droit à des prestations complémentaires. La part de ce groupe de personnes n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières années.

#### **4.4 Assurance-accidents (AA)**

L'ALCP prévoit, selon le modèle de l'assurance-maladie, un système d'entraide entre Etats en matière de prestations en nature pour l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, ainsi qu'en cas de maladie professionnelle. La Confédération prend en charge les intérêts sur les avances de prestations accordées au titre de l'entraide. Les coûts administratifs liés à l'entraide en matière de prestations, qui se sont élevés à 306 600 francs en 2018, sont assumés par les assurances.

#### **4.5 Assurance-maladie**

En ce qui concerne l'assurance-maladie obligatoire des assurés à l'étranger, il n'y a en principe pas de problème. La procédure en matière de pratique du droit d'option par les assurés (certains assurés peuvent être libérés de l'obligation de s'assurer en Suisse et s'assurer dans l'Etat où ils résident) est exigeante, tant pour les autorités cantonales compétentes que pour les assureurs, mais n'a pas causé de difficultés notables. S'agissant des répercussions financières, les coûts de l'assurance-maladie comprennent ceux incombant à l'Institution commune LAMal pour la mise en œuvre de la coordination internationale (entraide en matière de prestations et tâches vis-à-vis des bénéficiaires de rentes) et ceux liés à la réduction des primes pour les assurés à l'étranger.

Quant à l'application du système d'entraide entre Etats en matière de prestations en nature, l'Institution commune LAMal fait office d'organe de liaison et d'entraide dans l'assurance-maladie, garantissant l'octroi de prestations à charge de l'assurance étrangère. Pour l'année 2018, les frais d'intérêts se rapportant au préfinancement de l'entraide en matière de prestations ainsi que les coûts administratifs se sont élevés à 2,1 millions de francs.

---

<sup>11</sup> Ne sont prises en compte que les rentes de vieillesse (sans les rentes de survivants) et les rentes d'invalidité.

Conformément à l'ALCP, certaines personnes domiciliées dans un Etat membre de l'UE/AELE doivent également souscrire à une assurance-maladie en Suisse. Ces personnes ont en principe droit, comme les autres assurés, à une réduction individuelle des primes pour autant qu'elles vivent dans des conditions économiques modestes. La proportion d'assurés domiciliés dans un Etat membre de l'UE (environ 120 000 personnes) reste infime par rapport à l'effectif total des assurés, qui s'élève à 8,5 millions selon les dernières données de 2018.

Pour 600 bénéficiaires de rentes suisses (y compris les membres de la famille) résidant dans un Etat de l'UE/AELE, l'Institution commune LAMal a versé en 2018 1,01 million de francs au titre de réduction des primes.

#### 4.6 Assurance-chômage (AC)

La libre circulation des personnes prévoit de coordonner le droit sur l'assurance chômage, afin que la main d'œuvre mobile issue de l'UE/AELE jouisse de la protection existant dans le pays d'origine en lien avec l'émigration et qu'elle puisse profiter d'une protection dans le pays d'accueil identique à celle de la population résidante en cas de chômage.<sup>12</sup>

Pour les actifs issus des Etats de l'UE/AELE qui résident en Suisse, le principe de la totalisation est appliqué.<sup>13</sup> Il prévoit la prise en compte de la période de cotisation réalisée dans le pays d'origine dans la période minimale de cotisation en Suisse (douze mois en l'espace de deux ans). En 2018, 25,5 millions de francs d'indemnités journalières ont été versés aux ressortissants de l'UE/AELE qui ont fait comptabiliser leurs périodes de cotisation depuis l'étranger, contre 25,3 millions en 2017.

**Tableau 4.6: Versement d'indemnités de chômage (AC) aux ressortissants de l'UE/AELE sur la base du principe de la totalisation (en millions de francs)**

Sources: SECO, Labour Market Data Analysis LAMDA

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Autorisations B	7,4	10,2	9,0	14,0	20,4	19,1	16,8	18,0	17,6	16,4
Autorisations L	0,3	0,9	1,1	3,2	7,0	7,4	5,9	5,5	5,4	4,8
Autorisations C notamment	5,0	6,0	3,8	4,9	5,2	3,7	2,4	2,5	2,3	4,3
<b>Total</b>	<b>12,7</b>	<b>17,1</b>	<b>13,9</b>	<b>22,1</b>	<b>32,6</b>	<b>30,2</b>	<b>25,1</b>	<b>26,0</b>	<b>25,3</b>	<b>25,5</b>

<sup>12</sup> Nous vous renvoyons au Treizième rapport de l'Observatoire 2017 pour de plus amples informations concernant les dispositions légales, les dispositions transitoires ainsi que les répercussions financières des réglementations.

<sup>13</sup> Ce principe de la totalisation est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour la Roumanie et la Bulgarie. S'agissant de la Croatie, les cotisations AC des résidents de courte durée ont été rétrocédées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le principe de la totalisation devrait être applicable dès 2023.

En 2018, 4,8 millions de francs ont été versés à des ressortissants avec une autorisation de séjour de courte durée L, soit 7,05 % de l'ensemble des indemnités journalières perçues par les résidents de courte durée issus de l'UE/AELE. Quelque 16,4 millions ont été versés aux personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour B, autrement dit 2,6 % des prestations aux résidents issus de l'UE/AELE. Enfin, 4,3 millions de francs ont été accordés aux personnes ayant une autorisation d'établissement ou un autre type d'autorisation.

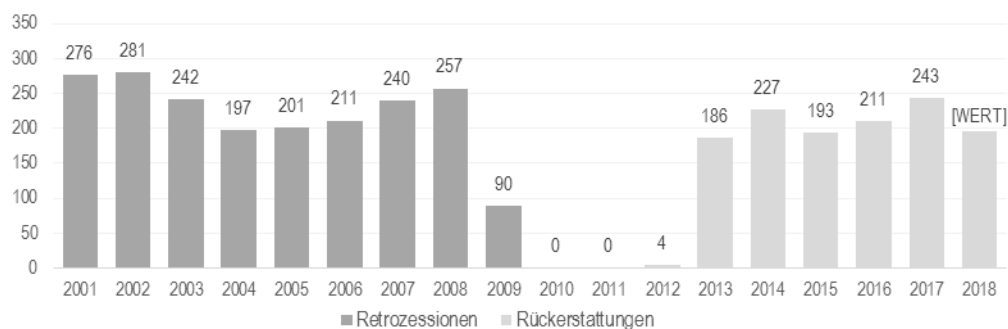
Les frontaliers perçoivent les prestations de l'AC dans leur Etat de résidence, et non en Suisse. C'est le Règlement (CE) 883/2004 qui s'applique, selon lequel la Suisse rembourse à l'Etat de résidence<sup>14</sup> les trois à cinq premiers mois d'indemnité de chômage des frontaliers (selon la durée de la période de cotisation en Suisse).

En 2018, 195 millions de francs au total ont été versés aux pays dont sont issus les frontaliers, soit une hausse de 48 millions de francs par rapport à 2017. Dans une perspective à long terme, le niveau des rétrocessions a été plus ou moins identique à celles versées entre 2002 et 2008.

**Graphique 4.3: Rétrocessions des IC des frontaliers à l'Etat de résidence durant les trois, respectivement les cinq premiers mois de perception des indemnités journalières et rétrocessions des cotisations AC des frontaliers**

En millions de francs

Source: SECO (résultat comptable AC)



Remarque: le graphique met également en évidence les montants des cotisations des frontaliers au cours des années antérieures, que la Suisse remboursait aux pays d'origine déjà avant l'entrée en vigueur de l'ALCP ainsi que lors de la phase transitoire (rétrocessions).

Le tableau 4.7 illustre dans quelle mesure les groupes d'étrangers, qui ont été ces dernières années toujours plus nombreux à immigrer vers la Suisse, constituent plutôt des payeurs nets ou des bénéficiaires nets des prestations de l'assurance-chômage. L'estimation la plus récente remonte à 2017,

<sup>14</sup> Sont considérés comme Etats de résidence tous les Etats de l'UE-28. Les frontaliers doivent retourner au moins une fois par semaine dans leur Etat de résidence pour être considérés comme tels.

année durant laquelle le taux de chômage était de 3,2 %, soit légèrement supérieur à la valeur d'équilibre anticipée sur le long terme (taux de chômage hors conjoncture). Sur la base des données relatives aux recettes de l'AVS, celles de l'AC peuvent être estimées en fonction des groupes de nationalités. Les remboursements selon les Règlements CE 883/04 et 987/2009 pour les frontaliers doivent être déduits de ces recettes. S'agissant des dépenses de l'AC, les prestations versées au titre des IC peuvent être examinées en fonction des personnes qui en ont bénéficié, et donc des différents groupes de nationalités. Par contre, il n'est pas possible d'examiner par bénéficiaire les autres prestations des caisses de chômage ou des offices régionaux de placement, de même que les mesures de marché du travail ou les indemnités en cas de réduction des horaires de travail. Toutefois, en fonction des groupes d'étrangers qui contribuent aux recettes, respectivement qui bénéficient des IC, il est relativement facile d'identifier les groupes de nationalités qui font partie des payeurs/bénéficiaires nets de l'AC ainsi que l'ordre de grandeur de la répartition des indemnités.

**Tableau 4.7: Part des recettes de l'AC et des dépenses liées aux IC (y compris rétrocessions et remboursements), par groupe de nationalités, 2017**

Sources: OFAS (comptes individuels de l'AVS), SECO

	Suisse	UE-28/ AELE	Etats tiers	ALL.	FRA.	ITA.	POR.	ESP.	UE- 8+2
Cotisations AC	70,4 %	24,4 %	5,3 %	6,7 %	3,4 %	4,9 %	3,2 %	1,1 %	1,6 %
Indemnités AC	55,3 %	31,1 %	13,6 %	5,9 %	3,6 %	6,1 %	6,6 %	2,1 %	2,9 %
<b>Rapport entre cotisations/in-</b> <b>dennités de chômage</b>	<b>1,27</b>	<b>0,78</b>	<b>0,39</b>	<b>1,13</b>	<b>0,96</b>	<b>0,79</b>	<b>0,48</b>	<b>0,53</b>	<b>0,56</b>

Remarque: les rétrocessions des cotisations des résidents de courte durée n'ont pas été prises en compte. Au total, les recettes de l'AC issues des cotisations salariales se sont montées à 7 milliards de francs selon la statistique AVS, alors que 5,5 milliards de francs étaient dépensés pour les IC.

Le tableau 4.7 met en évidence les parts revenant en 2017 aux Suisses, aux étrangers originaires de certains Etats de l'UE-28/AELE et aux étrangers originaires d'Etats tiers. Il ressort que les Suisses ont contribué à hauteur de 70,4 % à l'AC, alors qu'ils n'ont bénéficié que de 55,3 % des IC. Ils ont donc clairement fait partie des payeurs nets de l'AC. Leur part des cotisations à l'AC était supérieure de 27 % à celle des indemnités perçues. Ces chiffres révèlent que les Suisses présentent un risque de chômage nettement inférieur à la moyenne. En 2017, les étrangers de l'UE-28/AELE, pour leur part, ont contribué à hauteur de 24,4 % aux cotisations AC, alors qu'ils percevaient 31,1 % des IC. La quote-part aux recettes était ainsi inférieure de 22 % aux dépenses des indemnités de chômage. Ils ont donc fait partie de la catégorie des bénéficiaires nets. Les ressortissants des Etats tiers sont très clairement des bénéficiaires nets de l'AC. La part des recettes liées aux cotisations AC s'élevait en 2017 à 5,3 %, tandis que les dépenses liées aux IC atteignaient 13,6 %. Les dépenses étaient ainsi 2,6 fois supérieures aux recettes. Ces données traduisent ici également le risque de chômage très élevé et très hétérogène de ce groupe de nationalités.

En analysant les différentes nationalités en provenance de l'UE/AELE, on constate que les ressortissants allemands ont fait partie des payeurs nets de l'AC en 2017. Proportionnellement, ils ont versé environ 13 % de plus qu'ils n'ont bénéficié d'indemnités de chômage. Les ressortissants français ont tout juste fait partie des bénéficiaires nets. Leur part aux recettes de l'AC était de 4 % inférieure à la part des indemnités de chômage. En revanche, le rapport cotisations/indemnités des Italiens est nettement négatif, en raison du risque de chômage élevé auquel cette population est exposée. En 2017, la part des recettes de l'AC était inférieure de 21 % à la part des indemnités versées. Le bilan est encore plus négatif pour les ressortissants des Etats de l'UE-8 et de l'UE-2 (Roumanie et Bulgarie), dont la part des recettes représentait 56 % des dépenses. La part des Espagnols en tant que bénéficiaires nets de l'AC a été encore plus marquée: ils ont contribué à hauteur de 1,1 % des recettes, contre 2,1 % des indemnités versées. Parmi tous les ressortissants de l'UE/AELE, ce sont les Portugais qui ont enregistré le ratio cotisations/indemnités le plus défavorable. La part de leurs cotisations de chômage atteignait seulement 48 % des indemnités versées, ce qui reflète la forte hausse du taux de chômage de ces ressortissants. Ce ratio est cependant toujours légèrement meilleur que celui des ressortissants des Etats tiers.

#### **4.7 Aide sociale**

L'aide sociale constitue le dernier filet social du système d'assurance suisse. Son organisation relève des cantons et des communes. Les ressortissants de l'UE/AELE sont en principe autorisés à demander des prestations de l'aide sociale; dans la mesure où ils disposent d'une autorisation de séjour ou d'un permis d'établissement, ils bénéficient à cet égard du même traitement que les ressortissants nationaux. Une éventuelle perception des prestations de l'aide sociale ne constitue par ailleurs pas un motif pour révoquer une autorisation valable. En revanche, dans certaines circonstances, cette raison peut être suffisante pour refuser de prolonger une autorisation. Sont toutefois exclues de l'aide sociale les personnes qui se sont rendues en Suisse pour y trouver un emploi.

Le graphique 4.4 illustre l'évolution du taux d'aide sociale<sup>15</sup> des personnes qui perçoivent au moins une prestation de l'aide sociale dans l'année par rapport à la population résidente permanente. Au cours des années qui ont suivi la crise économique de 2009, le taux d'aide sociale a légèrement progressé, passant de 3 % en 2009 à 3,3 % en 2016 et 2017. Alors que le taux des Suisses à l'aide

---

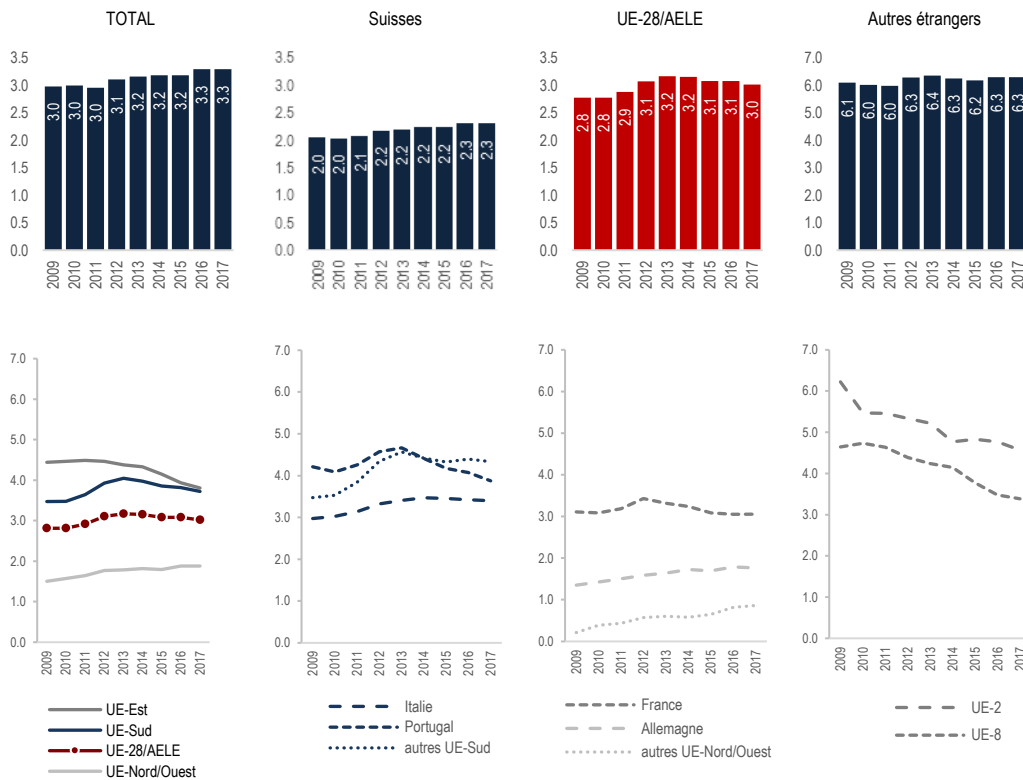
<sup>15</sup> Il ne s'agit ici que de l'aide sociale économique, excluant l'aide sociale dans les domaines de l'asile et des réfugiés.

sociale augmentait légèrement, de 2 % à 2,3 %, celui des ressortissants de l'UE/AELE est passé de 2,8 % en 2009 à 3,2 % en 2013, pour ensuite retomber à 3 % jusqu'en 2017. S'agissant de la catégorie des autres étrangers, on observe une augmentation de 6,1 % à 6,4 % entre 2009 et 2013, tandis que ce taux évoluait latéralement entre 6,2 % et 6,3 % les années suivantes.

**Graphique 4.4: Taux d'aide sociale par nationalité**

2009-2017, en %

Source: statistique de l'aide sociale OFS



Les Suisses, dont la part de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale est tombée de 55 % à 52 % entre 2009 et 2017, ont présenté en comparaison transversale un risque sensiblement moins élevé de recourir à l'aide sociale que les étrangers. En 2017, le taux d'aide sociale des Suisses s'élevait à 2,3 %, contre 3 % pour les ressortissants de l'UE-28/AELE, et 6,3 % pour les étrangers pris dans leur totalité.

Au sein de la population de l'UE-28/AELE, on constate des différences significatives quant au risque de recourir à l'aide sociale. En effet, les ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest présentaient un risque inférieur à la moyenne, soit de 2 % en 2017, alors que les Français y étaient davantage exposés (3,1 %) que les Allemands (1,8 %) ou les personnes issues des autres pays de cette région (1,6 %). En revanche, ce sont les ressortissants des pays d'Europe du Sud et de l'Est qui

affichent des taux d'aide sociale supérieurs à la moyenne. Au sein même de ce groupe de nationalités, ce taux a présenté de fortes variations en 2017, soit entre 3,4 % pour les ressortissants italiens ou des pays de l'UE-8 et 4,6 % pour les personnes de l'UE-2 (Bulgarie et Roumanie). Il convient de relever que le taux d'aide sociale des ressortissants d'Europe de l'Est et des Portugais a nettement diminué depuis 2009, respectivement depuis 2013, alors qu'ils se situaient à des niveaux relativement élevés. Ce recul a contribué à une légère contraction du taux d'aide sociale des ressortissants de l'UE-28/AELE, qui est passé de 3,2 % en 2013 à 3 % en 2017.



# THÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

## 1 Importance de l'immigration en tant que potentiel de main d'œuvre

### 1.1 Introduction

Ce chapitre porte sur l'importance pour la Suisse de l'immigration en tant que potentiel de main d'œuvre. Il met également en évidence la contribution en Suisse de la population résidente étrangère à l'essor de la population en âge de travailler. Le rapport entre immigration et évolution démographique est également analysé au niveau international. Les aspects qualitatifs tels que la participation au marché du travail ou la structure des qualifications et de l'emploi de la population immigrée sont également abordés à l'échelle suisse. A l'aide de scénarios démographiques, il est possible de mieux comprendre l'importance de l'immigration pour l'évolution future du potentiel de main d'œuvre en Suisse.

Les statistiques démographiques nationales et internationales (ESPOP, STATPOP, Eurostat), les enquêtes sur la population active (ESPA, Eurostat) ainsi que les scénarios démographiques réalisés en Suisse et à l'étranger (OFS, OCDE) constituent la base de nos analyses.

### 1.2 Influence de l'immigration sur l'évolution démographique

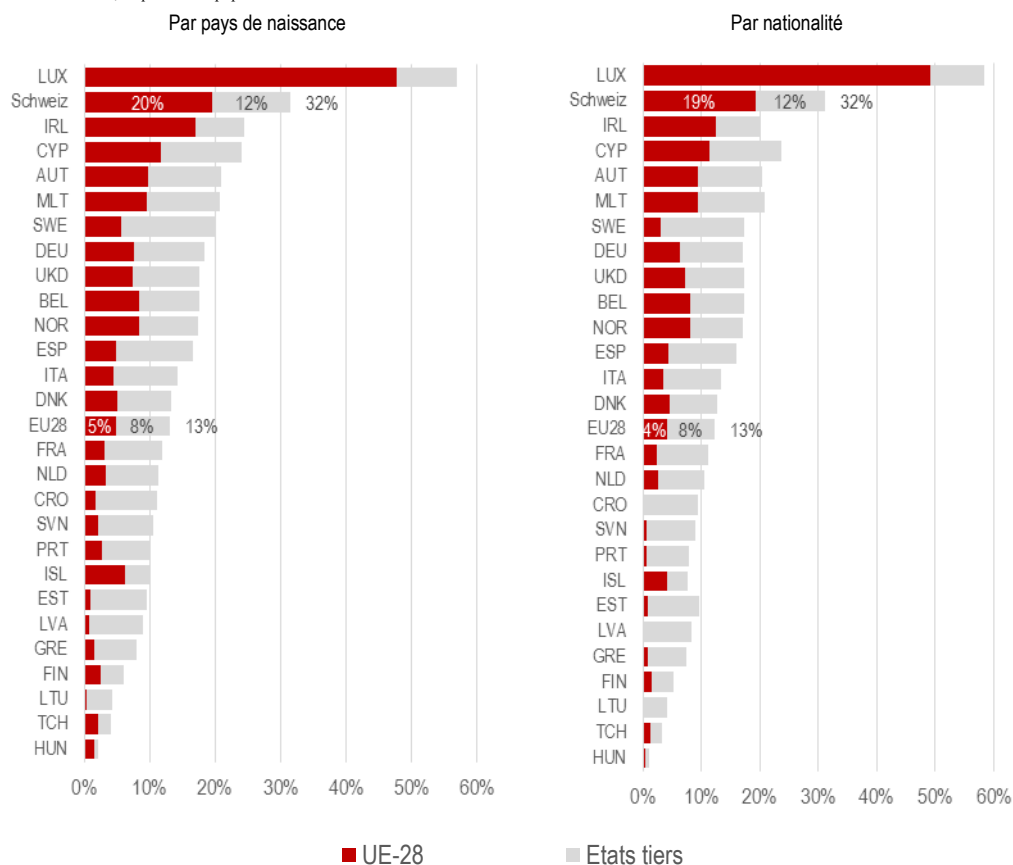
En Europe, la Suisse est l'une des économies ayant les taux les plus élevés de main d'œuvre immigrée. Sur les 4,5 millions d'actifs formant la population résidente permanente en 2018, environ 880 000 étaient nés dans un Etat de l'UE-28 et 540 000 dans un Etat tiers, soit un pourcentage de 20 % (UE-28), respectivement de 12 % (hors UE-28), pour un total de 32 %. En Europe, seul le Luxembourg présente un taux de main d'œuvre immigrée encore plus élevé. En moyenne, s'agissant de l'ensemble des Etats de l'UE-28, 5 % des actifs provenaient d'un autre Etat de l'UE et 8 % d'un pays hors de l'UE.

Toutefois, ces taux ne tiennent pas compte de l'emploi frontalier. A cet égard, le Luxembourg compte de loin le taux le plus important, suivi de la Suisse, de l'Autriche, de la Norvège et de la Belgique.<sup>16</sup>

### Graphique 1.1: Part des actifs nés à l'étranger ou de nationalité étrangère

Population active résidente permanente, 15-64 ans, 2018

Sources: Eurostat, enquête sur la population active



Remarques: aucune donnée concernant la Bulgarie et la Roumanie. En raison de contraintes liées au traitement des arrondis, les pourcentages ne correspondent pas toujours de manière exacte aux totaux.

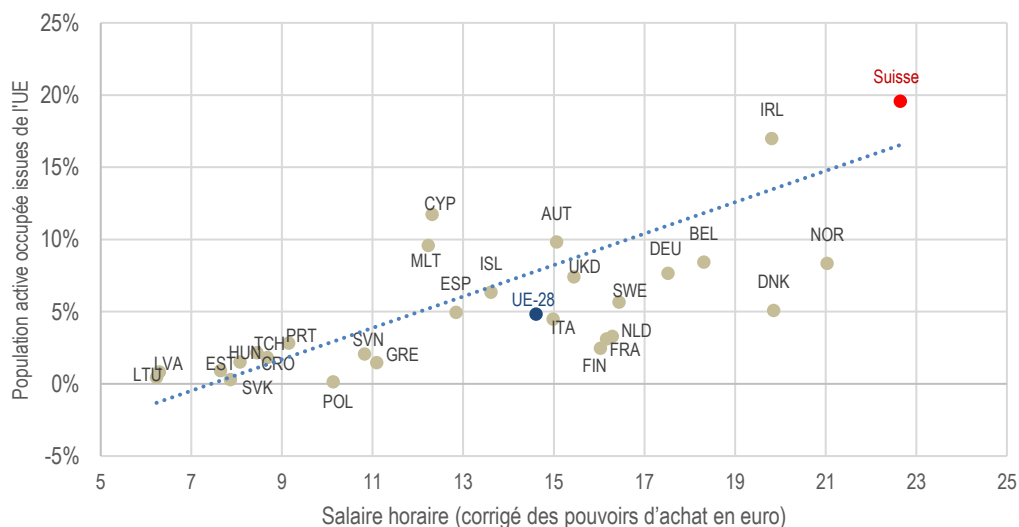
La part de la main d'œuvre immigrée varie en fonction de toute une série de facteurs. La situation géographique, la structure économique, la langue mais également les conditions institutionnelles qui régissent l'accès au marché du travail jouent un rôle majeur. En présence d'un espace économique jouissant de la libre circulation des personnes, il faut s'attendre à ce que l'immigration évolue en

<sup>16</sup> Ainsi, la proportion des frontaliers par rapport au total des actifs, calculée sur la base des enquêtes sur la population active des pays européens, s'élève à 42% au Luxembourg, 8% en Suisse, 4% en Autriche et 2% en Norvège et en Belgique. Voir à cet effet le document «Annual Report on intra-EU Labour Mobility», p. 80 publié par la Commission européenne (2018).

fonction des différentes opportunités de revenus offertes par chaque pays. Le graphique 1.2 met très nettement en exergue ce rapport. Ainsi, les pays de l'UE/AELE offrant un niveau de salaire élevé affichent en moyenne une proportion sensiblement plus élevée de main d'œuvre née dans un autre pays de l'UE/AELE.

**Graphique 1.2: Part des personnes actives nées dans un autre Etat de l'UE et salaire horaire moyen**

Population active résidente permanente, 15-64 ans, proportion selon le pays de naissance dans l'UE, 2018 Salaire horaire moyen, toutes branches confondues, 2014  
Sources: Eurostat/Enquête sur la population active, Enquête sur la structure des salaires



Remarques: aucune donnée concernant la Bulgarie et la Roumanie. Le Luxembourg n'est pas représenté dans le graphique (part de la population active de l'UE-28: 48 %, salaire horaire: 19 euros).

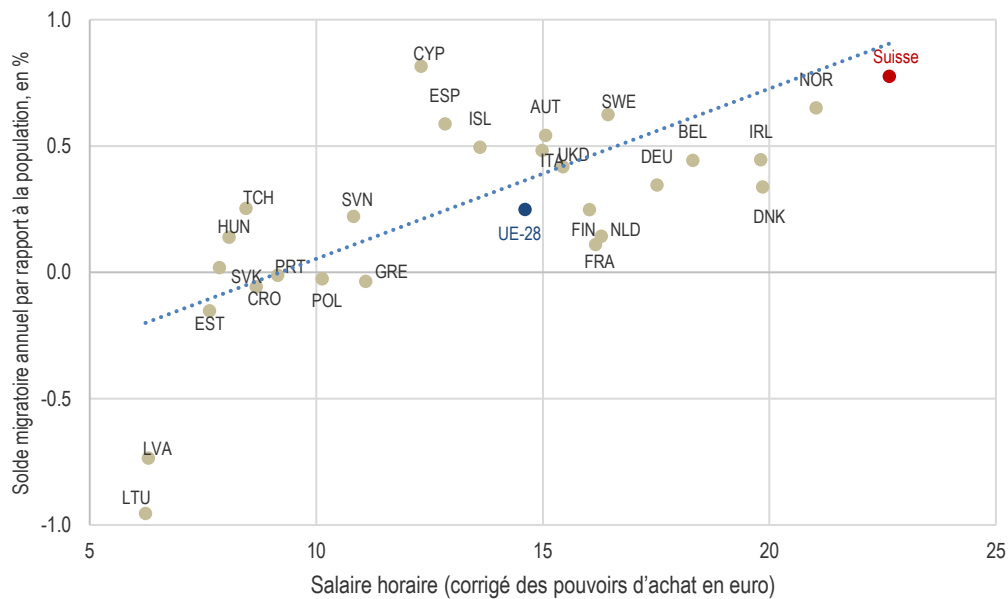
Selon l'Enquête sur la structure des salaires 2014, en comparaison européenne, la Suisse offre le niveau salarial le plus haut, avec un salaire horaire moyen de 22,65 euros corrigé du pouvoir d'achat. Parallèlement, en termes de proportion la plus élevée de personnes actives nées dans un autre Etat de l'UE-28, la Suisse occupe la deuxième place (20 %), derrière le Luxembourg (non représenté dans le graphique). Un niveau de productivité élevé, couplé à des conditions salariales intéressantes permettent aux entreprises d'attirer les immigrés dans leur pays. Comme susmentionné, d'autres facteurs jouent également un rôle. Ainsi, la Norvège et le Danemark par exemple offrent également un niveau de salaires supérieur à la moyenne. Mais, en raison de leur situation géographique en périphérie et de la barrière linguistique plus importante, la part de main d'œuvre issue de l'UE n'atteint pas l'ampleur de la Suisse ou de l'Irlande par exemple.

On constate très clairement un rapport positif entre le niveau salarial et l'immigration par rapport à l'ensemble de la population (y compris la population non active et les personnes issues d'un pays hors de l'UE). Le graphique 1.3 met en évidence le solde migratoire annuel des 27 pays de l'UE/AELE ainsi que le niveau moyen des salaires. On constate à nouveau un rapport clairement

positif. On remarque également qu'au sein de l'UE, les pays présentant les niveaux de salaire les plus bas font l'objet d'importants mouvements migratoires (soldes migratoires négatifs). Sur la partie supérieure de l'échelle, la Suisse, avec le plus haut niveau salarial d'Europe, constitue le troisième pays d'immigration en Europe, derrière le Luxembourg (non représenté) et Chypre.

**Graphique 1.3: Solde migratoire annuel 2003-2017 par rapport à la population et salaire horaire moyen**

Population résidente permanente. Salaire horaire moyen, toutes branches confondues, 2014  
Sources: Eurostat/Enquête sur la population active, Enquête sur la structure des salaires



Remarques: aucune donnée concernant la Bulgarie et la Roumanie. Le Luxembourg n'est pas représenté dans le graphique (solde migratoire annuel: 1,6 %; salaire horaire: 19 euros).

Les rapports qui ressortent de ce graphique constituent un facteur d'explication essentiel des mouvements migratoires au sein de l'Europe, à savoir les écarts constatés dans les niveaux de productivité qui se reflètent également dans les différents niveaux de salaires.

Les Etats économiquement solides au sein de la zone UE/AELE tirent parti de la possibilité offerte par leurs entreprises d'attirer, lorsque c'est nécessaire, une main d'œuvre en provenance d'autres pays. Toutefois, les entreprises ont également la possibilité, grâce à l'ouverture simultanée du marché des biens et des capitaux, d'investir dans d'autres pays de la zone économique et de profiter ainsi de la vigueur relative de ces régions. L'intégration économique ne constitue ainsi pas une voie à sens unique et devrait, à long terme, aboutir à une convergence des niveaux de productivité et de salaires. Ainsi, les raisons poussant les personnes à immigrer dans une économie intégrée devraient peu à peu s'atténuer avec le temps, du moins devenir moins unidirectionnelles. Ces dernières années, le processus de convergence économique au sein de l'UE a été freiné par la crise de l'euro, qui a

fragilisé les pays jouissant d'un niveau salarial relativement faible, tandis que ceux présentant des niveaux de salaire plus élevés, dont la Suisse, s'en tiraient à bon compte.

L'immigration joue un rôle majeur dans l'évolution démographique. Le graphique 1.4 met cet état de fait en évidence en représentant les contributions des divers groupes de population à la croissance démographique en Suisse durant une plus longue période.

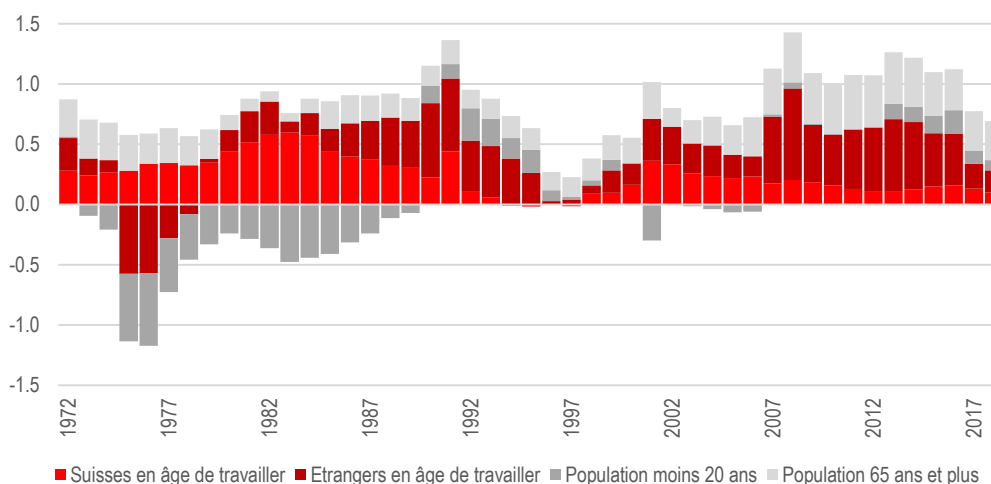
La contribution de la population suisse en âge de travailler (20-64 ans) (en rouge) à la croissance démographique a été la plus importante à la fin des années 70 et au début des années 80, période durant laquelle les *babyboomers* ont atteint l'âge de travailler. Dans les années 90, cette contribution a été quasiment réduite à néant. En effet, compte tenu du recul des taux de naissance, les nouvelles cohortes arrivant sur le marché du travail ont été nettement moins nombreuses. Ce n'est qu'au début des années 2000, lorsque la cohorte des vingtenaires a augmenté, que la population suisse a contribué positivement à la croissance de la population en âge de travailler. Toutefois, celle-ci n'a pas atteint la croissance des années 70 et 80 et a continué de s'aplatir. Au cours des dix dernières années, les Suisses âgés de 20 à 64 ans n'ont contribué qu'à hauteur de 13 % à la croissance démographique (un bon 1 % par an). La contribution des personnes nées dans notre pays est d'ailleurs encore surestimée en ce sens que les naturalisations sont prises en compte dans le pourcentage.

La population étrangère en âge de travailler (rouge foncé) a joué un rôle important mais hétérogène pour la croissance démographique en Suisse. Dans le graphique 1.4 à gauche, on observe une vague d'émigration de la population active étrangère lors de la crise financière des années 70. De même, durant la crise du milieu des années 90, on constate que la croissance de la population étrangère en âge de travailler a diminué de manière temporaire. La population active étrangère a fait office de tampon lors des crises antérieures, freinant ainsi la progression du chômage en Suisse. En périodes d'embellie économique, la croissance de la population étrangère en âge de travailler, reflet avant tout de l'immigration vers la Suisse, a toujours tenu une place importante en ce sens qu'elle a permis d' étoffer le potentiel de main d'œuvre. Par rapport à la population suisse en âge de travailler, l'immigration a joué un rôle majeur dans l'accroissement du potentiel de main d'œuvre qui s'est reflété dans la population indigène. Sur les dix dernières années, 42 % de la croissance démographique est revenue aux étrangers en âge de travailler.

#### Graphique 1.4: Contribution de la population indigène et étrangère à la croissance de la population en âge de travailler

Population résidante permanente, en %

Sources: OFS/ESPOP et STATPOP



Comme le graphique 1.4 le montre, une part croissante de la hausse démographique est le fait de la progression de la population âgée de 65 ans et plus (gris clair). En effet, 37 % de la croissance démographique dans son ensemble est à mettre sur le compte de ce groupe d'âge. La proportion des 65 ans et plus par rapport au total de la population résidente permanente a progressé de 1,9 %, passant de 16,6 % en 2008 à 18,5 % en 2018 (selon les chiffres provisoires de STATPOP).

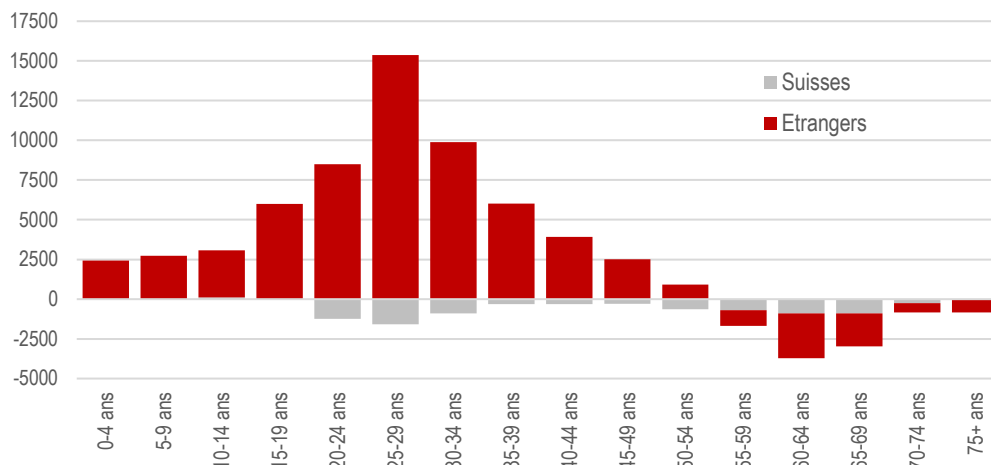
La forte influence de l'immigration sur l'évolution démographique en âge de travailler s'explique par la pyramide des âges des immigrés et des émigrés. L'âge moyen des personnes ayant immigré en Suisse en 2017 était de tout juste 30 ans. Deux tiers des immigrés étaient âgés entre 18 et 41 ans. L'immigration vers la Suisse est ainsi fortement concentrée sur une tranche de population active plus jeune.

Le graphique 1.5 représente le solde migratoire des Suisses et des étrangers en 2017, par tranche d'âge. La concentration de la catégorie des immigrés actifs plus jeunes ressort clairement de ce graphique. S'agissant de la population suisse, on constate une concentration de l'émigration nette dans cette même tranche d'âge. Les Suisses recherchent eux aussi des opportunités professionnelles à l'étranger essentiellement au début de leur carrière professionnelle. Toutefois, l'émigration des Suisses joue un rôle mineur pour l'évolution démographique par rapport à l'immigration de main d'œuvre étrangère. Chez les Suisses comme chez les étrangers, on constate une progression de l'émigration nette dès 50 ans, respectivement 55 ans. Cela illustre une tendance plus forte à l'émigration, respectivement au retour au pays des personnes approchant l'âge de la retraite ou l'ayant déjà atteint.

### Graphique 1.5: Solde migratoire 2017, par tranche d'âge

Population résidente permanente

Sources: OFS/STATPOP



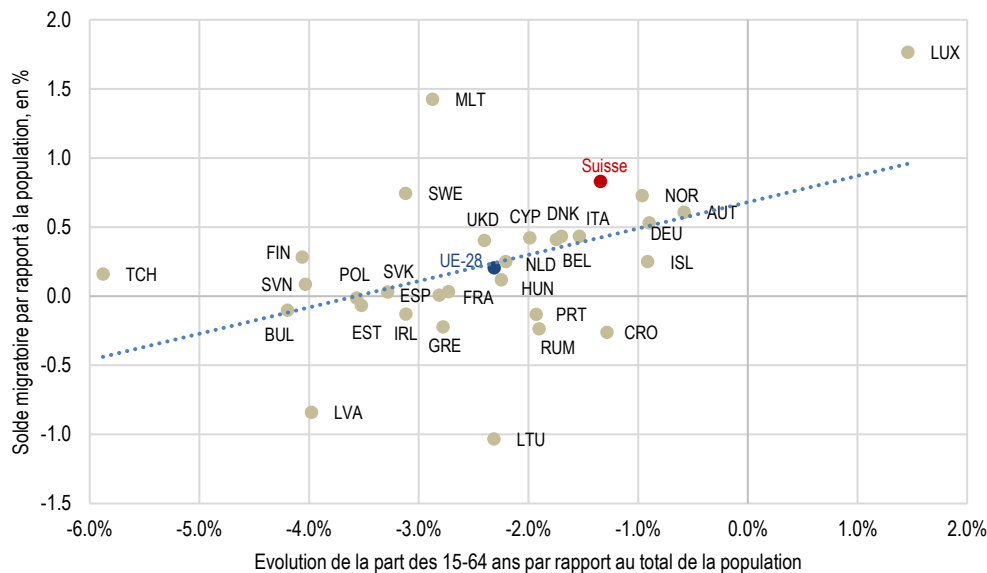
Tandis que l'âge moyen des immigrants permet d'augmenter la population en âge de travailler tout en la rajeunissant, la propension légèrement en hausse à émigrer des personnes à la retraite atténue le vieillissement démographique en Suisse. En 2017, le solde migratoire positif total de la catégorie des moins de 55 ans est passé de 46 000 personnes à + 56 000, contre - 10 000 pour les plus de 55 ans.

Le graphique 1.6 met en évidence, à l'aide de données internationales, l'influence d'un bilan migratoire positif sur la proportion de la population en âge de travailler. Ainsi, le solde migratoire moyen des années 2009 à 2017 est comparé à l'évolution de la catégorie des 15-64 ans durant la même période. En moyenne sur l'ensemble des pays de l'UE-28, la part de la population en âge de travailler a diminué, passant de 67 % à 64,7 %, soit une baisse de 2,3 %. Le graphique met en évidence le fait que le recul de la proportion des personnes en âge de travailler est moins marqué dans les pays où l'immigration est relativement soutenue. Au Luxembourg, qui est de loin le pays de l'UE connaissant la plus forte immigration, cette part a même progressé de 1,5 %. La Suisse, qui connaît elle aussi un taux d'immigration supérieur à la moyenne, voit également la part des personnes en âge de travailler diminuer à un niveau inférieur à la moyenne de 1,3 %. Avec 66,8 %, cette proportion est de 2,1 % supérieure à la moyenne de l'UE-28, grâce également à l'immigration survenue dans le passé. Les pays faisant l'objet d'une émigration nette ou de taux d'immigration très faibles ont vu la part de leur population en âge de travailler reculer nettement. Cela concerne souvent des pays d'Europe de l'Est.

**Graphique 1.6: Solde migratoire annuel par rapport à la population et évolution de la part des 15-64 ans par rapport au total de la population, 2009-2017**

Population résidente permanente

Source: Eurostat



### 1.3 Utilisation du potentiel de main d’œuvre des immigrés sur le marché suisse du travail

L’immigration vers la Suisse a une incidence favorable sur la part de la population en âge de travailler et renforce ainsi le potentiel de main d’œuvre de la population suisse. Partant de ce constat, la question se pose de savoir si ce potentiel supplémentaire de main d’œuvre est utilisé de manière efficace en Suisse. Il est possible de répondre à cette question en analysant le succès rencontré par la main d’œuvre immigrée sur le marché suisse du travail. Ce chapitre met en exergue l’ampleur de la participation au marché du travail et de l’intégration professionnelle. La thématique de la productivité, respectivement de la rémunération de la main d’œuvre immigrée constitue une thématique spéciale (la troisième) de ce rapport.

Le taux d’activité et l’intégration professionnelle des 25-64 ans de la population résidente permanente en Suisse sont analysés ci-dessous de manière plus précise à l’aide d’évaluations effectuées dans le cadre de l’Enquête suisse sur la population active (ESPA). En limitant l’étude à la population âgée de 25 ans et plus, les influences de la participation variable à la formation sont réduites puisque la majorité des jeunes de 25 ans sont en principe actifs sur le marché du travail. Les trois millions de personnes nées en Suisse constituent un groupe de référence important permettant d’évaluer l’employabilité. En raison du fait de leur plus longue présence en Suisse, ils devraient présenter le degré

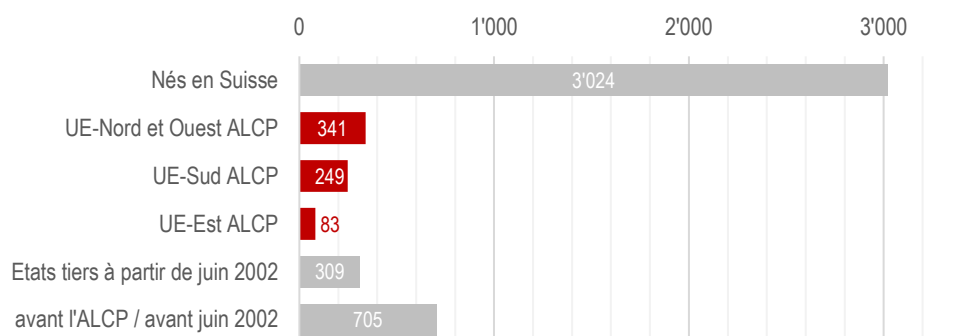


d'intégration le plus élevé. Avant juin 2002, soit avant l'entrée en vigueur de l'ALCP, 705 000 personnes ont immigré vers la Suisse. Elles constituent dès lors une population qui a rejoint la Suisse il y a un certain temps sous le régime de l'ancienne politique étrangère. Les immigrés de l'ALCP sont classifiés en trois catégories, selon les diverses phases d'élargissement de l'UE. La plus importante sous-catégorie est constituée de personnes issues d'Europe du Nord et de l'Ouest, notamment d'Allemagne et de France. La deuxième porte sur les immigrés d'Europe du Sud, à savoir le Portugal et l'Italie. En 2018, les ressortissants d'Europe de l'Est ont représenté le troisième plus grand groupe d'immigrés de l'ALCP, avec 83 000 personnes âgées entre 25 et 64 ans. A titre comparatif, l'employabilité des immigrés des Etats tiers, qui ont rejoint la Suisse à partir de juin 2002, est également analysée. En 2018, cela a concerné 309 000 personnes de la tranche d'âge concernée (voir graphique 1.7).

**Graphique 1.7: Population âgée de 25 à 64 ans selon le lieu de naissance et date d'immigration**

Population résidante permanente, en milliers

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



Le taux d'activité des six groupes de population susmentionnés est illustré au graphique 1.8. Il représente la part de la population qui exerce une activité professionnelle ou qui est activement à la recherche d'un emploi par rapport au total de la population résidante permanente correspondante. Le taux d'activité professionnelle en Suisse est très élevé en comparaison internationale, ce qui se reflète également dans ces statistiques. Les actifs nés en Suisse âgés entre 25 et 64 ans présentaient un taux d'activité de 88,7 % en 2018. Ce taux est même légèrement plus élevé pour les personnes ayant immigré en Suisse depuis 2002 sous le régime de l'ALCP. S'agissant des immigrés d'Europe du Nord et de l'Ouest, ce taux s'élève à 92,2 %, contre 90,9 % pour ceux d'Europe du Sud et 88,7 % pour les ressortissants d'Europe de l'Est. Par contre, le taux d'activité professionnelle des personnes ayant immigré en Suisse avant l'entrée en vigueur de l'ALCP est inférieur à la moyenne (81,5 %), de même que celui des personnes issues d'un pays hors de l'UE/AELE et qui ont immigré vers la Suisse à partir de juin 2002 (78,4 %). Pour cette dernière catégorie, il est important de préciser que

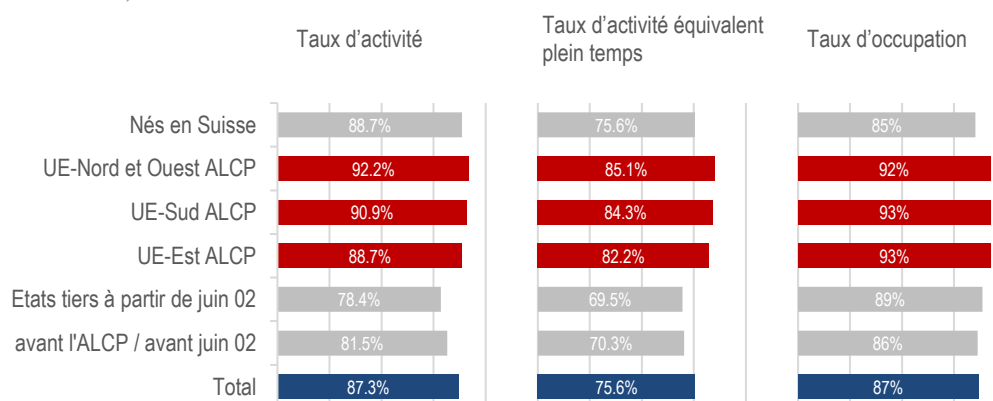
le taux d'activité des personnes immigrées en Suisse sous un régime de contingents est très élevé, tandis que celui des personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ou en tant que requérants d'asile est nettement inférieur à la moyenne.

Le taux d'activité des six groupes est représenté en équivalents plein temps au centre du graphique 1.8. Le volume de travail réalisé est pris en compte dans ce graphique, les personnes travaillant à temps partiel n'étant considérées qu'en fonction de leur taux d'occupation. En 2018, le taux d'activité en équivalents plein temps était en moyenne de 11,6 % inférieur au taux d'activité usuel. L'influence du travail à temps partiel a eu de très fortes répercussions sur le taux d'activité des personnes nées en Suisse. Le taux d'activité en équivalents plein temps s'élevait en 2018 à 13 % exactement, soit un niveau inférieur au taux d'activité usuel. Cet écart n'était que de 7 % pour les immigrés de l'ALCP.

**Graphique 1.8: Taux d'activité professionnelle de la population âgée entre 25 et 64 ans selon le lieu de naissance et date d'immigration, 2018**

Population résidente permanente

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



A droite dans le graphique, ces différences sont mises en évidence selon le taux d'occupation moyen des six catégories de population. Ainsi, ce taux est le plus faible pour la population née en Suisse (85 %) et le plus élevé pour les immigrés de l'ALCP, qui varie entre 92 % et 93 %.

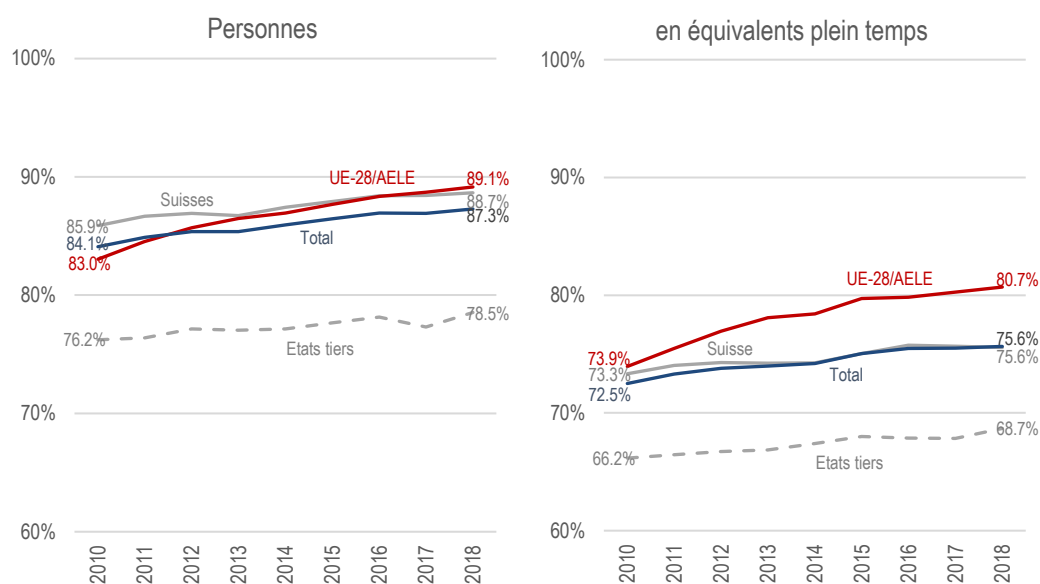
Comme il ressort du graphique 1.9, le taux d'activité professionnelle de la population âgée entre 25 et 64 ans en Suisse a progressé entre 2010 et 2018. Cela est particulièrement vrai pour les personnes nées dans un Etat de l'UE/AELE avec, en toile de fond, l'immigration sous le régime de l'ALCP qui, comme cela a été démontré ci-dessus, était très fortement concentrée sur le marché du travail. En 2010, le taux d'activité des personnes âgées entre 25 et 64 ans issues d'un Etat de l'UE/AELE s'élevait à 83 %, soit un niveau encore légèrement inférieur au taux d'activité moyen de ce groupe

d'âge. En 2018, avec un taux de 89,1 %, il a même dépassé celui des actifs nés en Suisse. La progression du taux d'emploi calculé en équivalents plein temps (droite) est encore légèrement plus soutenue, en raison du fait que les immigrés de l'ALCP visaient et/ou travaillaient à un pourcentage en moyenne plus élevé que la population active née en Suisse.

**Graphique 1.9: Taux d'emploi de la population âgée entre 25 et 64 ans, par pays de naissance, 2010-2018**

Population résidente permanente

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



Entre 2010 et 2018, les personnes nées en Suisse et celles immigrées vers la Suisse depuis un Etat tiers ont toutefois accru leur participation au marché du travail. Si l'on considère la population née en Suisse, on constate que celle-ci affichait déjà en 2010 un taux d'emploi très élevé de 85,9 %. La raison inhérente à la hausse de 5 % du taux d'emploi enregistrée en 2018 par les immigrés de l'UE/AELE par rapport aux actifs nés en Suisse est due à un taux d'activité plus élevé.<sup>17</sup> S'agissant des ressortissants des Etats tiers, la hausse moins marquée du taux d'emploi s'explique par un niveau situé au départ plus bas. Dans ce groupe de population, il convient de tenir compte du fait que seule une part relativement faible de l'immigration est dictée par des contingents. Etant donné que la main d'œuvre internationale, plus mobile, ne demeure en Suisse que quelques années, leur influence sur

<sup>17</sup> Les raisons sous-jacentes de cet état de fait ne peuvent être analysées dans le cas présent, mais il se peut que les différentes compositions des ménages, des sexes et des âges aient une influence sensible sur le taux d'occupation (p. ex. aussi les enfants dont la venue influence les taux d'occupation). Ainsi, la part des personnes âgées entre 55 et 64 ans nées en Suisse est de 26%, soit un niveau supérieur à celui des ressortissants nés dans un Etat de l'UE/AELE (21%). De même, le taux d'emploi des femmes nées en Suisse était supérieur (50 %) à celui des ressortissantes nées dans un Etat de l'UE/AELE (47 %).

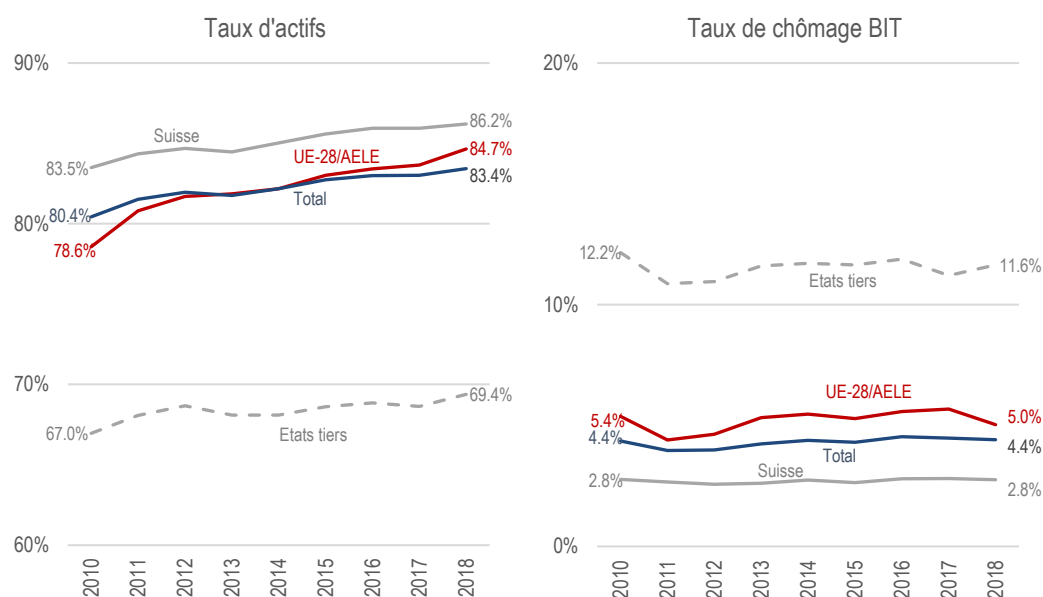
le taux d'emploi est relativement faible. Par contre, les immigrés des Etats tiers qui ont rejoint la Suisse par le biais d'une demande d'asile ou dans le cadre d'un regroupement familial jouent un rôle plus important car ils séjournent souvent plus longtemps en Suisse. Par expérience, leur taux d'emploi est inférieur à la moyenne. En tous les cas, entre 2010 et 2018, on a constaté une progression constante chez les ressortissants des Etats tiers également, en phase avec la tendance générale observée en Suisse.

Il est question ci-après d'étudier dans quelle mesure une plus grande propension à exercer une activité permet réellement d'améliorer son intégration sur le marché du travail. Pour ce faire, il convient d'observer de plus près l'évolution de l'activité professionnelle et du taux de chômage des catégories de personnes ci-dessus.

**Graphique 1.10: Taux d'actifs occupés et taux d'actifs sans emploi au sens du BIT de la population âgée entre 25 et 64 ans, par pays de naissance, 2010-2018**

Population résidante permanente

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



Au graphique 1.10 à droite, on constate que les taux de chômage au sens du BIT des quatre sous-catégories observées ont évolué globalement de manière parallèle entre 2010 et 2018. En 2018, le taux de chômage des personnes nées en Suisse (2,8 %) était identique à celui huit ans plus tôt. Quant aux ressortissants nés dans un Etat tiers ou dans un pays de l'UE/AELE, en 2018 il est légèrement plus marqué, soit 5 %, respectivement 11,6 % au-dessus du taux des personnes nées en Suisse. Les

évolutions du taux de chômage sont toutefois importantes, que l'on considère la population indigène ou celle immigrée. De même, le taux d'actifs occupés, représenté à gauche dans le graphique, évolue pratiquement parallèlement au taux d'activité représenté ci-dessus.

En raison du taux d'actifs sans emploi plus élevé, le taux d'actifs occupés nés dans un Etat de l'UE-28/AELE a évolué jusqu'en 2018 à un niveau légèrement inférieur à celui des personnes nées en Suisse. Calculé en équivalents plein temps (non représenté), le taux d'actifs occupés issus d'un Etat de l'UE-28/AELE s'élevait en 2018 à 74,6 %, soit de 2,5 % supérieur à celui des personnes nées en Suisse. La différence était ainsi plus faible (5 %) qu'en prenant en compte le taux d'activité. Par conséquent, les immigrés de l'ALCP semblent non seulement vouloir être actifs sur le marché du travail, mais ils le réussissent bien.

#### **1.4 Structure des qualifications et d'activité des immigrés sur le marché suisse du travail**

Les analyses suivantes doivent permettre d'identifier la structure de qualifications de la population ayant immigré dans le cadre de l'ALCP ainsi que les domaines d'activité dans lesquels elle a essentiellement travaillé.

Le graphique 1.11 met en évidence la structure des qualifications de la population résidente permanente âgée entre 15 et 64 ans en Suisse par rapport à celle des immigrés de diverses régions. Les personnes nées en Suisse présentent en grande majorité un diplôme de formation de degré secondaire II. Il s'agit la plupart du temps d'un diplôme de formation professionnelle. La proportion des personnes jouissant d'un diplôme de formation de degré tertiaire s'élève à 37 %. Enfin, 13 % des personnes nées en Suisse ne disposaient d'aucun diplôme de formation post-obligatoire.

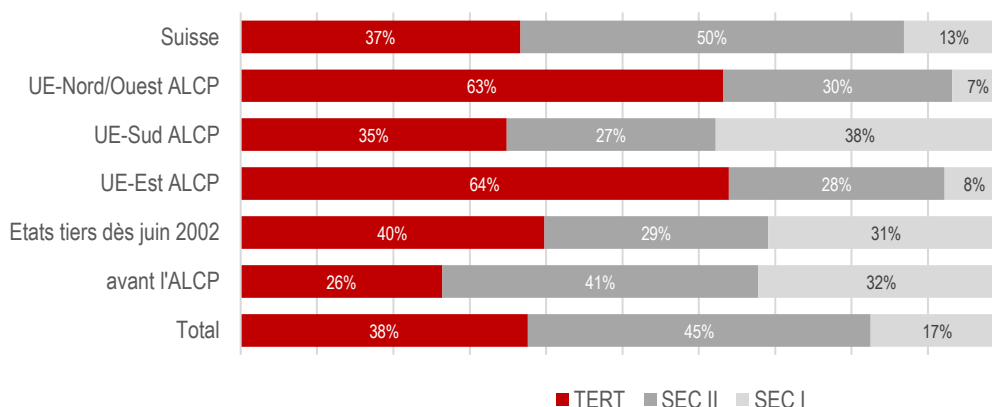
A titre comparatif, les immigrés en provenance d'Europe du Nord, de l'Ouest et de l'Est constituent, avec 63 %-64 %, les parts les plus importantes de personnes formées au niveau tertiaire, et avec 7-8 % les proportions les plus faibles sans diplôme de formation post-obligatoire. La structure des qualifications des immigrés d'Europe du Sud est tout autre. Alors que la part des personnes formées au degré tertiaire est aussi élevée que celle des personnes nées en Suisse (35 %), la proportion de personnes sans diplôme de formation post-obligatoire (38 %) est la plus élevée parmi toutes les sous-catégories examinées. En termes de structure des qualifications, les immigrés de l'ALCP en provenance d'Europe du Sud ont un profil qui se rapproche le plus des immigrés des Etats tiers depuis juin 2002, respectivement, en ce concerne la part élevée des personnes sans formation, des immigrés ayant rejoint la Suisse avant l'entrée en vigueur de l'ALCP.

La proportion élevée de personnes issues d'Europe du Sud au bénéfice d'un diplôme du degré secondaire I est liée au fait que, suite à l'introduction de l'ALCP, l'immigration en provenance des Etats tiers était limitée à la main d'œuvre qualifiée et spécialisée. L'Europe du Sud, notamment le Portugal, a de fait constitué une région de recrutement davantage destinée à des travaux élémentaires, comme l'agriculture, l'hôtellerie-restauration ou la construction<sup>18</sup>. De même, la part élevée de personnes sans formation issues d'Etats tiers s'explique par l'importance des regroupements familiaux ou des demandes de requérants d'asile (voir également les explications au point 1.3).

**Graphique 1.11: Structure des qualifications selon date d'immigration et par région de provenance, 2018**

Population résidente permanente, 15-64 ans

Source: OFS/ESPA, calculs propres



Remarque: sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération: dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie «avant l'ALCP».

Au cours des huit dernières années, la part des personnes formées dans le secteur tertiaire âgées entre 15 et 64 ans a progressivement augmenté, passant de 29 % en 2010 à 38 % en 2018. Cette tendance correspond à la demande croissante de main d'œuvre de la part des entreprises qui évoluent dans un environnement technologique exigeant marqué par une forte concurrence internationale. La tendance vers une formation de degré tertiaire se dessine de manière très nette, autant pour la population née en Suisse que pour celle immigrée. Il ressort clairement que l'immigration liée à l'ALCP a accéléré la croissance de ce niveau de formation en Suisse en raison de la proportion importante de ressortissants formés dans le tertiaire. Avec des taux supérieurs à la moyenne, entre 48 % et 52 %, les immigrés de l'ALCP ont massivement contribué à renforcer le taux de formation tertiaire de

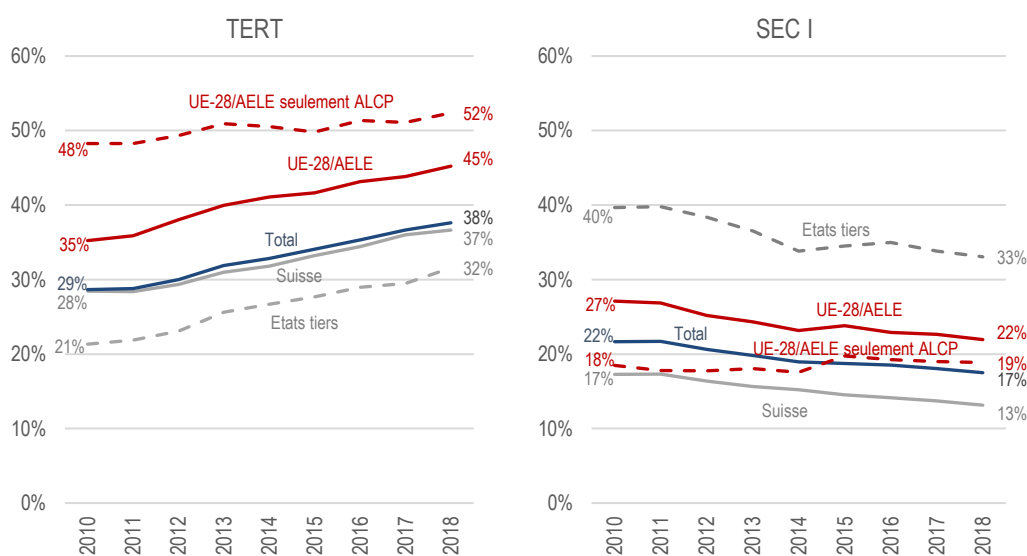
<sup>18</sup> Malgré un niveau moyen de qualification élevé, cela vaut également pour les immigrés d'Europe de l'Est.

l'ensemble des immigrés nés dans un Etat de l'UE-28/AELE, qui est passé de 35 % à 45 %. L'influence positive de l'immigration sur la proportion de personnes formées au degré tertiaire ne s'est pas atténuée avec le temps, comme certains le craignaient, en dépit de déplacements vers les régions d'origine d'Europe du Sud et de l'Est.

Parallèlement à l'évolution du degré tertiaire, la proportion des 15-64 ans sans diplôme du degré secondaire II a reculé au cours des huit dernières années, passant de 22 % en 2010 à 17 % en 2018. Cette tendance s'observe autant chez les personnes nées en Suisse que chez les immigrés. Etant donné que la proportion des immigrés de l'ALCP dotés d'un diplôme de niveau secondaire I a toujours été plus faible que celle des ressortissants nés dans un pays de l'UE-28/AELE, leur proportion est passée de 27 % à 22 %. Pour la Suisse, l'immigration sous le régime de l'ALCP a plutôt endigué le recul de la population sans diplôme de formation post-obligatoire, car sa quote-part au total des immigrés de l'ALCP était légèrement supérieure à la part correspondante de la population totale (voir graphique 1.12).

**Graphique 1.12: Structure des qualifications par région d'origine et date d'immigration, 2010-2018**

Population résidente permanente, 15-64 ans  
Sources: OFS/ESPA, calculs internes



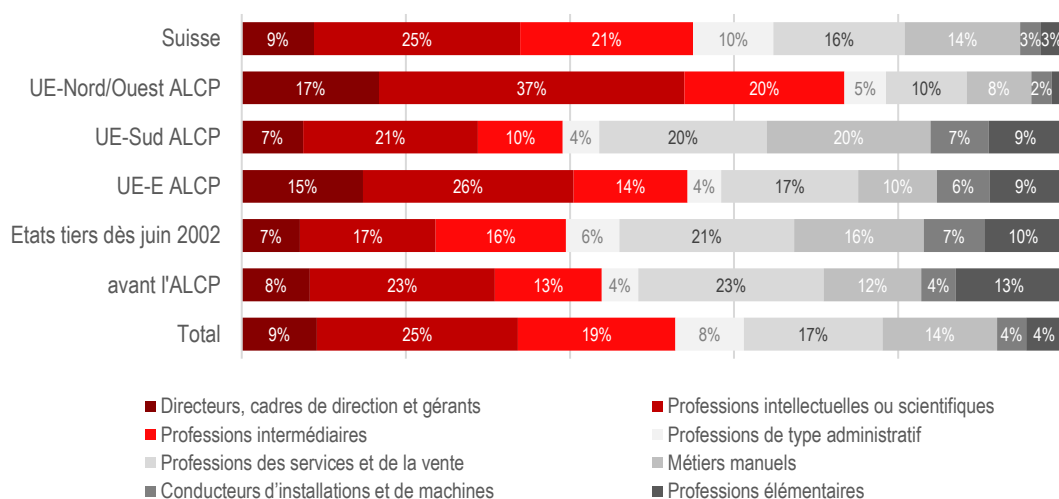
Remarque: sont considérées comme immigrés de l'ALCP les personnes ayant rejoint la Suisse dans le cadre de l'ALCP et qui y résidaient encore entre 2015 et 2017. Le fait que l'ALCP soit entré en vigueur à des périodes différentes pour chaque pays d'origine a été pris en considération: dès 2002 pour les ressortissants de l'UE-15, dès 2006 pour ceux de l'UE-8, dès 2009 pour ceux de l'UE-2 et dès 2014 pour la Croatie. Les personnes ayant immigré avant 2002 tombent dans la catégorie «Etats tiers» ou «UE-28/AELE».

Le graphique 1.13 met en évidence la répartition des personnes actives par principale catégorie de professions selon la CITP, en fonction de leur statut migratoire et de leur région d'origine. S'agissant de la population née en Suisse, 55 % travaillaient dans les catégories «Directeurs, cadres de direction

et gérants», «Professions intellectuelles ou scientifiques» ou «Professions intermédiaires» et similaires. Cette proportion est supérieure (64 %) pour les ressortissants de l'ALCP issus d'Europe du Nord ou de l'Ouest, et similaire en ce qui concerne les immigrés d'Europe de l'Est. Les immigrés des deux premières régions étaient nettement surreprésentés dans la catégorie «Directeurs, cadres de direction et gérants» notamment. De même, leur proportion est clairement supérieure à la moyenne dans la catégorie «Professions intellectuelles ou scientifiques». En ce qui concerne les immigrés d'Europe du Sud et de l'Est, les catégories «Professions élémentaires» et «Conducteurs d'installations et de machines» étaient représentées plus que la moyenne.

**Graphique 1.13: Population active en 2018 par principale catégorie de professions selon la CITP, par région d'origine et date d'immigration**

Population résidente permanente, 15-64 ans  
Sources: OFS/ESPA, calculs internes



La structure des qualifications des immigrés dont il est question ci-dessus s'est également reflétée dans le type des activités exercées. Cela vaut aussi pour l'évolution dans le temps de ladite structure. Le graphique 1.14 illustre les modifications absolues de la population active âgée entre 15 et 64 ans entre 2010 et 2018 selon les principales catégories de professions CITP. On constate que la croissance est tirée par les trois catégories de professions nécessitant un niveau de formation élevé, à savoir «Directeurs, cadres de direction et gérants» (+ 123 000), «Professions intellectuelles ou scientifiques» (+ 249 000) et «Professions intermédiaires» (+ 124 000) ainsi que «Professions des services et de la vente» (+ 74 000). Quant aux «Professions de type administratif» (- 46 000), aux «Métiers manuels» (- 79 000) ainsi qu'aux «Conducteurs d'installations et de machines» (- 21 000), la population active s'est réduite, tandis qu'elle stagnait de manière générale pour les «Professions élémentaires».

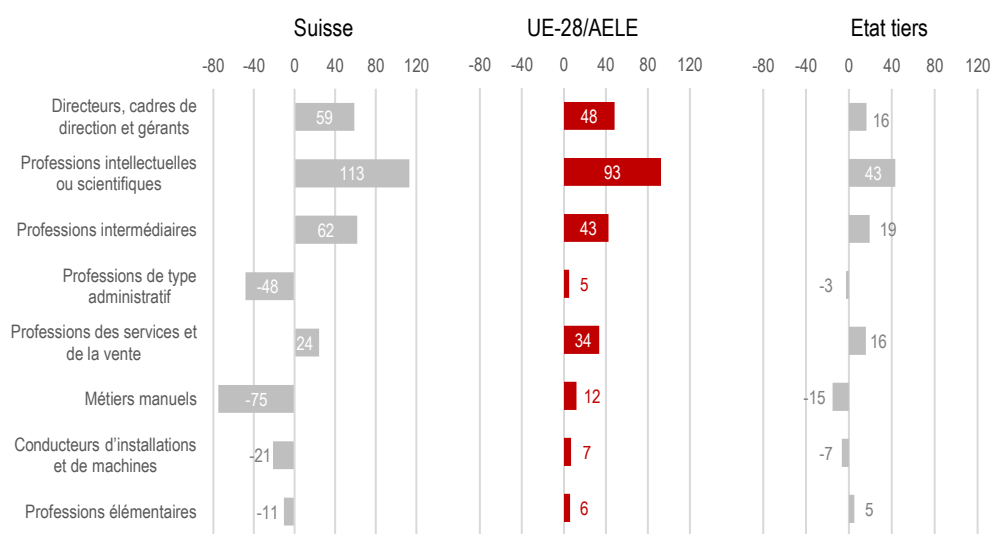


Il ressort clairement du graphique 1.14 que l'immigration sous le régime de l'ALCP a contribué à satisfaire la demande croissante des entreprises pour une main d'œuvre hautement qualifiée. En effet, 74 % de la progression enregistrée au sein des personnes actives nées dans un Etat de l'UE-28/AELE se rapporte aux trois catégories de professions exigeant le niveau de qualifications le plus élevé. Par ailleurs, les «Professions des services et de la vente» comptent pour 14 % de cette hausse, où les actifs nés en Suisse et dans un Etat tiers ont affiché une légère progression. S'agissant des catégories de professions qui ont stagné ou reculé, comme les «Professions de type administratif», les «Métiers manuels», les «Conducteurs d'installations et de machines» et les «Professions élémentaires», les actifs nés dans un Etat de l'UE-28/AELE affichaient une faible hausse. Il semble donc que les immigrés remplacent la main d'œuvre indigène qui se détourne de ces catégories de professions pour embrasser des professions exigeant un niveau de qualifications supérieur.<sup>19</sup>

**Graphique 1.14: Evolution de la population active âgée de 15 à 64 ans entre 2010 et 2018, par pays de naissance**

Population résidente permanente, en milliers

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



<sup>19</sup> Le Rapport de l'an passé propose une analyse fouillée des qualifications des immigrés ainsi que de la complémentarité de l'immigration avec la demande.

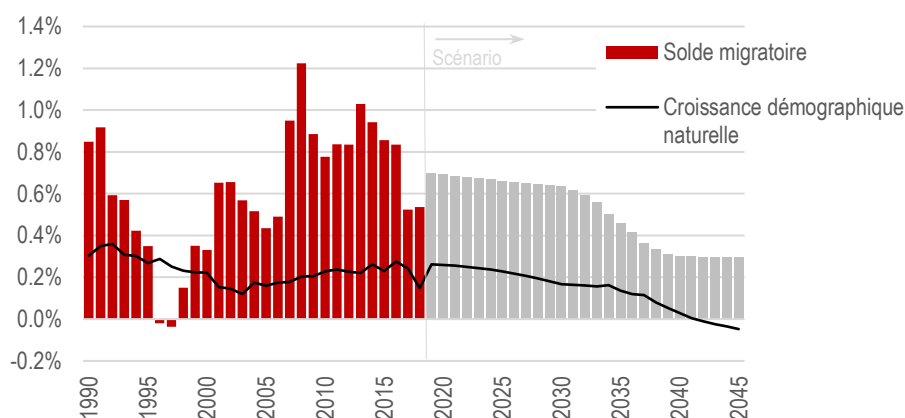
## 1.5 Perspectives liées au recours du potentiel de main d'œuvre étrangère en Suisse

Comme mentionné au début de ce chapitre, l'économie suisse jouit d'une situation satisfaisante, grâce notamment à un niveau de productivité élevé et à la bonne santé de son marché du travail. Elle est en mesure d'attirer, si nécessaire, de la main d'œuvre étrangère. Dans le scénario démographique intermédiaire de l'OFS de 2015, il ressort que la population devrait encore croître en Suisse, grâce essentiellement à un solde migratoire positif (voir graphique 1.15). La croissance démographique naturelle, influencée en partie par les naissances des immigrés, joue à cet égard un rôle nettement moindre (voir ligne noire dans le graphique 1.15).

**Graphique 1.15: Composantes de la croissance démographique, 1990-2018. Scénario moyen de l'évolution démographique dès 2019**

Population résidante permanente

Sources: OFS/ESPOP, STATPOP, SCENARIOS



Remarque: 1990-2018: Statistique de la population de l'OFS [ESPOP/STATPOP (2018 prov.)]. Dès 2019, OFS - Scénarios démographiques, scénario de référence A-00-2015

En comparaison avec les années 2007 à 2015, l'OFS s'est basé pour 2015 sur un solde migratoire légèrement plus faible à moyen et long terme, ce qui s'est également confirmé depuis lors dans les statistiques migratoires. Entre 2015 et 2018, le solde migratoire effectif s'est même inscrit à un niveau légèrement inférieur à la valeur établie par l'OFS dans son scénario de référence.<sup>20</sup>

Alors que l'on anticipe pour ces 15 prochaines années encore une contribution annuelle de l'immigration entre 0,6 % et 0,7 %, elle devrait s'élever à environ 0,4 % par an dès 2040. Élément essentiel

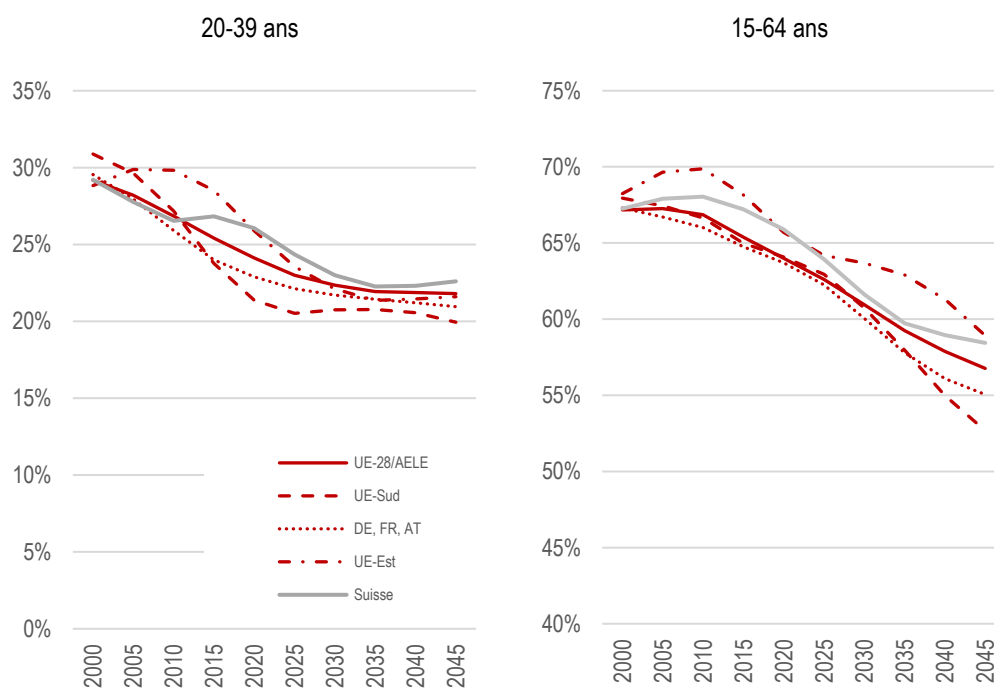
<sup>20</sup> Selon le scénario moyen de l'évolution démographique, le solde migratoire positif entre 2015 et 2018 a contribué à hauteur de 0,8% à la croissance démographique. Dans les faits, cette contribution s'élevait en moyenne à 0,7%.

lié à cette hypothèse: on part du principe que les pays de l'UE-28/AELE, au même titre que la Suisse, seront soumis aux conséquences croissantes du vieillissement. En conséquence, la population en âge typique d'émigrer, mise en évidence au graphique 1.16 à gauche avec les 20-39 ans, perdra de son importance en termes relatifs. En 2010, cette proportion s'élevait à 27 % en Suisse et dans l'UE-28. Selon le scénario moyen de l'évolution démographique de l'ONU, cette part diminuera jusqu'en 2030 à 22 % au sein de l'UE-28 et, avec un effet de retard, à 23 % en Suisse. Toujours selon l'ONU, ce recul devrait être nettement plus prononcé dans les pays d'Europe du Sud et de l'Est, dont l'immigration vers la Suisse a eu tendance à progresser ces dernières années. Avec le temps, le vieillissement démographique dans les pays d'origine devrait atténuer le potentiel d'émigration.

**Graphique 1.16: Parts de la population par tranche d'âge et par région au sein de l'UE-28/AELE selon le scénario moyen de l'évolution démographique de l'ONU (2010-2045)**

Population résidante permanente

Sources: ONU, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017), World Population Prospects: The 2017 Revision - Special Aggregates; calculs internes



A droite du graphique 1.16, selon le scénario moyen de l'évolution démographique de l'ONU, on remarque que la part de la population en âge typique d'émigrer (15-64 ans) se réduira dans toutes les régions de l'UE/AELE au cours des trente prochaines années. Selon le scénario de l'ONU ainsi

que celui de l'OFS, la Suisse, qui devrait connaître une immigration nette importante, peut légèrement retarder ou freiner cette évolution mais ne saurait toutefois s'y soustraire sur le long terme.<sup>21</sup> Le déplacement généralisé de la structure des âges devrait, *ceteris paribus*, renforcer la concurrence en matière de main d'œuvre immigrée au sein de l'Europe et rendre le recrutement des travailleurs de l'UE/AELE plus difficile pour les entreprises suisses.

## 1.6 Conclusion

Grâce à une économie solide et à un niveau de productivité supérieur à la moyenne, les entreprises suisses ont la capacité d'attirer si nécessaire de la main d'œuvre en provenance de l'étranger. Dans le sillage de la forte immigration de main d'œuvre de ces dernières années, la Suisse est parvenue à ralentir et à freiner le vieillissement de sa population. Toutefois, la capacité à retarder le vieillissement démographique via l'immigration sous le régime de l'ALCP est limitée à long terme, car le vieillissement de la population se poursuit dans les pays de l'UE-28 et s'accélère même dans les pays où l'émigration est marquée. Au cours des 15 prochaines années, la part de la population en âge typique d'émigrer se réduira sensiblement dans toutes les régions de l'UE-28.

L'immigration vers la Suisse sous le régime de l'ALCP s'est très fortement concentrée sur le marché du travail. La population née dans un Etat de l'UE-28/AELE a vu son taux d'activité fortement progresser ces huit dernières années, sans pour autant provoquer un effet d'éviction généralisée notable. De même, le taux des personnes actives issues des Etats tiers et nées en Suisse a progressé entre 2010 et 2018, mais le taux d'actifs sans emploi est demeuré stable durant cette période. En 2018, les personnes âgées entre 25 et 64 ans, nées dans un Etat de l'UE/AELE, présentaient un taux d'actifs sans emploi au sens du BIT sensiblement supérieur (5 %) à celui des personnes nées en Suisse (2,8 %). Leur taux d'emploi était inférieur de seulement 2,5 % à celui de la population suisse. Si l'on tient compte d'un pourcentage de travail en moyenne plus élevé des personnes nées dans un Etat de l'UE-28/AELE, leur taux en équivalents plein temps (74,6 %) dépasse celui des Suisses de 2,5 %. Ces résultats montrent que les caractéristiques positives du marché suisse du travail s'appliquent également à la population immigrée, que le potentiel de main d'œuvre immigré est très bien exploité en Suisse et qu'il a même tendance à encore s'améliorer. Les immigrés de l'ALCP sont mieux qualifiés et, à l'instar de la plus jeune génération de la population résidente, entretiennent un

---

<sup>21</sup> S'agissant du scénario moyen de l'évolution démographique de l'ONU pour la Suisse, la contribution de l'immigration nette devrait passer de 0,45% à 0,41% par an entre 2020 et 2045.

lien plus étroit avec le marché du travail que les générations antérieures. Les améliorations des conditions-cadres, par ex. la conciliation entre vie professionnelle et familiale ou les mesures permettant de prolonger la vie active, peuvent exercer un effet positif sur la population déjà résidante, mais également sur celle immigrée.

Avec le temps, l'immigration s'est adaptée à la demande des entreprises et favorisé la transition structurelle de l'économie suisse. Avec des taux supérieurs à la moyenne, soit entre 48 % et 52 %, les immigrés de l'ALCP ont massivement contribué à la hausse sensible du taux de formation tertiaire de la population âgée entre 15 et 64 ans. L'influence positive de l'immigration sur la proportion de personnes formées au degré tertiaire ne s'est pas atténuée avec le temps, comme certains le craignaient, en dépit de déplacements vers les régions d'origine d'Europe du Sud et de l'Est.

La part des 15-64 ans sans diplôme de formation post-obligatoire a reculé en Suisse, passant de 22 % en 2010 à 17 % en 2018. Celle des immigrés de l'ALCP est légèrement supérieure, soit 19 %, enravant quelque peu le recul de ce groupe de formation.

Une analyse des catégories de professions met en évidence le fait que la majorité des immigrés de l'ALCP sont actifs dans des métiers exigeant un niveau de qualifications élevé, voire très élevé. Entre 2010 et 2018, 74 % de la progression enregistrée au sein des personnes actives nées dans un Etat de l'UE-28/AELE concernaient trois catégories de professions exigeant le niveau de qualifications le plus élevé. Par ailleurs, les «Professions des services et de la vente» comptent pour 14 % de cette hausse, où les actifs nés en Suisse et dans un Etat tiers ont affiché une légère progression. S'agissant des catégories de professions qui ont stagné ou reculé, comme les «Professions de type administratif», les «Métiers manuels», les «Conducteurs d'installations et de machines» et les «Professions élémentaires», les actifs nés dans un Etat de l'UE-28/AELE n'affichaient qu'une très faible hausse. Ils ont clairement permis de combler certains vides créés par la main d'œuvre indigène, qui se concentre davantage sur les professions exigeant un niveau de qualifications supérieur.

## **2 Salaires de la population active résidente et immigrée**

### **2.1 Introduction et questions**

Le chapitre 3.3 relatif aux tendances actuelles présente l'évolution générale des salaires sur la base de l'indice suisse des salaires. Le présent chapitre analyse de manière encore plus fine cette évolution en se basant sur l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) ainsi que sur l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Les données fournies par l'ESS se rapportent à l'évolution durant la période 2002-2016, tandis que celles de l'ESPA à la situation dans les années 2010 à 2018. De manière générale, la question se pose de savoir dans quelle mesure la forte immigration que la Suisse a connue depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP a affecté l'évolution des salaires de la population active résidente. Pour y répondre, les questions suivantes seront abordées dans le présent chapitre: quel est le niveau des salaires des personnes étrangères, respectivement des personnes immigrées par rapport à la population établie en Suisse depuis un certain temps déjà? Comment peut-on expliquer d'éventuelles disparités? Comment les salaires de la population résidente et immigrée ont-ils évolué avec le temps? Peut-on expliquer ces évolutions par des caractéristiques structurelles, comme la profession, la formation, l'expérience professionnelle, la position professionnelle, etc.? Comment les salaires de personnes qui viennent d'être embauchées par une entreprise ont-ils évolué en comparaison aux salaires des collaborateurs travaillant depuis plusieurs années déjà au sein de l'entreprise? Enfin, il convient d'étudier dans quelle mesure la répartition des salaires a évolué en Suisse. Dans la troisième thématique spécifique relatif à l'évolution du marché du travail au niveau régional, certaines de ces questions sera également traitée sous l'angle régional.

### **2.2 Ecart salarial entre la main d'œuvre résidente et celle immigrée**

Les revenus professionnels de la main d'œuvre immigrée ainsi que l'évolution des revenus au cours des premières années passées en Suisse ont fait l'objet d'une étude détaillée parue en 2018 et ont également été analysés dans un chapitre spécifique du Quatorzième rapport de l'Observatoire. L'analyse s'est basée sur l'évolution des revenus selon les chiffres de l'AVS et ceci pour différentes cohortes d'immigrés de ces dernières années. Ainsi, il ressort que, peu après leur arrivée dans notre pays, les immigrés perçoivent des revenus professionnels légèrement inférieurs à ceux des personnes nées en Suisse, mais ils parviennent à rattraper cet écart en peu de temps. L'intégration sur le marché du travail des immigrés de la zone UE se déroule de manière satisfaisante et rapide si on se focalise sur l'évolution de leur revenu professionnel. Le fait que des écarts importants ou durables au niveau du revenu professionnel n'ont pas pu être constaté entre immigrés et Suisses, présentant les mêmes

caractéristiques, ne soutient donc pas l'argument selon lequel une discrimination salariale ou des salaires de réserve<sup>22</sup> plus faibles des immigrés engendreraient un effet d'éviction sur le marché du travail. Pour étayer ces constatations, les analyses ci-après se basent sur les dernières enquêtes transversales relatives à la population active en Suisse.

### 2.2.1 Evolution salariale 2002-2006, selon le statut de séjour

Pour la Suisse, les salaires des Suisses et des étrangers selon différentes catégories de séjour peuvent être analysés en détail grâce à l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS). Au tableau 2.1 figurent les salaires mensuels bruts standardisés moyens pour différentes catégories de séjour pour les années 2002, 2008 et 2016. Ainsi, en 2016, selon l'ESS, le salaire moyen le plus élevé était de 7716 francs par mois pour les Suisses. Les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement gagnaient 7213 francs par mois, soit 500 francs de moins, et les titulaires d'une autorisation de séjour 7129 francs, soit 600 francs de moins que les Suisses. Quant aux frontaliers, ils gagnaient en moyenne un salaire mensuel de 6954 francs. Ce sont les résidents de courte durée qui percevaient le salaire moyen le plus bas, soit 5827 francs. Le salaire mensuel moyen toutes catégories de séjour confondues correspondait en 2016 à 7511 francs.

**Tableau 2.1: Salaire mensuel moyen par statut de séjour, 2002, 2008 et 2016**

Salaire mensuel brut (en CHF) standardisé exprimé en équivalents plein temps (40 heures par semaine), 2002, 2008 et 2016

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Salaire brut			Croissance moyenne par an		
	2002	2008	2016	2002-2008	2008-2016	2002-2016
Suisses	6616	7254	7716	1,5 %	0,8 %	1,1 %
Etrangers titulaires d'une autorisation d'établissement (C)	5537	6407	7213	2,5 %	1,5 %	1,9 %
Titulaires d'une autorisation de séjour (B)	6124	6968	7129	2,2 %	0,3 %	1,1 %
Frontaliers (G)	5863	6541	6954	1,8 %	0,8 %	1,2 %
Résidents de courte durée (L)	4089	5320	5827	4,5 %	1,1 %	2,6 %
Total	6316	7044	7511	1,8 %	0,8 %	1,2 %

Remarques: les valeurs extrêmes ont été corrigées pour permettre d'accroître la comparabilité des données dans le temps. Les salaires inférieurs à 1/3 du salaire médian ont été écartés. Une catégorie supplémentaire (Autres étrangers) n'est pas représentée dans le tableau.

Selon l'ESS, la croissance moyenne des salaires nominaux entre 2002 et 2008 était de 1,8 % plus élevée que durant les années 2008 à 2016 (0,8 %). Sur toute la période de 14 ans, soit entre 2002 et 2016, la croissance moyenne des salaires nominaux s'est élevée à 1,2 % par an. Ce sont avant tout

<sup>22</sup> Le salaire de réserve ou de réservation est le salaire hypothétique, auquel une personne serait juste encore prête à accepter un emploi.

les résidents de courte durée (L) et les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement (C) qui ont affiché un taux de croissance salariale nettement supérieur à la moyenne, soit 2,6 %, respectivement 1,9 %. Ces deux évolutions peuvent s'expliquer par des changements dans la composition de ces deux groupes suite à l'immigration sous le régime de l'ALCP: les personnes ayant immigré au début de l'entrée en vigueur de l'ALCP ont, ces dernières années, obtenu petit à petit une autorisation d'établissement, ce qui a ainsi poussé à la hausse le salaire moyen des personnes établies ces dernières années. Lors de la première phase de l'ALCP, cet effet a été observé chez les titulaires d'une autorisation de séjour (B). Lors d'une deuxième phase, la croissance salariale a toutefois ralenti, puisqu'après 2008 davantage de main d'œuvre d'Europe du Sud et de l'Est a fait son entrée sur le marché du travail, influençant négativement le salaire moyen de cette catégorie. Entre 2002 et 2016, l'évolution des salaires des frontaliers (1,2 % par an) a été similaire à celle des Suisses (1,1 %), tandis que la croissance salariale de ces deux groupes était plus forte entre 2002 et 2008 qu'entre 2008 et 2016.

En raison des changements liés à la composition des catégories, les taux de croissance salariale par catégorie de séjour ne permettent pas de tirer des conclusions directes concernant les salaires des personnes ayant récemment rejoint la Suisse.

### 2.2.2 Ecarts salariaux par statut migratoire et par région d'origine

Grâce aux informations sur la date d'immigration ainsi que sur la nationalité des personnes concernées, les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) permettent de comparer plus directement les salaires des immigrés sous le régime de l'ALCP à ceux des autres salariés qu'en se basant sur l'ESS.<sup>23</sup> Au graphique 2.1, on constate que le salaire horaire des personnes ayant immigré en Suisse à partir d'un pays de l'UE-28/AELE dans le cadre de l'ALCP était en moyenne légèrement supérieur (41,4 francs) à celui des personnes qui se trouvaient déjà en Suisse en juin 2002 lors de l'entrée en vigueur de l'ALCP (40,9 francs). Le salaire moyen des personnes ayant rejoint la Suisse dès juin 2002 en provenance d'un Etat tiers - hors de l'UE/AELE - était d'environ 15 % plus faible, soit 35 francs.

Le graphique 2.1 met également en évidence que l'explication du salaire horaire légèrement supérieur des immigrés de l'ALCP par rapport aux personnes déjà résidentes, réside dans le fait qu'ils

---

<sup>23</sup> Par rapport à l'ESS, l'ESPA fournit un nombre d'observations beaucoup plus faibles et les statistiques salariales sont moins précises. Ces deux facteurs limitent la possibilité de mener des analyses plus poussées pour chacune des années.

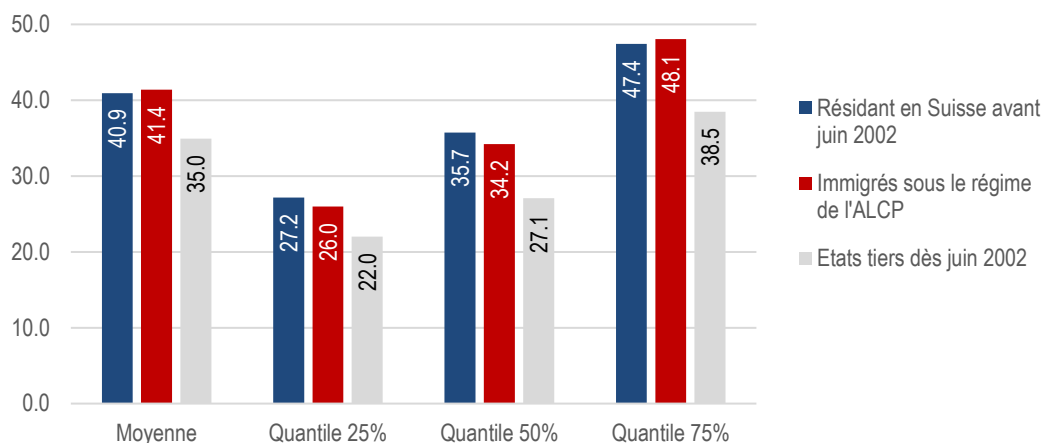


bénéficient d'un niveau salarial plus élevé dans le haut de la répartition salariale. Leur salaire est supérieur à celui de la population résidant en Suisse avant juin 2002 au quantile 75 % de la répartition salariale (48,1 francs contre 47,4 francs), tandis que le salaire médian (34,2 francs contre 35,7 francs) et le salaire au quantile 25 % (26 francs contre 27,2 francs) étaient inférieurs.<sup>24</sup>

**Graphique 2.1: Salaire horaire par statut migratoire et par région d'origine**

Moyenne des années 2010-2018, en francs

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



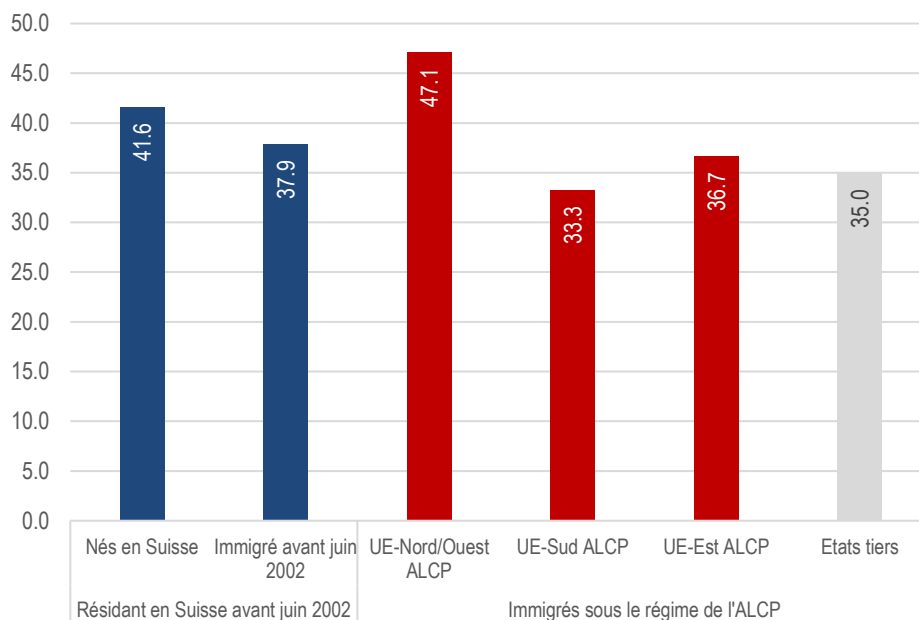
Le graphique 2.2 met en évidence les salaires horaires de manière plus détaillée. On constate que les immigrés en provenance d'un Etat du Nord ou de l'Ouest de l'UE perçoivent un salaire horaire élevé. Il s'agit avant tout de ressortissants allemands et français. Leur salaire horaire s'élevait à 47,1 francs, soit 13 % de plus que celui de personnes sans parcours migratoire, dont le salaire horaire était néanmoins avec 41,6 francs, 10 % plus élevé que celui des personnes ayant immigré en Suisse avant l'entrée en vigueur de l'ALCP et percevaient en moyenne 37,9 francs. S'agissant des immigrés d'Europe de l'Est et du Sud, leur salaire horaire moyen était légèrement plus faible (36,7 francs, respectivement 33,3 francs), au même titre que celui de ressortissants d'Etats tiers (35 francs).

<sup>24</sup> Pour 25% des postes de travail, le salaire standardisé se situe en dessous de la valeur du quantile 25%. Pour 75% des postes de travail, le salaire standardisé se situe en dessous de la valeur du quantile 75%.

## Graphique 2.2: Salaire horaire par statut migratoire et par région d'origine

Moyenne des années 2010-2018

Sources: OFS/ESPA, calculs internes



A l'aide d'une analyse de régression multivariée, nous nous appliquons ci-après à analyser dans quelle mesure les écarts salariaux entre les immigrés sous le régime de l'ALCP et la population déjà résidente avant juin 2002 peuvent être expliqués par des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les salaires recensés dans l'ESPA. De grandes disparités salariales (négatives), qui demeurant inexpliquées, pourraient indiquer une pression sur les salaires liée à l'immigration, autrement dit les étrangers exécuteraient les mêmes activités que la population résidente mais à un salaire plus bas. A l'inverse, soit dans le cas où les écarts salariaux peuvent être clairement expliqués par différentes caractéristiques, on constate que les étrangers sont rémunérés à des conditions similaires pour un travail similaire, ce qui plaide contre une forte pression sur les salaires.<sup>25</sup>

Le tableau 2.2 met en évidence les principales caractéristiques structurelles du groupe d'observation (personnes ayant immigré en Suisse après 2002 en provenance d'un Etat de l'UE ou d'un Etat tiers) et du groupe de référence, c'est-à-dire la population résidente (personnes nées en Suisse ainsi qu'étrangers ayant immigré avant 2002). Les personnes ayant immigré en Suisse après juin 2002

<sup>25</sup> Il convient de relever l'élément suivant: une différence salariale négative inexpliquée ne doit pas être assimilée au non-respect des salaires usuels dans la branche et la région au sens des mesures d'accompagnement. Les analyses présentées ci-après portent sur les différences concernant le salaire moyen. Les mesures d'accompagnement prévoient que des salaires minimaux, qui évoluent au sein d'une fourchette salariale propre à la branche et à la région, soient respectés.

étaient nettement plus jeunes (entre 35,3 et 38,3 ans en moyenne) que la population active résidente, avec une moyenne d'âge de 43 ans, et présentaient un nombre d'années de service sensiblement plus faible. En moyenne, la population active résidente était employée durant dix ans auprès de la même entreprise. Cette valeur se situe entre 3,2 ans pour les personnes d'Europe de l'Est et 4,2 ans pour celles d'Europe du Nord et de l'Ouest. Selon la région d'origine, la part des femmes actives était soit plus élevée (Europe de l'Est), soit plus faible (Europe du Nord/Ouest et du Sud) que la moyenne de la population résidente. La part des actifs jouissant d'une formation de niveau tertiaire était sensiblement plus élevée chez les ressortissants ayant bénéficiés de l'ALCP (54 %) que chez la population active résidente (37,1 %). Par ailleurs, la part des actifs sans diplôme de niveau secondaire II était de 15,5 %, contre 10,2 % pour la population indigène. Si l'immigration en provenance d'Europe du Nord, de l'Ouest et de l'Est se concentre sur les personnes jouissant d'un niveau de qualifications élevé, la part des actifs sans formation post-obligatoire était très élevée parmi les immigrés ALCP d'Europe du Sud, soit 38,3 %.

**Tableau 2.2: Caractéristiques structurelles de la population active, par cohorte de migration et région d'origine, 2010-2018**

Sources: OFS/ESPA 2010-2018, calculs internes

	Salaire horaire (en CHF)	Age	Années de service au sein de l'entreprise	Femmes en %	Niveau de formation en %		
					Degré secondaire I	Degré secondaire II	Degré tertiaire
Population résidente	<b>40,9</b>	<b>43,0</b>	<b>10,0</b>	<b>47,0</b>	<b>10,2</b>	<b>52,7</b>	<b>37,1</b>
Immigration dès juin 2002							
<b>UE-28/AELE</b>	<b>41,4</b>	<b>37,8</b>	<b>4,1</b>	<b>40,2</b>	<b>15,5</b>	<b>30,5</b>	<b>54,0</b>
- Europe du Nord/Ouest	46,9	38,3	4,2	40,1	2,9	31,3	65,8
- Europe du Sud	33,3	37,4	4,1	37,3	38,3	28,1	33,6
- Europe de l'Est	36,7	36,0	3,2	52,4	6,4	34,9	58,7
<b>Hors UE-28/AELE</b>	<b>35,0</b>	<b>35,3</b>	<b>3,5</b>	<b>47,2</b>	<b>26,8</b>	<b>32,1</b>	<b>41,1</b>

Les personnes actives occupées percevant un salaire horaire inférieur à 2 francs, respectivement supérieur à 2000 francs, ont été écartés (correction des valeurs extrêmes). Les apprentis ne sont pas comptabilisés. Le salaire horaire est exprimé en termes nominaux.

Sur la base des données décrites au tableau 2.2, des équations de Mincer ont été estimées en tenant compte des caractéristiques structurelles corrélées aux salaires: sexe, âge, état civil, position professionnelle, ancienneté, branche, profession, emploi dans le service public et grande région. Pour identifier les écarts salariaux, quatre variables muettes ont été introduites dans l'équation pour les groupes de nationalités ci-dessus, ainsi qu'une variable muette pour les personnes au cours des deux premières années suivant leur immigration. Le tableau 2.3 illustre les résultats des analyses de régression. Le coefficient de la variable « Groupe de nationalités » est chaque fois affiché et correspond à une estimation de l'écart en pourcent, corrigé des caractéristiques structurelles, du salaire

horaire de chaque groupe d'immigrés par rapport à la population de référence. Les intervalles de confiance de 95 % des estimations sont présentés entre crochets.

Le salaire horaire globalement supérieur de 0,8 % perçu par les immigrés sous le régime de l'ALCP s'explique de toute évidence par des caractéristiques en lien avec le salaire légèrement plus avantageuses. Si le niveau de formation de cette catégorie d'immigrés est clairement supérieur, leur âge moyen plus faible constitue un frein, en raison d'un manque d'expérience dans la profession, respectivement au sein de l'entreprise. Si l'on tient compte de tous les facteurs pertinents, le faible avantage salarial des immigrés de l'ALCP, qui s'élève à 0,8 %, se transforme en léger désavantage de - 0,4 %. Cet écart par rapport à la population résidente doit être considéré comme très marginal. On peut pratiquement parler - avec un bémol pour l'Europe de l'Est - d'égalité de traitement des immigrés issus de la libre circulation des personnes sur le marché suisse du travail.

**Tableau 2.3: Ecart en pourcent du salaire horaire par rapport à la population résidente, juin 2002**

Sources: OFS/ESPA 2010-2018, analyse interne

	Ecart salarial brut en points de pourcentage logarithmés	Ecart salarial en points de pourcentage logarithmés après correction	Intervalle de confiance: 95 %
Population résidente	<i>Groupe de référence</i>	<i>Groupe de référence</i>	
Immigration dès juin 2002			
<b>UE-28/AELE</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>- 0,4</b>	<b>[- 0,4; - 0,3]</b>
- Europe du Nord/Ouest	+ 13,5	+ 2,0	[2,0; 2,1]
- Europe du Sud	- 18,7	- 4,3	[- 4,4; - 4,2]
- Europe de l'Est	- 9,8	- 5,9	[- 6,0; - 5,7]
<b>Hors UE-28/AELE</b>	<b>- 18,8</b>	<b>- 6,7</b>	<b>[- 6,7; - 6,6]</b>

Remarques:

La population de référence est la population résidente. Celle-ci englobe les Suisses, ainsi que les étrangers de la zone UE et des Etats tiers ayant immigré avant 2002. Les actifs percevant un salaire horaire inférieur à 2 francs, respectivement supérieur à 2000 francs, ont été écartés (correction des valeurs extrêmes). Les apprentis ne sont pas considérés.

Les estimations reposent sur la régression par la méthode des moindres carrés d'équations salariales selon Mincer. Le salaire horaire logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes: l'âge, l'âge au carré, l'ancienneté dans l'entreprise, l'ancienneté dans l'entreprise au carré. Les variables muettes pour: 9 années d'enquête, 9 niveaux de formation, le sexe, 4 états civils, 4 positions professionnelles, les employés dans le secteur public, 10 classifications internationales types des professions (CITP), 14 branches économiques, 7 grandes régions, les personnes immigrées après le 1<sup>er</sup> juin 2002 en provenance d'Europe du Nord et de l'Ouest, du Sud ou de l'Est, respectivement d'un Etat tiers. Par ailleurs, une variable muette a été introduite pour les deux premières années suivant l'immigration, afin de saisir les premiers effets de l'intégration (hausse des salaires peu après l'immigration). L'écart salarial qui figure dans le tableau se rapporte ainsi à la situation moyenne qui prévaut après au moins deux ans de séjour en Suisse. Au cours des deux premières années suivant l'immigration, on relève un désavantage salarial de - 3 %.

Comme le mettent en évidence les résultats des régressions, l'écart salarial inexplicé varie toutefois selon les différents pays de l'UE. Les immigrés issus d'Europe du Nord et de l'Ouest perçoivent un salaire horaire de 13,5 % supérieur à celui des salariés qui se trouvaient déjà en Suisse en juin 2002. Or, 11,5 % s'expliquent par des caractéristiques avantageuses (notamment en matière de formation). Aucun élément ne permet cependant d'expliquer l'avantage salarial de 2 %, qui pourrait être imputable à des facteurs inobservés. S'agissant des immigrés ALCP en provenance d'Europe du Sud, on constate globalement un désavantage salarial de - 18,7 points de pourcentage logarithmés, dont 77 % peuvent s'expliquer par des profils moins avantageux que celui de la population résidente. Reste

toutefois un écart inexplicé de - 4,3 %. Quant aux immigrés d'Europe de l'Est, l'écart salarial brut de - 9,8 % est plus faible que celui des immigrés d'Europe du Sud, cependant seulement 40 % de cet écart est imputable à une composition moins favorable. La valeur explicative des caractéristiques personnelles est plus faible en raison notamment d'un niveau de formation très élevé. Concernant les ressortissants d'Europe de l'Est, il est vraisemblable qu'ils soient à l'heure actuelle toujours occupés dans des branches économiques qui ne correspondent pas totalement au niveau de leurs qualifications formelles. Sur les trois catégories d'immigrés de l'ALCP, le plus grand écart salarial inexplicé s'élève à - 5,9 %. De même, celui des ressortissants des Etats tiers, de - 6,7 %, est ici aussi légèrement plus marqué. A l'aune de l'écart salarial brut de - 18,8 % calculé préalablement, il doit toutefois être relativisé. Environ deux tiers de l'écart salarial brut s'explique par des facteurs propres à la productivité.<sup>26</sup>

### **2.2.3 Ecarts salariaux des résidents de courte durée et des frontaliers par rapport à la population active résidant depuis un certain temps**

Les données statistiques fournies par l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) nous permettent d'analyser dans quelle mesure les salaires des résidents de courte durée et des frontaliers se distinguent de la population qui réside en Suisse depuis plus longtemps. Nous cherchons une nouvelle fois à savoir si ces différences peuvent s'expliquer par des facteurs ayant globalement un pouvoir explicatif sur le niveau salarial et pour lesquels il existe des données dans l'ESS. Des différences salariales de taille, qui demeureraient inexplicées, pourraient être interpréter comme un indice pour une pression sur les salaires en lien avec l'immigration.

Le tableau 2.4 met en évidence les écarts relatifs des salaires moyens des étrangers titulaires d'une autorisation L et G par rapport au salaire moyen des Suisses et des étrangers titulaires d'une autorisation C en 2002, 2008 et 2016. En 2016, les résidents de courte durée présentent le plus grand écart salarial, avec environ - 26 %, cependant il s'est fortement réduit entre 2008 et 2016. Pour la période 2002-2008, l'écart salarial des frontaliers s'est, dans un premier temps, resserré pour ensuite à nouveau se creuser. En 2016, le salaire moyen des frontaliers (G) était de 9,2 % inférieur à celui des Suisses et des étrangers titulaires d'un permis d'établissement C.

A droite dans le tableau est représentée la partie de l'écart salarial que les différentes caractéristiques ayant un impact sur les salaires et recensées dans l'ESS ne peuvent expliquer (voir « Ecart salarial

---

<sup>26</sup> Il convient de relever que les compétences linguistiques, facteur important susceptible d'influencer le salaire, n'ont pu être prises en compte sur la base des données fournies.

en points de pourcentage logarithmés après correction » au tableau 2.3; ci-après «écart salarial inexplicé»). On constate qu'en 2016, les écarts salariaux des résidents de courte durée étaient entièrement imputables aux différences liées à l'âge, à l'ancienneté au sein de l'entreprise, au niveau de formation, au secteur d'activité, à la position professionnelle, etc. Si l'on corrige ces facteurs susceptibles d'influencer le salaire, l'écart salarial inexplicé est de zéro. Cet écart est légèrement plus important pour les frontaliers (- 4,5 %). Presque la moitié de l'écart salarial originel de - 9,2 % est imputable aux différences de caractéristiques susceptibles d'influencer le salaire et observées dans l'ESS.<sup>27</sup>

**Tableau 2.4: Ecart salarial des résidents de courte durée et des frontaliers par rapport aux Suisses et aux étrangers établis, 2002, 2008 et 2016**

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Ecart salarial en points de pourcentage logarithmés			Ecart salarial inexplicé en points de pourcentage logarithmés		
	2002	2008	2016	2002	2008	2016
Résidents de courte durée (L)	- 42,3	- 33,2	- 26,1	- 4,8	- 1,2	0,0
Frontaliers (G)	- 8,2	- 7,7	- 9,2	- 3,6	- 3,7	- 4,5

Remarques: Les estimations reposent sur des régressions par la méthode des moindres carrés selon l'équation salariale d'après Mincer. Le salaire mensuel standardisé logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes: l'âge, l'âge au carré, les années d'ancienneté, les années d'ancienneté au carré. Les variables muettes pour: le sexe, l'état civil, l'emploi dans le secteur public, 5 niveaux de positions professionnelles, 5 classes de taille des entreprises, 41 branches économiques, 24 activités (pour 2002 et 2008), respectivement 49 catégories professionnelles (pour 2016), 9 niveaux de formation, 16 bassins d'emploi et 4 types d'autorisations de séjour. Les observations salariales inférieures à un tiers du salaire médian n'ont pas été prises en compte.

En 2002, par rapport à la population active résidant depuis un certain temps en Suisse, les résidents de courte durée présentaient un écart salarial inexplicé (- 4,8 %) encore plus important que les frontaliers. Cet écart a diminué et en 2008, il n'était plus que de l'ordre de - 1,2 %, avant de totalement disparaître en 2016. S'agissant des frontaliers, l'écart salarial inexplicé était de - 3,6 % en 2002 et de - 3,7 % en 2008, soit un niveau pratiquement identique. Cette différence s'est creusée jusqu'en 2016, à - 4,5 %. Il s'agit toutefois de voir cette évolution aussi sur le fonds d'une forte appréciation du franc suisse par rapport à l'euro durant la période 2008-2016. Pour les frontaliers, qui sont la plupart rémunérés en francs suisses, cette appréciation a accru leur salaire réel (pouvoir d'achat) de manière beaucoup plus forte que l'augmentation minimale de l'écart salarial inexplicé de 1 point de pourcentage.

<sup>27</sup> Les autres caractéristiques susceptibles d'influencer le salaire et qui ne sont pas recensées dans l'ESS concernent par exemple l'orientation de la formation, l'expérience professionnelle effective, la formation continue, les compétences linguistiques, l'expérience en gestion d'équipe ou les conditions de travail.

### 2.3 Evolution des salaires à l'embauche

Etant donné que les entreprises hésitent à adapter à la baisse les salaires de leurs collaborateurs, on pourrait imaginer une éventuelle pression sur les salaires, liée à l'ouverture du marché du travail, notamment en ce qui concerne les nouveaux recrutements. Pour cette raison, il convient d'observer de plus près l'évolution des salaires à l'embauche par statut de séjour. Les salaires à l'embauche désignent les rémunérations versées aux collaborateurs durant la première ou la deuxième année de service au sein de l'entreprise. Leurs salaires sont ensuite comparés à ceux des Suisses et des personnes titulaires d'un permis d'établissement C qui travaillent depuis plus de deux ans au sein de la même société. Ce dernier groupe est considéré ici comme le « noyau dur indigène ».

Le tableau 2.5 compare le salaire mensuel moyen de la main d'œuvre résidante travaillant depuis deux ans ou plus au sein de la même entreprise avec le salaire moyen des salariés nouvellement embauchés (moins de deux ans d'ancienneté) en 2016. Il convient de distinguer les quatre catégories de personnes nouvellement embauchées, à savoir les Suisses et les étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement C, les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour B, les résidents de courte durée titulaires d'une autorisation L ainsi que les frontaliers. Le « noyau dur indigène » résidant depuis un certain temps comprend les Suisses et les titulaires d'une autorisation d'établissement C travaillant depuis au moins deux ans au sein de la même entreprise. Ce groupe sert de catégorie de référence dans les analyses ci-dessous.

Le salaire mensuel brut moyen du « noyau dur indigène » s'élevait en 2016 à 7915 francs. Comme on pouvait s'y attendre, le salaire mensuel des personnes nouvellement embauchées est plus faible et varie selon les catégories. Ainsi, le salaire le plus élevé est perçu par les Suisses et les personnes établies nouvellement engagés, avec 6526 francs. S'agissant des frontaliers nouvellement embauchés, leur salaire mensuel brut moyen s'élevait en 2016 à 6069 francs et à 5615 francs pour les résidents de courte durée.

On peut comparer au tableau 2.5, sur la partie gauche du tableau, les écarts salariaux bruts des quatre différentes catégories d'actifs nouvellement embauchés par rapport au groupe de référence du « noyau dur indigène » en 2002, 2008 et 2016. On constate que le plus grand écart salarial par rapport au noyau dur concerne les résidents de courte durée nouvellement embauchés. En 2002, l'écart salarial brut était supérieur à 50 %, tandis qu'il diminuait à environ 33 % jusqu'en 2016. La deuxième plus importante différence salariale concerne les frontaliers, avec environ 25 %. L'écart salarial brut par rapport à 2002 s'est accru d'environ quatre points de pourcentage. Quant aux titulaires d'une autorisation de séjour nouvellement embauchés, l'écart salarial était plus faible, soit de 22 %,

contre environ 18 % pour les Suisses et les personnes titulaires d'un permis d'établissement C. Alors que cet écart progressait de 2 points de pourcentage chez les titulaires d'une autorisation de séjour par rapport à 2002, l'écart salarial est resté stable entre 2002 et 2016 pour la catégorie des Suisses et des personnes établies.

Ces écarts salariaux bruts s'expliquent également par le fait que les personnes nouvellement embauchées se distinguent du « noyau dur indigène », résidant depuis plus longtemps en Suisse par leur âge, le niveau de leurs qualifications ou le secteur d'activité. Ainsi par exemple, selon l'ESS, 34 % de tous les résidents de courte durée nouvellement embauchés ne possédaient pas de diplôme de degré secondaire II. Cette valeur s'élève à 10 % pour le « noyau dur indigène ». Dans le tableau 2.5 sur la droite, on peut voir la différence salariale des actifs nouvellement embauchés, que les diverses caractéristiques susceptibles d'influencer le salaire et saisies dans l'ESS ne permettent pas d'expliquer. On constate que les salaires plus bas des personnes nouvellement embauchées sont imputables dans une large mesure aux diverses caractéristiques susceptibles d'influencer le niveau salarial. Alors que les écarts salariaux des Suisses et des personnes établies, des titulaires d'une autorisation de séjour et des résidents de courte durée trouvent ainsi une explication, ceux des frontaliers (5 %) demeurent en partie inexpliqués. Par rapport à 2002, cet écart salarial s'est creusé de près de 2 points de pourcentage. Dans les autres catégories de statut de séjour, l'écart salarial est demeuré stable, voire s'est resserré pour les résidents de courte durée.

**Tableau 2.5: Ecarts salariaux entre les actifs nouvellement embauchés et les personnes résidant depuis un certain temps en Suisse travaillant depuis au moins deux ans au sein de la même entreprise, par statut de séjour (2002, 2008 et 2016)**

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Ecart salarial en points de pourcentage logarith- més			Ecart salarial inexpliqué en points de pourcentage logarith- més		
	2002	2008	2016	2002	2008	2016
Suisses et étrangers titulaires d'une autori- sation d'établissement (C)	- 17,7	- 19,8	- 17,7	0,2	- 0,1	0,8
Titulaires d'une autorisation de séjour (B)	- 19,9	- 20,1	- 21,9	- 0,8	- 0,3	- 0,4
Résidents de courte durée (L)	- 51,4	- 45,7	- 32,7	- 4,1	- 3,0	0,1
Frontaliers (G)	- 21,2	- 25,0	- 25,2	- 3,3	- 4,7	- 5,0

Remarques: Les estimations reposent sur les régressions par la méthode des moindres carrés selon des équations salariales d'après Mincer. Le salaire mensuel standardisé logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes: l'âge, l'âge au carré, les années de services, les années de service au carré (comptabilisées à partir de deux ans). Les variables muettes pour: le sexe, l'état civil, l'emploi dans le secteur public, 5 niveaux de position professionnelle, 5 classes de taille des entreprises, 41 branches économiques, 24 activités (pour 2002 et 2008), respectivement 49 catégories professionnelles (pour 2016), 9 niveaux de formation, 16 bassins d'emploi, salariés avec moins de deux années de service auprès de l'entreprise, par statut de séjour (variable indicatrice pour les personnes récemment engagées). Les observations concernant les salaires inférieurs à un tiers du salaire médian n'ont pas été prises en compte. En 2002, les personnes pour lesquelles il n'existe pas d'indications concernant le nombre d'années de service n'ont pas été séparées du groupe des nouveaux embauchés et ont été regroupées.

Si l'on compare l'écart salarial inexpliqué des frontaliers nouvellement embauchés en 2016 (5 %) avec l'écart salarial des frontaliers dans leur ensemble (4,5 % selon le tableau 2.4), on constate que des salaires plus bas pour des frontaliers nouvellement embauchés après 2002 pourraient être une



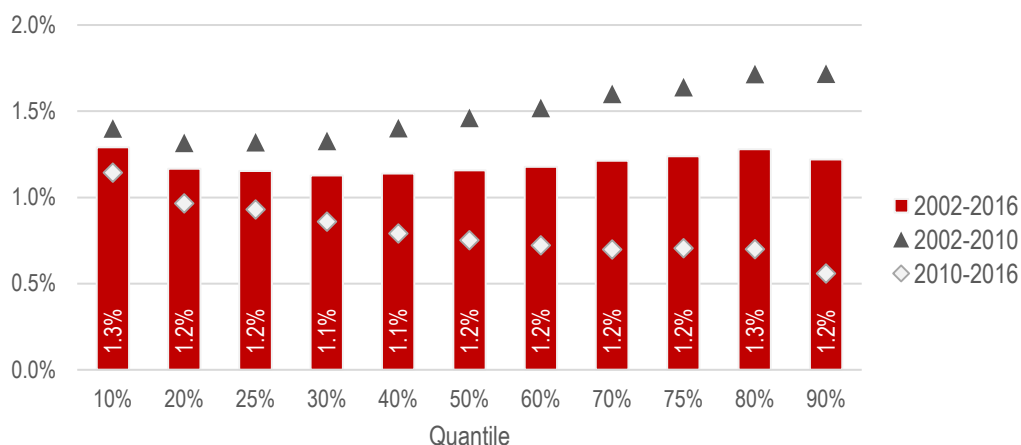
explication pour la hausse de l'écart salarial inexpliqué. Toutefois, l'écart entre les frontaliers nouvellement embauchés et la population active dans son ensemble n'est pas aussi marqué, les nouvelles embauches ne pouvant guère être la seule explication. Pour pouvoir répondre à cette question de manière plus fiable, il conviendrait d'analyser sur la durée l'évolution salariale des frontaliers nouvellement embauchés en tenant compte de leur parcours professionnel.

## 2.4 Évolution de la répartition des salaires et du taux de bas salaire

La partie ci-dessous traite de l'évolution de la distribution des salaires. Compte tenu de la forte immigration de ces dernières années, la question se pose de savoir comment les salaires ont évolué en Suisse et ceci à différents endroits de la distribution salariale.

**Graphique 2.3: Croissance des salaires sur toute la fourchette salariale, 2002-2016**

Sources: OFS/ESS, évaluations internes



Le graphique 2.3 illustre l'évolution annuelle moyenne des salaires entre 2002 et 2016 selon l'ESS en observant cette évolution à différents niveaux (quantiles) de la distribution salariale. Il apparaît que les salaires moyens (médiane) ont augmenté en moyenne de 1,2 % par an. La croissance salariale a été de plus semblable aux différents endroits de la distribution salariale. Dans le bas de la fourchette salariale (quantile 10 %), elle a été supérieure à la moyenne, ainsi l'écart entre les bas salaires et les salaires moyens s'est rétréci quelque peu sur la période analysée. C'est avant tout entre 2010 et 2016 que les salaires dans le bas de la distribution salariale ont progressé plus fortement que ceux dans le milieu, respectivement dans l'extrémité supérieure de la distribution salariale. Les hauts salaires ont également progressé plus fortement que les salaires moyens (taux de croissance de 1,3 % au quantile 80 %). Cette croissance supérieure à la moyenne se rapporte néanmoins uniquement à la période

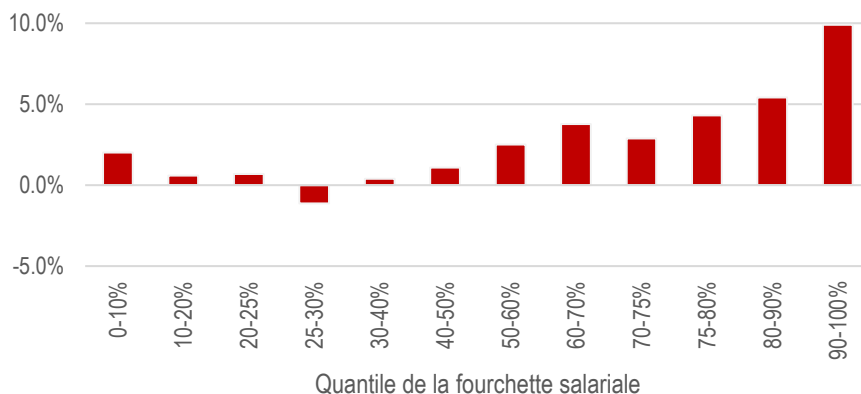
avant la crise financière (2002-2008), période durant laquelle les salaires supérieurs à la valeur médiane ont progressé plus rapidement que les salaires moyens et les bas salaires (voir triangles au graphique 2.3). Entre 2010 et 2016, période conjoncturelle plus morose, les hauts et très hauts salaires ont évolué beaucoup plus faiblement. Pour toute la période sous revue (2002-2016) il en ressort dès lors, que les salaires les plus élevés affichaient finalement une croissance moyenne semblable à celle des salaires moyens.

Le graphique 2.4 met en évidence l'évolution de la quote-part des étrangers à l'emploi en équivalents plein temps selon le positionnement dans la distribution salariale entre 2002 et 2016. Une hausse de cette quote-part signifie que l'emploi étranger a plus fortement progressé que celui des Suisses. Etant donné que l'immigration a constitué le moteur de croissance le plus important de l'emploi étranger durant la période observée, cet indicateur permet de mesurer de manière appropriée l'importance de l'immigration dans chaque classe salariale.<sup>28</sup>

**Graphique 2.4: Evolution de la quote-part des étrangers sur toute la distribution salariale, 2002-2016**

Quote-part à l'emploi selon l'ESS, en équivalents plein temps

Sources: OFS/ESS, évaluations internes



Comme il ressort du graphique 2.4, entre 2002 et 2016, l'immigration s'est concentrée sur les activités professionnelles nécessitant des exigences plus élevées, et dès lors dans des activités avec un niveau salarial supérieur au salaire médian. C'est précisément dans ces classes salariales plus élevées que l'on a constaté les progressions les plus fortes de la proportion des étrangers. En comparant ce graphique au graphique 2.3, on ne remarque aucune particularité dans l'évolution salariale des

<sup>28</sup> L'emploi étranger est également influencé par d'autres facteurs, comme les naturalisations, les mises à la retraite ou le rapport au travail de la population étrangère résidante. Les immigrés ALCP de 2016 pouvant être représentés dans toutes les catégories d'étrangers (autorisations L, B, C ou G), la quote-part des étrangers constitue un indicateur adéquat de l'immigration. Il n'est pas possible de distinguer les ressortissants de l'UE de ceux des Etats tiers sur la base de l'ESS.

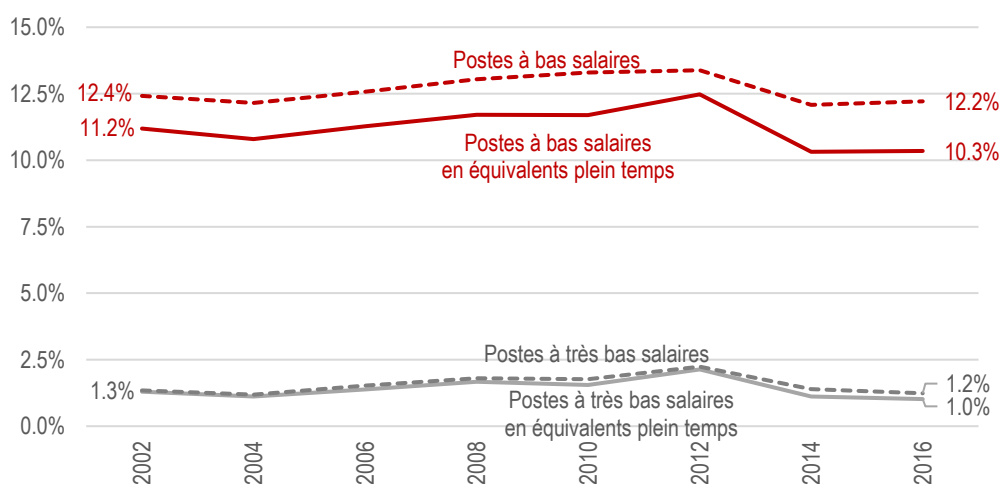
classes de salaires marquées par une forte immigration. Toutefois, il se pourrait que l'immigration de ces dernières années ait pu freiner la croissance des hauts salaires. De nombreuses études antérieures sont parvenues à la même conclusion.<sup>29</sup> Il s'agit en effet d'un phénomène commun à tous les pays. En effet, les salaires des personnes mieux qualifiées progressent plus rapidement que ceux situés dans la fourchette de qualifications moyennes, en raison de la forte demande pour des qualifications plus élevées et d'une plus grande pénurie de main d'œuvre. L'immigration facilitée dans le cadre de l'ALCP devrait avoir permis de faire face à la pénurie de main d'œuvre en Suisse et avoir atténué la progression salariale dans la fourchette supérieure de la distribution salariale.

Voyons à présent l'évolution salariale dans le bas de la distribution salariale. Pour ce faire, nous recourons au concept de bas salaire souvent utilisé dans les études internationales. Au niveau international, le « seuil de bas salaire » est le plus souvent défini comme étant égal à deux tiers du salaire médian. Pour décrire les postes de travail dont les salaires sont encore plus bas, on parle également de postes à très bas salaire équivalents à 50 % du salaire médian. Les taux de postes à bas ou très bas salaire représentent la part des postes inférieure à ces valeurs seuils.

**Graphique 2.5: Taux de postes à bas et à très bas salaire, 2002-2016**

Quote-part à l'emploi selon l'ESS, nombre de postes en équivalents plein temps

Sources: OFS/ESS, évaluations internes



Le graphique 2.5 met en exergue l'évolution du taux de travailleurs touchant des salaires dits bas (<2/3 du salaire médian brut) et des salaires dits très bas (<1/2 du salaire médian brut) en Suisse entre 2002 et 2016. Les valeurs seuils ainsi que le nombre de postes dans le segment des bas salaires ont été calculés séparément pour chaque année. Pour les deux indicateurs, le graphique indique non

<sup>29</sup> Voir à cet égard Gerfin et Kaiser (2010), Favre (2011), Müller et. al. (2013).

seulement la quote-part au total des postes mais également au total des postes exprimés en équivalents plein temps. Comme on peut le voir au graphique, 332 700 postes exprimés en équivalents plein temps (10,3 %), respectivement 479 200 postes à plein temps ou à temps partiel (12,2 %) étaient inférieurs au seuil de bas salaire en 2016. Au cours des 14 dernières années, la part des bas salaires en équivalents plein temps se situait en moyenne à 11,2 %, soit un léger recul sur la durée. La part des bas salaires exprimée en plein temps ou à temps partiel a lui par contre évolué de manière plus stable. En 2016, celle-ci se situait toujours à un niveau inférieur à la moyenne 2002-2016 de 12,6 %.

S'agissant de la part des très bas salaires (inférieurs à 50 % du salaire médian), elle a évolué parallèlement à celle des bas salaires, quoique à un niveau sensiblement plus bas. Sur la moyenne des années 2002 à 2016, la part (en équivalents plein temps) se situait à 1,4 %, respectivement à 1,6 % (exprimée en plein temps ou à temps partiel). En 2016, elle s'élevait à 1 %, respectivement 1,2 %, soit 0,4 points de pourcentage en dessous de la moyenne. Ainsi en 2016, 32 800 postes exprimés en équivalents plein temps, respectivement 48 500 postes étaient rémunérés à un niveau inférieur au seuil de très bas salaire de 3256 francs par mois.

En 2016, 52 % de tous les postes à bas salaires étaient occupés par de la main d'œuvre étrangère. Selon l'Enquête sur la structure des salaires 2016, environ 34 % de la main d'œuvre était de nationalité étrangère et étaient donc surreprésentés dans le segment des bas salaires. Alors que 11 % des actifs suisses gagnaient un salaire mensuel brut inférieur à 4164 francs en 2016, le taux de bas salaires de la main d'œuvre étrangère évoluait entre 14 % et 28 %. A l'exception des frontaliers, le taux des bas salaires a diminué dans toutes les catégories par rapport à 2008.

## **2.5 Conclusion**

En 2016, les Suisses percevaient, en moyenne, un salaire mensuel de 7716 francs pour un équivalent plein temps. A titre comparatif, les étrangers titulaires d'un permis d'établissement C gagnaient en moyenne environ 500 francs de moins, ceux avec une autorisation de séjour B 600 francs de moins, les frontaliers 770 francs de moins et les résidents de courte durée titulaires d'une autorisation L environ 1900 francs de moins que les Suisses.

Le salaire moyen des personnes ayant immigré en Suisse sous le régime de l'ALCP était en moyenne supérieur de 0,8 %, sur période 2010 à 2018, à celui des personnes qui se trouvaient déjà en Suisse au moment de l'entrée en vigueur de l'ALCP. Par rapport à la population active résidente présentant les mêmes caractéristiques susceptibles d'influencer le salaire, les immigrés de l'ALCP gagnaient

0,4 % de moins. On constate des différences salariales selon les régions d'origine des personnes immigrés. Ainsi, ceux en provenance d'Europe du Nord et de l'Ouest gagnaient environ 2 % de plus que les personnes déjà résidentes en Suisse et présentant les mêmes caractéristiques, tandis que les personnes issues d'Europe du Sud et de l'Est percevaient des salaires de 4,3 %, respectivement de 5,9 % inférieurs. Il est plus difficile d'expliquer l'écart salarial brut des ressortissants d'Europe de l'Est que celui des personnes d'Europe du Sud. En effet, on peut partir de l'idée, qu'ils sont davantage susceptibles de travailler dans des professions et des branches économiques dans lesquelles leurs qualifications formelles, en raison par exemple de leurs lacunes linguistiques, ne sont pas totalement mises en valeur. Plus important encore était l'écart salarial inexpliqué pour les ressortissants d'Etats tiers (- 6,7 %).

Quant à l'écart salarial entre les résidents de courte durée et les Suisses / les personnes titulaires d'un permis d'établissement, des facteurs susceptibles d'influencer le salaire, comme l'âge, les années de service, la formation, la position professionnelle, la profession exercée ou la branche économique, peuvent totalement l'expliquer. L'écart salarial entre les frontaliers d'une part et les Suisses ainsi que les salariés titulaires d'un permis d'établissement C d'autre part ne peut par contre s'expliquer que pour moitié par des caractéristiques individuelles. En 2016, cet écart salarial inexpliqué s'élevait à - 4,5 %. De plus, les écarts salariaux entre des personnes nouvellement embauchées avec un permis L ou un permis frontaliers peuvent bien être expliqués par des différences au niveau des caractéristiques personnelles des populations analysées et ayant un impact sur le salaire. Comme pour la population active occupée dans son ensemble la différence salariale inexpliquée s'avère être, avec -5 %, la plus élevée pour les frontaliers nouvellement embauchés.

Dans l'ensemble, les écarts salariaux restant inexpliqués pour les personnes ayant bénéficiées du régime de l'ALCP sont comparativement faibles, et s'élèvent au maximum à 5,9 % pour les personnes actives provenant d'Europe de l'Est. Il paraît donc peu probable que l'immigration de ces dernières années ait exercé une pression significative sur les salaires de la population résidente. Dans ce contexte, il s'agit également de rappeler le bon fonctionnement du dispositif des mesures d'accompagnement en faveur de la protection des conditions de salaire et de travail en Suisse. En effet, la croissance salariale des Suisses entre 2002 et 2016 s'est inscrite à 1,1 % par an, soit un très faible écart par rapport à la croissance de l'ensemble des salaires de 1,2 %. En Suisse, la croissance salariale entre 2002 et 2016 a été très équilibrée et ceci à tous les niveaux de la distribution salariale. Une croissance légèrement plus prononcée peut néanmoins être constatée dans le haut et le bas de la distribution salariale. La part des bas salaires est demeurée plus ou moins stable durant la période sous revue.

### **3 Evolution du marché du travail à l'échelle régionale**

#### **3.1 Introduction**

Ce chapitre traite de l'importance hétérogène de la libre circulation des personnes pour les différentes régions de Suisse et se penche sur l'évolution de l'emploi local, du chômage et des salaires, en tenant compte de ces différences.

#### **3.2 Evolution de l'immigration nette par région linguistique et par nationalité**

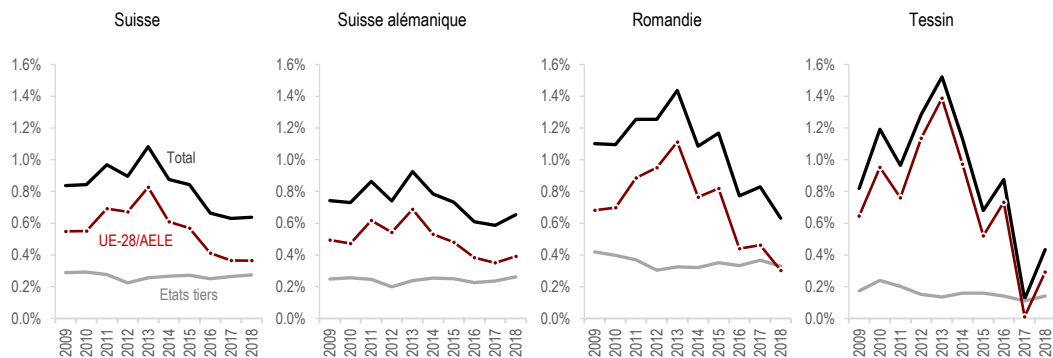
Entre 2009 et 2018, le taux d'immigration net, soit la proportion de l'immigration nette par rapport à la population résidante, s'élevait en moyenne à 0,8 % pour l'ensemble de la Suisse, tous pays d'origine confondus. Durant cette période, la Romandie et le Tessin ont affiché des excédents migratoires légèrement plus élevés. Le taux d'immigration net moyen s'élevait ainsi à 1,1 % pour la Romandie et à 0,9 % pour le Tessin, contre un taux plus faible de 0,7 % pour la Suisse alémanique. S'agissant de l'immigration en provenance uniquement de l'UE/AELE, ces taux étaient de 0,7 % pour la Romandie et le Tessin, et de 0,5 % pour la Suisse alémanique (à l'échelle fédérale: 0,6 %). Ainsi, l'immigration dans le cadre de l'ALCP a joué un rôle plus important pour le Tessin et la Romandie que pour la Suisse alémanique.

L'évolution des taux d'immigration nette au cours des années 2009 à 2018 est mise en relief dans le graphique 3.1. Au niveau suisse, on observe une tendance à la hausse de l'immigration en provenance de l'UE/AELE jusqu'en 2013, puis un net recul (voir à cet égard la partie «Tendances actuelles» du présent rapport). Au cours de ces trois dernières années, le taux global de l'immigration ainsi que le taux d'immigration en provenance de l'UE-28/AELE se sont tassés. En 2018, le solde migratoire est resté stable à l'échelle de la Suisse. S'il s'est légèrement accentué en Suisse alémanique et au Tessin, il a continué de reculer dans les cantons romands.

### Graphique 3.1: Solde migratoire par région linguistique par rapport à la population

Population résidante permanente et non permanente, en %

Sources: SYMIC, population selon STATPOP



La progression survenue entre 2009 et 2013 ainsi que le recul qui s'ensuivit ont été plus marqués au Tessin et en Romandie qu'en Suisse alémanique. Au cours de ces dernières années, l'immigration nette enregistrée dans chaque région linguistique a été étroitement liée aux modifications survenues dans la composition des immigrés de l'UE/AELE. A l'échelle suisse, l'immigration en provenance d'Europe du Sud a fortement gagné en importance dès 2013, dans le contexte de la crise de l'euro. Ces dernières années, le solde migratoire de cette région s'est à nouveau rétréci, ce qui s'explique entre autres par l'amélioration progressive de sa situation économique. En revanche, l'immigration d'Europe de l'Est a continué de croître dans le sillage de l'ouverture progressive du marché du travail à l'égard de ces pays (voir les observations au chapitre «Tendances actuelles» du présent rapport).

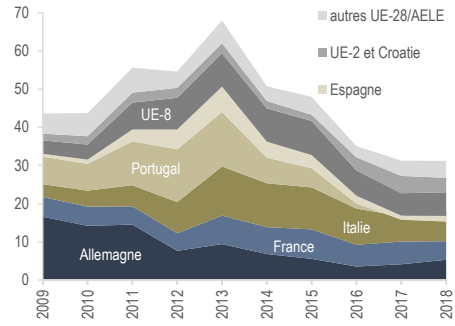
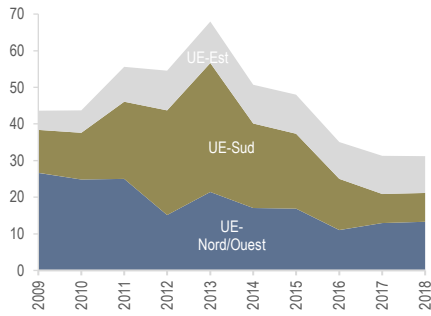
Ainsi, l'évolution de l'immigration d'Europe du Sud a été particulièrement marquée en Romandie et au Tessin. Comme le met en évidence le graphique 3.2, les immigrés de cette partie de l'Europe ont été sensiblement plus nombreux dans ces deux régions linguistiques qu'en Suisse alémanique. Au Tessin, il s'est agi essentiellement de ressortissants italiens et en Romandie d'immigrés portugais. Toutefois, l'immigration issue d'Europe de l'Est a été importante en Suisse alémanique notamment mais a joué un rôle moindre en Romandie et au Tessin. Le graphique montre également que l'immigration en provenance d'Allemagne et de France s'est concentrée presque exclusivement sur la zone linguistique correspondante, à savoir la Suisse alémanique pour les Allemands (bleu foncé) et la Romandie pour les Français (bleu clair).

**Graphique 3.2: Composition du solde migratoire selon les régions d'origine de l'UE, par région linguistique**

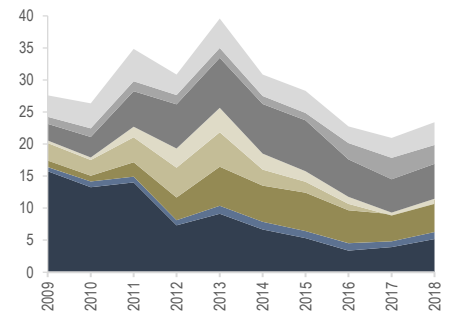
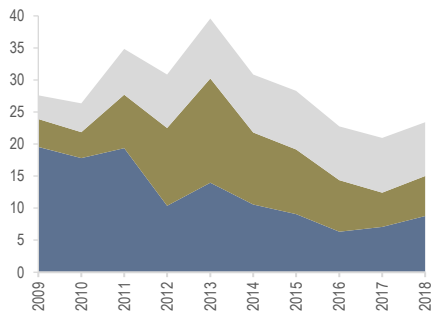
Population résidante permanente et non permanente, en milliers

Sources: SYMIC, population selon STATPOP

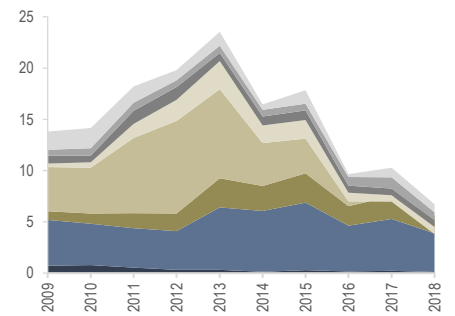
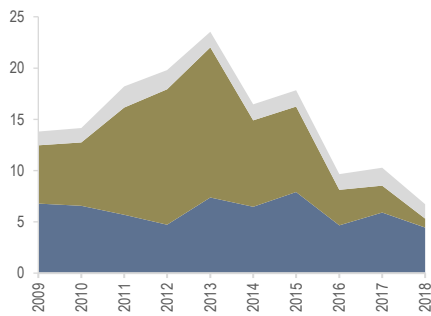
**Suisse**



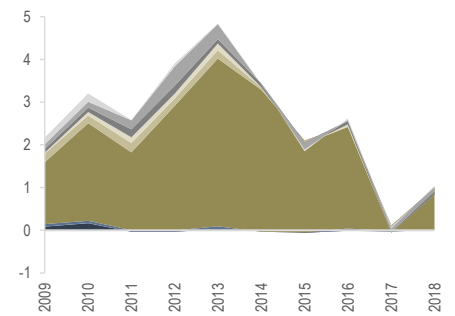
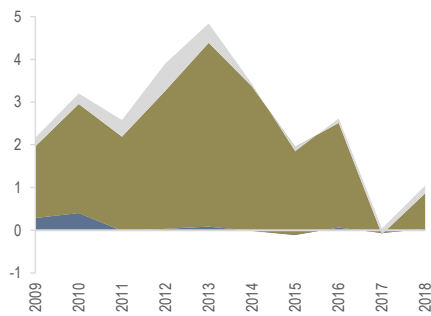
**Suisse alémanique**



**Romandie**



**Tessin**





### **3.3 Part de l'emploi de la main d'œuvre étrangère sur le marché du travail au niveau régional**

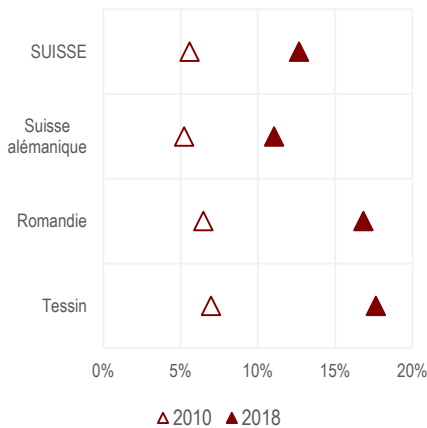
Pour mieux saisir l'importance de la libre circulation des personnes au niveau régional, les proportions des immigrés de l'ALCP, des frontaliers ainsi que des résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer ont été analysées sous l'angle de l'emploi local. Il ressort du graphique 3.3 que les personnes actives ayant immigré en Suisse dans le cadre de l'ALCP représentaient en 2018 13 % de l'emploi au niveau national. Au Tessin, ce taux, sensiblement plus élevé, se monte à 18 %, contre 17 % pour la Romandie et 11 % pour la Suisse alémanique, soit un niveau nettement plus faible. De même, la progression de la part de l'emploi par rapport à 2010 est bien plus marquée au Tessin (11 %) et en Romandie (10 %) qu'en Suisse alémanique (6 %).

En outre, l'introduction de la libre circulation des personnes a également dopé l'emploi frontalier. Fin 2018, le nombre de frontaliers s'élevait à 313 800 personnes, dont 55 % (172 500 actifs) résidaient en France, 22 % (70 400 actifs) en Italie, 19 % (60 200 actifs) en Allemagne, 3 % (8300 actifs) en Autriche et le reste, soit 1 %, dans un autre pays de l'UE/AELE. Bien entendu, l'emploi frontalier est important dans les régions limitrophes avant tout. Depuis 2004, les zones frontalières ont été supprimées et l'obligation du retour quotidien, alors en vigueur, a été remplacée par un retour hebdomadaire, si bien que les frontaliers ne sont plus exclusivement employés à proximité immédiate d'une frontière.

Si l'on compare le nombre de frontaliers par rapport à l'emploi, le taux s'élève à 6,1 % en 2018, contre 4,7 % en 2010 au niveau suisse (voir graphique 3.4). Et si l'on compare les régions linguistiques, le Tessin apparaît comme un cas particulier: en effet, avec une part de l'emploi de 27,5 %, les frontaliers ont constitué une proportion extrêmement importante du marché du travail local, comme ce fut également le cas l'an passé. Au cours des huit dernières années, la part des frontaliers s'est fortement accentuée (+ 4,6 % par rapport à 2010). De même, cette proportion a été supérieure à la moyenne nationale en Romandie (10,9 %), le canton de Genève remportant la palme avec un taux de frontaliers de 24 %, suivi du Jura (19 %), de Neuchâtel (11 %) et de Vaud (7 %). En Suisse alémanique, où la part des frontaliers représentait 3,1 % en 2018, soit un niveau inférieur à la moyenne, l'emploi frontalier a été particulièrement marqué dans les cantons de Bâle-Ville (18 %) et de Bâle-Campagne (14 %). Dans les cantons de Suisse orientale également, l'emploi frontalier a pris de l'importance, même si les proportions sont ici sensiblement plus faibles (pour les valeurs de tous les cantons, voir l'annexe A).

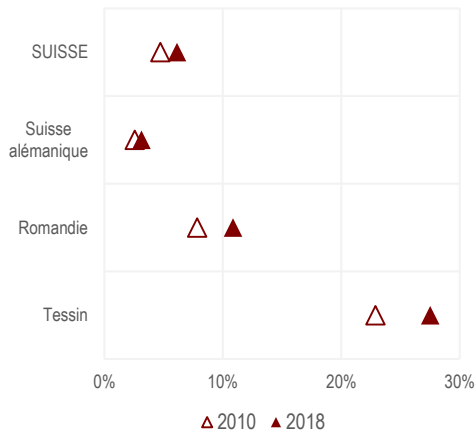
**Graphique 3.3: Quote-part des immigrés de l'ALCP à la population active résidant en Suisse, par région linguistique**

Population résidante permanente, 2010 et 2018  
Sources: OFS/ESPA, calculs internes



**Graphique 3.4: Quote-part des frontaliers à la population active, par région linguistique**

2010 et 2018, moyennes trimestrielles  
Sources: STAF, STATENT 2011 et 2016



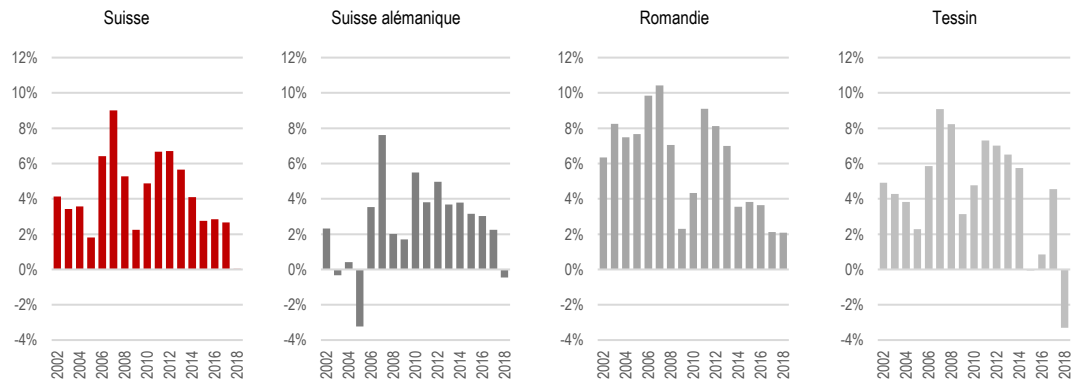
Remarques relatives au graphique 3.3: font partie des immigrés de l'ALCP les personnes ayant immigré en Suisse après l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, respectivement du protocole déterminant pour chaque pays d'origine (UE-15: immigration après 2002; UE-8: immigration après 2006; UE-2: immigration après 2009; Croatie: immigration après 2014). Les personnes de l'UE-28/AELÉ ayant immigré plus tôt ne sont pas prises en compte.

Remarques relatives au graphique 3.4: les proportions des frontaliers par canton sont présentées à l'annexe A.

Le graphique 3.5 illustre les taux de variation annuels de l'emploi frontalier, au niveau suisse et des trois régions linguistiques. On peut ainsi remarquer que l'emploi frontalier, au même titre que l'immigration nette, a affiché les plus forts taux de croissance dans les années 2005-2008 ainsi que dans le sillage de la crise financière et économique, soit entre 2010 et 2013. Après 2013, cette croissance a fortement ralenti et en 2018, l'emploi frontalier a marqué le pas pour la première fois en Suisse depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP.

**Graphique 3.5: Taux de variation annuel de l'emploi frontalier, par région linguistique, 2002-2018**

Sources: OFS (STAF), calculs internes



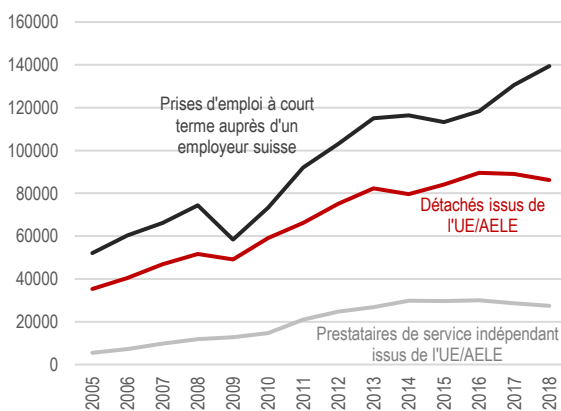
Remarque: les régions linguistiques sont classées selon la langue principale parlée dans les cantons correspondants.

Comme le met en évidence le graphique 3.5, l'emploi frontalier a le plus fortement progressé en Romandie lors de la première phase de l'ALCP. Dès 2007, il a évolué de manière similaire en Romandie et au Tessin. Depuis ces quatre dernières années, on a constaté un ralentissement sensible dans les trois régions linguistiques, et plus particulièrement au Tessin. Entre 2014 et 2018, l'emploi frontalier dans ce canton a augmenté de 0,5 % en moyenne par an, alors qu'il était quatre fois plus élevé à l'échelle suisse, avec un taux de 2,1 %.

Qu'en est-il de la catégorie des résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer? Il s'agit ici d'une catégorie de personnes qui revêt une importance secondaire en termes économiques, mais qui, au niveau local et dans certaines branches, ne doit toutefois pas être ignorée. Les résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer constitue une main d'œuvre autorisée à séjourner en Suisse pour une durée maximale de 90 jours par année civile dans le but d'y exercer une activité professionnelle; ils n'ont pas besoin d'autorisation, mais sont seulement soumis à l'obligation de s'annoncer au préalable. Ce règlement, qui permet aux employeurs suisses d'engager de la main d'œuvre à court terme non soumise à autorisation, s'applique également aux prestataires de services transfrontaliers (détachés d'une entreprise ayant son siège dans l'UE/AELE et personnes indépendantes). Les résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer qui occupent un poste auprès d'un employeur suisse sont essentiellement actifs dans la location de services, l'agriculture ou l'hôtellerie-restauration. Les effectifs, qui varient fortement en raison des caractéristiques saisonnières, sont étroitement liés à l'évolution conjoncturelle. Les entreprises étrangères détachant du personnel et les prestataires indépendants exercent avant tout des mandats dans le secteur du second œuvre, tandis que de nombreux indépendants travaillent dans le milieu de l'érotisme.

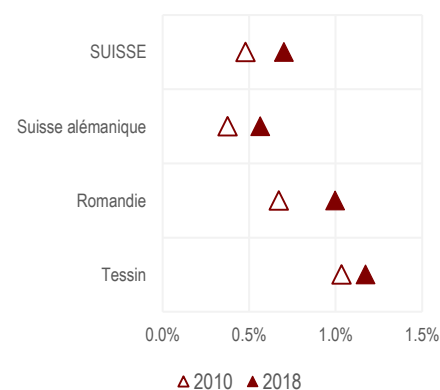
**Graphique 3.6: Nombre de résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer, par catégorie, 2005-2018**

Source: SYMIC



**Graphique 3.7: Quote-part des résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer à l'emploi en équivalent plein temps, par région linguistique**

Source: SYMIC, STATENT 2011 et 2016



Remarque: dans le graphique 3.7, les journées de travail des résidents de courte durée soumis à l'obligation de s'annoncer ont été converties en nombre de travailleurs à l'année et comparées à l'emploi en équivalent plein temps.

En 2018, au total 139 415 postes à court terme et 113 482 prestataires de services transfrontaliers (86 145 détachés et 27 337 indépendants) ont été annoncés. Ils ont effectué au total 9,27 millions de jours de travail, ce qui équivaut à un volume de travail d'environ 28 000 personnes sur une année complète, soit 0,7 % de toutes les personnes actives en Suisse. A titre comparatif, ce pourcentage s'élevait à 0,5 % en 2010. Avec une part de l'emploi variant de 1 %, respectivement de 1,2 %, le rôle joué par les travailleurs soumis à l'obligation de s'annoncer est encore plus important en Romandie et au Tessin qu'en Suisse alémanique, avec un taux de 0,6 %.

### **3.4 Evolution régionale de la participation au marché du travail et du chômage**

Compte tenu du fait que la Romandie et le Tessin ont fait l'objet ces dernières années d'une immigration supérieure à la moyenne ainsi que d'une hausse continue des effectifs frontaliers, la question se pose de savoir si et dans quelle mesure cela se reflète dans l'évolution du marché du travail. Le graphique 3.8 illustre l'évolution des principaux indicateurs du marché du travail pour les années 2010 à 2018, en comparaison régionale.

*Participation au marché du travail*: entre 2010 et 2018, le taux d'activité des 15-64 ans a progressé dans les trois régions linguistiques de Suisse, mais a montré d'importantes disparités. C'est ainsi le cas du Tessin et de la Romandie, où la participation au marché du travail est nettement inférieure à la moyenne par rapport à la Suisse alémanique, qui elle jouit d'une participation supérieure à la moyenne. Alors qu'elle évoluait progressivement en Suisse alémanique et en Romandie, elle a reculé au Tessin entre 2011 et 2014 ainsi qu'entre 2017 et 2018. Dans l'ensemble toutefois, au cours de la période 2010-2018, la participation au marché du travail a progressé de manière similaire dans les trois régions linguistiques.

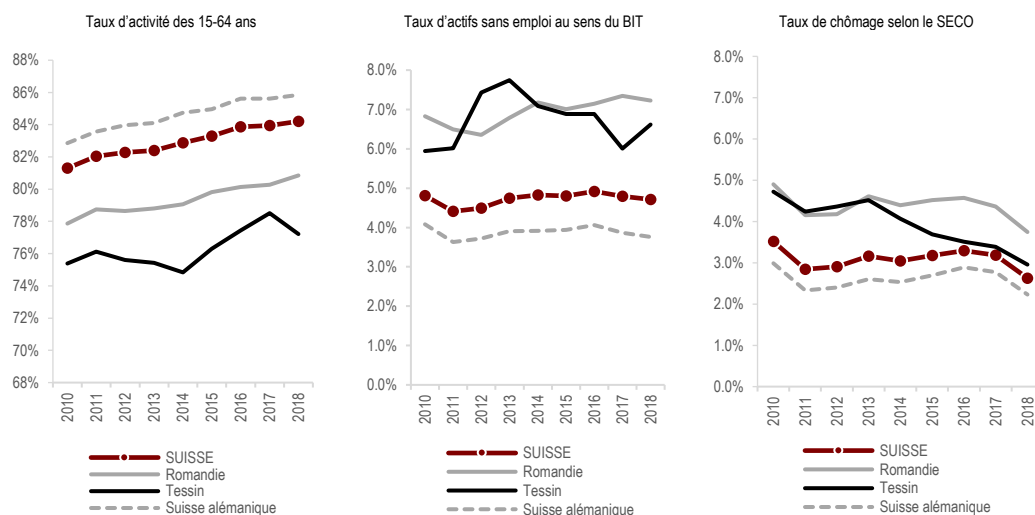
Ces écarts peuvent s'expliquer par la différence de poids accordé à la formation professionnelle duale et à la formation scolaire dans les différentes régions linguistiques. Si l'on englobe toutes les personnes en formation scolaire ainsi que les apprentis dans les personnes actives, l'écart entre le taux d'activité en Romandie et celui de Suisse alémanique passe de 5 % à près de 2 %, et celui du Tessin d'environ 8,5 % à 5 %.

Globalement, la hausse de la participation au marché du travail doit être considérée comme positive. Elle démontre toutefois que, en dépit d'une forte pression migratoire au Tessin et en Romandie, le potentiel de main d'œuvre offert par ces deux régions semble satisfaisant et pourrait même être davantage exploité.

**Graphique 3.8: Participation au marché du travail, taux d'actifs sans emploi au sens du BIT et taux de chômage au sens du SECO**

par région linguistique, 2010-2018

Sources: OFS/ESPA, SECO



*Taux d'actifs sans emploi:* en moyenne suisse, le taux d'actifs sans emploi au sens du BIT s'élevait en 2010 à 4,8 %, soit un niveau relativement élevé, en conséquence de la crise économique. Dans le sillage de la reprise, il a reculé l'année suivante à 4,4 %, avant de se redresser graduellement pour atteindre 4,9 % en 2016, suite à la crise de l'euro et au renforcement de la monnaie helvétique. En moyenne annuelle, ce taux est retombé à 4,7 % jusqu'en 2018, soit un niveau légèrement plus bas qu'en 2010.

En Suisse alémanique, le chômage a, dans une large mesure, évolué de façon parallèle à la moyenne suisse.

Quant au Tessin, il a fortement augmenté, mais de manière passagère, à partir de 2011, avant que la situation ne se détende à nouveau dès 2013. En 2018, ce taux s'élevait à 6,6 %, soit 0,7 % de plus qu'en 2010. L'écart par rapport à la moyenne suisse s'est donc à nouveau faiblement creusé par rapport à 2010. En Romandie, le taux d'actifs sans emploi s'est légèrement éloigné de la moyenne suisse: en 2010, il était de 6,8 %, soit deux points de pourcentage au-dessus de la valeur moyenne, contre 7,2 % en 2018 (+ 2,5 points de pourcentage au-dessus de la moyenne).

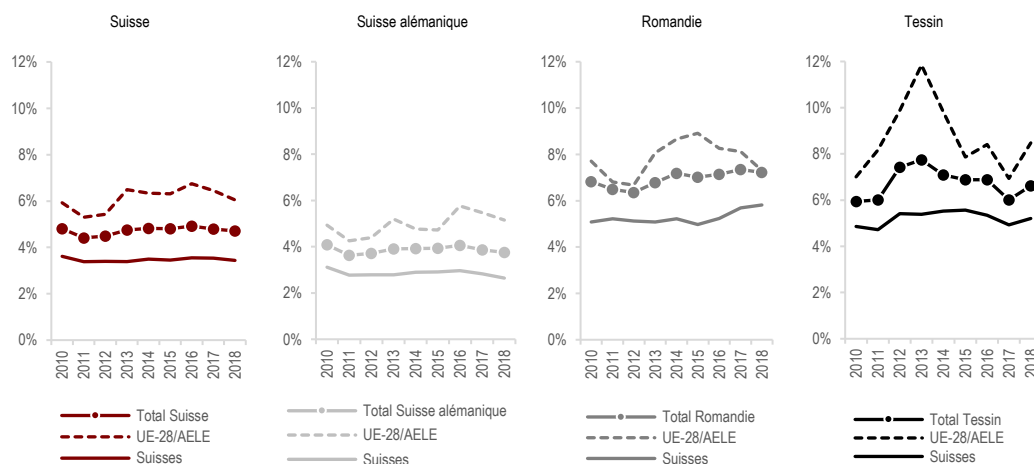
*Taux de chômage:* pour l'ensemble de la Suisse, l'évolution du taux de chômage au sens du SECO présente une évolution identique à celle du taux d'actifs sans emploi, mais à un niveau plus faible. En Suisse alémanique, on constate que le chômage évolue, dans l'ensemble, de manière parallèle à la moyenne. Pour le Tessin, la progression passagère du taux d'actifs sans emploi en 2012 et en 2013, qui ressort dans le taux d'actifs sans emploi, n'est pas aussi marquée que dans le taux de chômage, même si ce dernier a nettement progressé au cours des années observées. Après 2013, le

taux de chômage a fortement reculé pour atteindre en 2016-2018 un niveau légèrement supérieur à celui de la moyenne suisse. En Romandie, on ne constate pas de dégradation relative de la situation en comparant l'évolution du taux de chômage à celle du taux d'actifs sans emploi.

**Graphique 3.9: Taux d'actifs sans emploi au sens du BIT, par région linguistique et par nationalité**

Ressortissants de l'UE-28/AELE et Suisses, 2010-2018

Source: OFS/ESPA, calculs internes



Remarque: le taux d'actifs sans emploi des ressortissants des Etats tiers n'est pas représenté ici, mais il est calculé dans le total.

Le graphique 3.9 distingue l'évolution régionale du taux d'actifs sans emploi des Suisses et des immigrés de l'UE/AELE. Dans toutes les régions linguistiques, les personnes en provenance de l'UE/AELE présentent un risque de chômage plus élevé. C'est avant tout au Tessin que cette évolution est la plus marquée. En 2012-2013, la hausse du chômage était essentiellement imputable aux ressortissants de l'UE/AELE. Dès 2012, le taux d'actifs sans emploi des Suisses était relativement stable. Quant à la Romandie, le graphique 3.9 montre que le récent recul du taux d'actifs sans emploi n'était pas à mettre uniquement sur le compte des ressortissants de l'UE/AELE. La hausse du taux d'actifs suisses sans emploi s'est aplatie en 2018.

### 3.5 Evolution des salaires au niveau régional

Ce chapitre se consacre à l'évolution des salaires entre 2002 et 2016 ainsi qu'aux écarts salariaux constatés entre la main d'œuvre déjà établie et celle immigrée dans les trois grandes régions linguistiques de Suisse, à savoir la Suisse alémanique, la Romandie et le Tessin. Les données sont tirées de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2010-2018 ainsi que de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2002-2016. Les différences salariales selon les régions linguistiques et

leur évolution présentent un intérêt en ce sens que l'immigration sous le régime de l'ALCP et l'emploi frontalier n'ont pas la même importance selon la région linguistique (voir à cet égard les graphiques 3.3 et 3.4).

### 3.5.1 Evolution salariale 2002-2016, par région linguistique

Le tableau 3.1 met en relief une plus forte progression des salaires nominaux moyens dans les trois régions linguistiques entre 2002 et 2008 que durant les années 2008 et 2016, qui ont suivi la crise financière et économique. En Romandie, où la croissance salariale entre 2002 et 2008 était de 2,2 % par an, soit un niveau supérieur à la moyenne, celle-ci est passée à 0,4 % entre 2008 et 2016, niveau inférieur à la moyenne. Dans l'ensemble, la croissance moyenne des salaires en termes annuels était relativement équilibrée entre les régions linguistiques entre 2002 et 2016, même si elle était légèrement supérieure à la moyenne en Suisse alémanique (1,28 %) et légèrement inférieure au Tessin (1,13 %).

**Tableau 3.1: Salaire mensuel moyen, par région linguistique, 2002, 2008 et 2016**

Salaire mensuel brut (en CHF) standardisé exprimé en équivalents plein temps (40 heures par semaine), 2002, 2008 et 2016  
Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Salaire brut nominal			Croissance salariale nominale p.a.		
	2002	2008	2016	2002-2008	2008-2016	2002-2016
Suisse alémanique	6324	7017	7560	1,7 %	0,9 %	1,28 %
Romandie	6435	7328	7568	2,2 %	0,4 %	1,17 %
Tessin	5519	6056	6463	1,6 %	0,8 %	1,13 %
Total	6314	7044	7511	1,8 %	0,8 %	1,25 %

Remarques: les valeurs extrêmes ont été corrigées pour permettre d'accroître la comparabilité des données sur la durée. Les salaires inférieurs à 1/3 du salaire médian ont été écartés.

Les trois régions linguistiques ont été créées en se basant (dans l'ensemble) sur l'appartenance des 106 régions MS à une région linguistique.

### 3.5.2 Ecart salariaux par statut migratoire, par région d'origine et par région linguistique

Sur la base des données 2010-2018 fournies par l'ESPA, utilisées dans les analyses du deuxième chapitre (voir partie 2.2.2), les équations salariales de Mincer ont été évaluées en tenant compte des caractéristiques structurelles corrélées aux salaires, à savoir le sexe, l'âge, l'état civil, la position professionnelle, le nombre d'années au sein de l'entreprise, la branche, la profession et la région du marché du travail. Pour identifier les écarts salariaux, quatre variables muettes ont été introduites pour les personnes qui ont immigré en Suisse après 2002, soit après l'entrée en vigueur de l'ALCP, en provenance de quatre différentes régions d'origine.

Le tableau 3.2 illustre les résultats des analyses de régression. Sur la partie gauche du tableau, l'écart salarial brut des groupes de population immigrés est mis en relation avec les personnes qui séjournaient déjà en Suisse avant l'entrée en vigueur de l'ALCP. A droite sont mis en évidence les écarts salariaux qui persistent après avoir rendu les groupes de population comparables en se référant aux caractéristiques contrôlées statistiquement.

**Tableau 3.2: Ecart en pourcent du salaire horaire par rapport à la population résidente, juin 2002**

Sources: OFS/ESPA 2010-2018, analyse interne

	Ecart salarial en points de pourcentage logarithmés			Ecart salarial inexpliqué en points de pourcentage logarithmés		
	Suisse alémanique	Romandie	Tessin	Suisse alémanique	Romandie	Tessin
Population résidente	Catégorie de référence			Catégorie de référence		
Immigration dès juin 2002						
<b>UE-28/AELE</b>	<b>4,4</b>	<b>- 4,2</b>	<b>- 7,9</b>	<b>- 0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>- 0,5</b>
- Europe du Nord/Ouest	12,3	16,0	7,9	0,8	4,9	4,2
- Europe du Sud	- 14,5	- 22,3	- 8,6	- 3,6	- 4,4	- 0,8
- Europe de l'Est	- 10,6	- 4,3	- 21,7	- 6,9	- 3,5	- 7,1
<b>Hors UE-28/AELE</b>	<b>- 20,4</b>	<b>- 15,7</b>	<b>- 24,9</b>	<b>- 7,8</b>	<b>- 7,8</b>	<b>- 8,9</b>

Remarques:

La population de référence est la population résidente. Celle-ci englobe les Suisses, ainsi que les étrangers de la zone UE/AELE et des Etats tiers ayant immigré avant 2002. Les actifs percevant un salaire horaire inférieur à 2 francs, respectivement supérieur à 2000 francs, ont été écartés (correction des valeurs extrêmes). Les apprentis ne sont pas comptabilisés.

Les estimations reposent sur la régression par la méthode des moindres carrés selon des équations salariales d'après Mincer. Le salaire horaire logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes: l'âge, l'âge au carré, l'ancienneté dans l'entreprise, l'ancienneté dans l'entreprise au carré. Les variables muettes pour: 9 années d'enquête, 9 niveaux de formation, le sexe, 4 états civils, 4 positions professionnelles, employés dans le secteur public, 10 classifications internationales types des professions (CITP), 14 branches économiques, 16 bassins d'emploi, les personnes immigrées après le 1<sup>er</sup> juin 2002 en provenance d'Europe du Nord et de l'Ouest, du Sud ou de l'Est, respectivement d'un Etat tiers. Par ailleurs, une variable muette a été introduite pour les deux premières années suivant l'immigration, afin de recueillir les premiers effets de l'intégration (hausse des salaires peu après l'immigration). L'écart salarial qui figure dans le tableau se rapporte ainsi à la situation moyenne qui prévaut après au moins deux ans de séjour en Suisse.

Ainsi, les immigrés de l'ALCP gagnaient en Suisse alémanique un salaire horaire de 4,4 % supérieur à celui de la population déjà résidente, tandis qu'il était inférieur de 4,2 % et de - 7,9 % en Romandie, respectivement au Tessin. Dans les trois régions linguistiques, les immigrés en provenance d'Europe du Nord et de l'Ouest percevaient des salaires supérieurs à ceux de la population résidente, contrairement à ceux d'Europe du Sud et de l'Est. En Suisse alémanique et au Tessin, les immigrés des Etats tiers gagnaient les salaires les plus bas par rapport à la population résidente. En Romandie, les personnes d'Europe du Sud touchaient des salaires encore plus faibles.

Comme on peut le voir dans la moitié droite du tableau, il existe des écarts salariaux positifs et négatifs entre les différents groupes examinés qui peuvent s'expliquer, dans une large mesure, par divers facteurs. S'agissant de l'ensemble des régions d'origine de l'UE-28/AELE, l'écart salarial entre les immigrés et les actifs déjà établis était très faible après correction, évoluant entre - 0,6 % et + 0,3 %.



Certaines variations positives ont persisté chez les immigrés d'Europe du Nord et de l'Ouest, qui manifestement occupent dans les trois régions linguistiques souvent des postes clés dotés d'une rémunération supérieure à la moyenne. Les écarts salariaux inexpliqués des immigrés d'Europe du Sud et de l'Est demeurent négatifs. Ceux-ci ont varié entre - 0,8 % (Européens du Sud au Tessin) et environ - 7 % (Européens de l'Est en Suisse alémanique et au Tessin), en fonction de la région linguistique et de la région d'origine. Si l'écart salarial inexpliqué des Européens du Sud est plus faible au Tessin et si aucun effet négatif sur les salaires des Européens du Nord et de l'Ouest n'a été constaté en Suisse alémanique et en Romandie, cela s'explique par le fait que ces groupes d'immigrés n'ont pas dû surmonter la barrière linguistique. Dans les trois régions linguistiques, l'écart salarial inexpliqué des immigrés des Etats tiers a été le plus important. Il a varié entre - 7,8 % en Suisse alémanique et en Romandie et - 8,9 % au Tessin.

### **3.5.3 Ecarts salariaux des résidents de courte durée et des frontaliers par rapport à la population active résidant depuis une plus longue durée, par région linguistique**

Sur la base des données de l'Enquête sur la structure des salaires et à l'instar de l'analyse au deuxième chapitre du présent rapport, il est possible d'analyser l'amplitude des écarts salariaux des résidents de courte durée et des frontaliers par rapport aux Suisses et aux étrangers établis ainsi que d'expliquer dans quelle mesure ces différences peuvent être imputables à des facteurs observés dans l'ESS qui ont un impact sur le salaire.

Comme on peut le voir à gauche du tableau 3.3, les résidents de courte durée et les frontaliers, à l'exception des frontaliers en Suisse alémanique, perçoivent en moyenne des salaires plus bas que les Suisses et les étrangers établis. La différence est la plus marquée chez les résidents de courte durée en Romandie et en Suisse alémanique, ainsi que chez les frontaliers au Tessin, avec des variations entre - 25,8 % et - 29,7 %. L'écart salarial est légèrement moins marqué chez les résidents de courte durée au Tessin (- 10,5 %), respectivement chez les frontaliers en Romandie (- 8,1 %).

Sur la droite du tableau, on constate que les écarts salariaux relativement importants des résidents de courte durée sont dus à des facteurs comme la formation, l'âge, l'expérience au sein de l'entreprise, la branche, la position ou l'activité professionnelle. Ces facteurs sont globalement moins favorables pour ce groupe d'immigré que pour la population active résidente. Si l'on corrige ces facteurs observés dans les statistiques, les écarts salariaux sont parfois totalement gommés. En effet, les disparités importantes de 25 à 30 % constatées en Romandie et en Suisse alémanique s'effacent pour faire place à des écarts salariaux inexpliqués de - 0,9 %, respectivement de - 1,6 %. Au Tessin, les étrangers titulaires d'une autorisation L gagnaient même 2,5 % de plus que les Suisses et les étrangers établis présentant les mêmes caractéristiques.

**Tableau 3.3: Ecart salarial des résidents de courte durée et des frontaliers par rapport aux Suisses et aux étrangers établis, par région linguistique, 2016**

Ecarts en points de pourcentage logarithmés

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Ecart salarial en points de pourcentage logarithmés			Ecart salarial non expliqué en point de pourcentage logarithmés par des caractéristiques recensés dans l'ESS		
	Suisse alémanique	Romandie	Tessin	Suisse alémanique	Romandie	Tessin
Résidents de courte durée (L)	- 25,8	- 29,7	- 10,5	- 0,9	- 1,6	2,5
Frontaliers (G)	1,2	- 8,1	- 29,5	- 2,2	- 0,2	- 8,0

Remarques:

Les estimations reposent sur les régressions par la méthode des moindres carrés selon des équations salariales d'après Mincer. Le salaire mensuel standardisé logarithmé représente la variable dépendante. Sont pris en compte dans les variables de contrôle indépendantes: l'âge, l'âge au carré, les années d'ancienneté, les années d'ancienneté au carré. Les variables muettes pour: le sexe, l'état civil, l'emploi dans le secteur public, 5 échelles de position professionnelle, 5 classes de taille des entreprises, 41 branches économiques, 24 activités (pour 2002 et 2008), respectivement 49 catégories professionnelles (pour 2016), 9 niveaux de formation et 4 types d'autorisations de séjour. Les observations concernant les salaires inférieurs à un tiers du salaire médian n'ont pas été prises en compte.

Voir les remarques au tableau 3.1 pour la définition des régions linguistiques.

En Suisse alémanique, les frontaliers présentent des caractéristiques ayant un impact sur le salaire légèrement plus avantageuses que les Suisses et les étrangers établis. Si les caractéristiques observées étaient identiques pour ces deux groupes, il y aurait un écart salarial légèrement négatif de - 2,2 % au détriment des frontaliers. En d'autres termes, les caractéristiques positives des frontaliers sont moins bien mises en valeur que celles de la population résidante. Par contre, les frontaliers de Romandie et du Tessin affichent des caractéristiques salariales en moyenne moins favorables que les Suisses et les étrangers établis, d'où un écart salarial d'environ - 8 % en Romandie. Au Tessin, sur un écart salarial brut de près de - 30 %, il reste une différence inexpliquée de - 8 %. Grâce à cette analyse par région, il ressort que l'important écart salarial inexpliqué des frontaliers en Suisse est imputable, dans une large mesure, à la situation particulière du Tessin.

Les sections suivantes se penchent plus en détail sur les écarts salariaux entre les frontaliers et les actifs établis depuis un certain temps (soit les Suisses et les étrangers établis) ainsi que sur leur évolution au cours du temps. L'analyse porte sur cinq régions frontalières interdépendantes, qui englobent chaque fois des régions MS avec une proportion de frontaliers supérieure à la moyenne. Il ressort du tableau 3.4 les disparités entre les différentes régions frontalières. Ainsi, en Suisse orientale, qui fait frontière avec l'Allemagne et l'Autriche, les frontaliers gagnaient en 2016 un salaire moyen de 3,1 % supérieur à celui des Suisses et des étrangers établis. Après correction des facteurs ayant un impact sur le salaire, ils présentaient un léger désavantage salarial de - 2,3 %. Au nord de la Suisse, avec l'Allemagne et la France comme voisins, l'écart salarial brut était de - 0,9 % en 2016 et de - 2,3 % après correction des caractéristiques susceptibles d'influencer le salaire. A Genève, l'écart salarial brut était considérable, soit de - 16,5 %. Toutefois, cette différence s'explique presque entièrement par diverses caractéristiques propres aux frontaliers, si bien qu'il reste

un écart inexpliqué de - 1,9 %. Dans l’Arc jurassien également, les frontaliers gagnaient sensiblement moins (- 13,3 %) que les actifs établis depuis plus longtemps en Suisse. Cet écart s’explique pour trois quarts par des facteurs moins favorables, avec au final une différence salariale inexpliquée de - 3,3 %. Comme déjà constaté pour l’ensemble du Tessin, l’écart salarial le plus marqué a été observé entre les étrangers établis depuis plus longtemps au Tessin et les frontaliers en provenance d’Italie. L’écart salarial brut s’élevait en 2016 à - 28,5 %, ou à - 8 % après correction des caractéristiques ayant une influence sur le salaire.

**Tableau 3.4: Ecart salarial des frontaliers par rapport aux Suisses et aux étrangers établis, par région frontalière, 2002, 2008 et 2016.**

Ecarts en points de pourcentage logarithmés

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes

	Ecart salarial en points de pourcentage logarithmés			Ecart salarial non expliqué en point de pourcentage logarithmés par des caractéristiques recensés dans l’ESS		
	2002	2008	2016	2002	2008	2016
Genève	- 8,3	- 14,7	- 16,5	0,0	- 1,1	- 1,9
Arc jurassien	- 10,0	- 10,7	- 13,3	- 3,6	- 3,1	- 3,3
Suisse méridionale	- 28,1	- 27,2	- 28,5	- 5,5	- 7,3	- 8,0
Suisse orientale	1,6	1,1	3,1	- 1,9	- 1,1	- 2,3
Nord de la Suisse	- 3,1	5,5	- 0,9	- 2,6	- 2,5	- 2,3

Remarques:

Les estimations reposent sur les régressions par la méthode des moindres carrés selon des équations salariales d’après Mincer (voir spécifications aux remarques du tableau 3.2).

Les régions frontalières englobent les régions MS suivantes: Genève = Genève + Nyon; Arc jurassien = Jura, Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds, La Vallée, Yverdon, Jura bernois; Suisse méridionale = Lugano, Mendrisio, Locarno, Brigue, Haute Engadine, Basse Engadine; Suisse orientale = Schaffhouse, vallée du Rhin, Werdenberg, Untersee; Nord de la Suisse = Bâle-Ville, Unteres Baselbiet, Oberes Baselbiet, Laufenthal, Brugg-Zurzach, Fricktal.

Entre 2002 et 2018, on a constaté dans la région frontalière de Genève et en Suisse méridionale un accroissement de l’écart salarial de 1,9, respectivement de 2,5 points de pourcentage. La situation propre aux régions frontalières en Suisse méridionale s’est ainsi encore accentuée. A cet égard, il est surprenant que la croissance de l’emploi frontalier se soit estompée ces quatre dernières années et qu’elle soit même devenue négative l’an passé au Tessin. Outre une demande plus faible de main d’œuvre de la part des entreprises suisses, il est probable que l’amélioration graduelle du marché du travail en Italie ait contribué à cette situation.

### 3.5.4 Evolution salariale des Suisses, par région linguistique

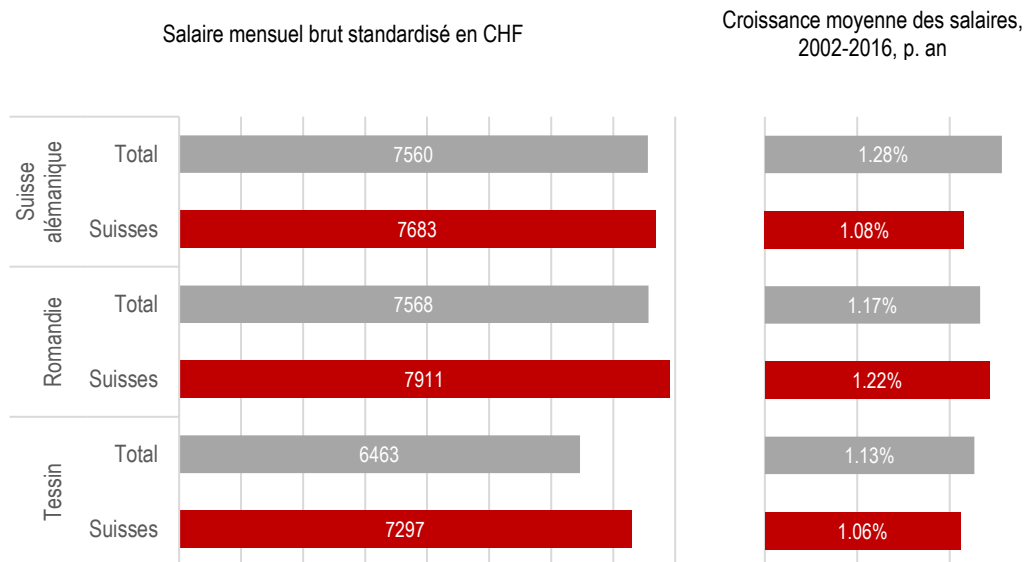
Dans cette section, il est question d’analyser dans quelle mesure la forte immigration de ces dernières années a eu des répercussions sur l’évolution salariale des actifs établis en Suisse depuis plus longtemps. Pour ce faire, le graphique 3.10 compare le niveau des salaires (2016) et la croissance annuelle des salaires (2002-2016) des Suisses avec la croissance moyenne des salaires dans les trois régions linguistiques. Comme on peut le constater, les Suisses ont perçu des salaires supérieurs à la

moyenne dans les trois régions linguistiques (barres dans le graphique). C'est avant tout au Tessin que l'avantage salarial a été le plus marqué par rapport à la moyenne de tous les actifs en 2016 (+ 13 %), suivi de la Romandie (+ 5 %) et de la Suisse alémanique (+ 2 %).

Entre 2002 et 2016, la croissance moyenne des salaires nominaux des Suisses était inférieure de 0,20 en Suisse alémanique et de 0,07 points de pourcentage au Tessin par rapport à l'ensemble des actifs. En Romandie, elle était en revanche supérieure de 0,05 points de pourcentage. La croissance des salaires nominaux des Suisses a évolué dans une fourchette étroite, entre 1,06 % et 1,22 %, dans les trois régions linguistiques. En tenant compte d'un taux d'inflation annuel moyen de 0,34 %, la croissance des salaires réels était d'environ 0,7 % par an au Tessin et en Suisse alémanique, et de tout juste 0,9 % en Romandie entre 2002 et 2016. Ainsi, on ne constate aucune répercussion négative liée à la forte augmentation de la main d'œuvre étrangère en Romandie sur l'évolution salariale des Suisses. Au Tessin, la forte disparité salariale entre les Suisses et les étrangers ne s'est réduite que légèrement entre 2002 et 2016, en dépit d'une hausse marquée de la part des étrangers à l'emploi. En Suisse alémanique, la différence relativement minime a continué de s'estomper, l'immigration persistante de main d'œuvre bien qualifiée issue de l'UE/AELE ayant certainement joué un rôle majeur dans le processus de rattrapage de la main d'œuvre étrangère.

**Graphique 3.10: Salaires moyens en 2016 et croissance salariale entre 2002 et 2016, par région linguistique et nationalité**

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, évaluations internes



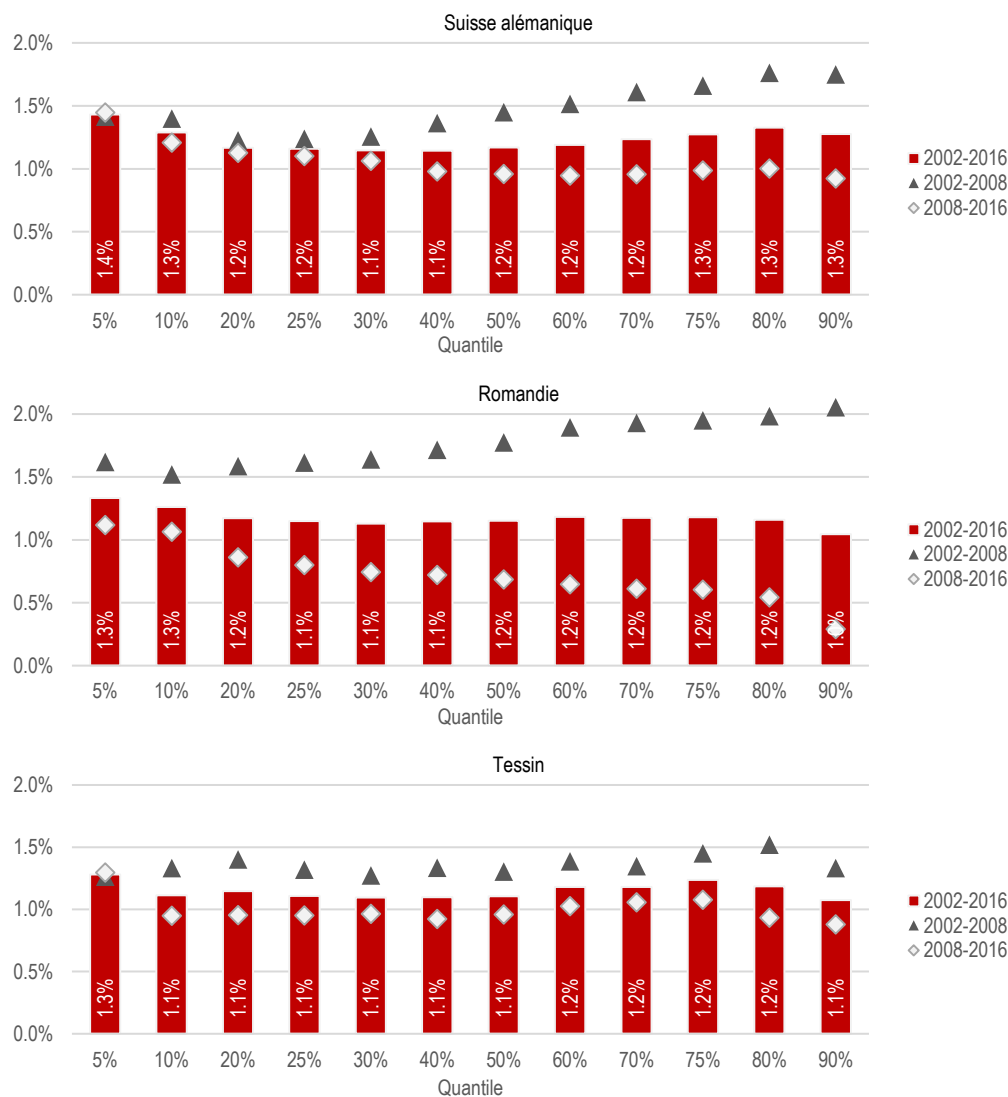
Remarques: voir les remarques au tableau 3.1 pour la définition des régions linguistiques.

### 3.5.5 Evolution de la répartition salariale et du taux de bas salaires, par région linguistique

A l'instar des analyses menées au chapitre 2 concernant l'évolution générale des salaires en Suisse, il s'agit ici d'analyser l'évolution de la répartition salariale des trois grandes régions linguistiques. On s'intéressera, d'une part, à la façon dont les salaires ont progressé avec le temps à différents niveaux de la répartition des salaires. D'autre part, il s'agira de considérer l'évolution du taux de bas salaires en distinguant les régions linguistiques. L'objectif de ces analyses consiste à vérifier si des évolutions régionales divergentes se dissimulent derrière l'évolution des salaires sur le plan suisse (mise en évidence au deuxième chapitre) qui seraient liées à une plus forte immigration.

**Graphique 3.11: Croissance des salaires sur toute la répartition salariale, par région linguistique, 2002-2016**

Sources: OFS/ESS, évaluations internes



Remarques: voir les remarques au tableau 3.1 pour la définition des régions linguistiques.

Le graphique 3.11 met en évidence l'évolution des salaires à différents niveaux de la répartition salariale dans les trois régions linguistiques, entre 2002 et 2016. On constate que l'évolution salariale est très équilibrée sur l'ensemble de la répartition des salaires, tant au niveau suisse que pour chaque région linguistique. En Suisse alémanique et en Romandie, les bas salaires ont progressé légèrement plus fortement que les salaires dans le milieu de la répartition, tandis qu'ils évoluaient au même rythme que le salaire médian (salaire du quantile 50 %) au Tessin. Dans les trois régions linguistiques, les salaires situés dans la partie supérieure de la répartition salariale ont progressé à un rythme légèrement supérieur à la moyenne. Dans un contexte de demande soutenue de main d'œuvre spécialisée jouissant d'un haut niveau de formation au cours des dernières années, la croissance des salaires a toutefois été très modérée dans le segment des hautes rémunérations.

Comme le met en évidence le graphique 3.11, formé de deux sous-périodes, une hausse plus marquée des hauts salaires par rapport aux salaires moyens a été constatée avant tout lors des premières années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP jusqu'à l'éclatement de la crise financière (2002-2008). Au cours des années suivantes (2008-2016), les salaires de la partie supérieure de la répartition ont évolué de manière quasiment identique (Suisse alémanique et Tessin), respectivement plus faiblement (Romandie) que ceux des segments moyens et plus bas de la répartition salariale.

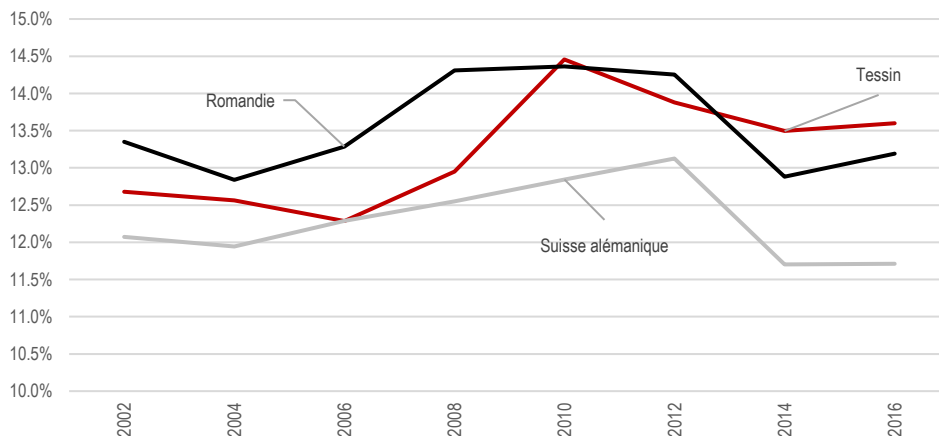
Les salaires dans le bas de la distribution salariale ont, après l'entrée en vigueur de l'ALCP, évolué de manière similaire (Suisse alémanique et Tessin) ou légèrement plus faiblement que les salaires au milieu de la distribution salariale. Entre 2008 et 2016, ils ont ensuite progressé un peu plus fortement que les salaires moyens (Suisse alémanique et Romandie) mais au même rythme au Tessin.

Il convient de calculer séparément pour chaque région linguistique les seuils de bas salaires ( $2/3$  du salaire médian brut). Compte tenu des divers niveaux salariaux, on obtient dès lors différents seuils de bas salaires (contrairement à l'analyse du chapitre 2.4 du présent rapport). En 2016, le seuil de bas salaires calculé pour le Tessin s'élevait à 3775 francs, à 4340 francs pour la Romandie et à 4381 francs pour la Suisse alémanique. Toujours en 2016, le taux de bas salaires au Tessin (13,6 %) était légèrement supérieur à celui de la Romandie (13,2 %) et de la Suisse alémanique (11,7 %). Le graphique 3.12 montre également que les taux de bas salaires sont très proches les uns des autres dans les trois régions linguistiques. Sur la moyenne de ces 14 dernières années, le taux de bas salaires au Tessin s'élevait à 13,2 %, contre 13,6 % en Romandie et 12,3 % en Suisse alémanique.

### Graphique 3.12: Taux de bas salaires, par région linguistique, 2002-2016

Quote-part à l'emploi selon l'ESS, nombre de postes

Sources: OFS/ESS, évaluations internes



Remarques: voir les remarques au tableau 3.1 pour la définition des régions linguistiques.

On constate un même schéma temporel que pour la répartition salariale analysée au chapitre précédent. En Romandie, le taux de bas salaires a augmenté d'un pourcent entre 2002 et 2008, de 13,4 % à 14,3 %, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de la croissance salariale relativement plus faible dans la partie inférieure de la répartition salariale au cours de cette période (voir graphique 3.11). A partir de 2008, le taux de bas salaires s'est stabilisé dans cette région et s'est même réduit à partir de 2012. En 2016, il était d'ailleurs inférieur à la valeur de 2002. Au Tessin par contre, il a augmenté de 1,8 points de pourcentage jusqu'en 2010, à partir d'un niveau certes légèrement plus faible, pour atteindre 14,5 % en 2010. Il s'est ensuite atténué au fil des ans, se situant en 2016 à 13,6 %. Ainsi, le taux de bas salaires au Tessin est aujourd'hui supérieur à ce qu'il était en 2002. Si l'on observe l'évolution de cette région de manière plus détaillée, on constate que le taux de bas salaires de la population tessinoise établie (Suisse et étrangers avec permis d'établissement C) est, en moyenne au cours des 14 dernières années, non seulement plus faible (7,7 %) que le taux tessinois dans son ensemble (13,2 %), mais qu'il a même légèrement diminué avec le temps (- 1,1 points de pourcentage entre 2002 et 2016). Au Tessin toujours, le taux de bas salaires des frontaliers est, par contre, nettement supérieur (25 %) et a même progressé depuis 2002 de 2,3 points de pourcentage, passant de 23,4 % à 25,7 %.

En Suisse alémanique, en comparaison avec les deux autres régions linguistiques, on constate une légère hausse du taux de bas salaires, à partir d'un niveau plus faible, de 1 point de pourcentage jusqu'en 2012, suivie d'un recul relativement important, soit de 13,1 % en 2012 à 11,7 % en 2016. Ainsi, à la fin de la période observée, le taux de bas salaires en Suisse alémanique se situe à un niveau inférieur à son niveau de départ.

### 3.6 Conclusion

En Suisse, la libre circulation des personnes a eu une incidence différente selon les régions. En comparaison des régions linguistiques, on constate que durant ces dernières années l'immigration nette a été, en moyenne, plus élevée en Romandie et au Tessin qu'en Suisse alémanique. De même, la croissance de l'emploi frontalier a été plus marquée dans ces deux régions.

Compte tenu du degré d'analyse relativement agrégé, on ne peut qu'émettre des hypothèses prudentes quant à savoir si et comment ces différences en matière d'immigration se sont répercutées dans l'évolution régionale des marchés du travail. Ainsi, des différences structurelles qui existent entre les régions linguistiques, de même que l'influence de la conjoncture et d'autres facteurs institutionnels peuvent expliquer les différences dans le niveau et le développement des principaux indicateurs du marché du travail. Il convient avant tout de considérer comme un élément positif le fait que la participation au marché du travail a progressé dans les trois régions linguistiques, en dépit de la forte pression migratoire, notamment au Tessin et en Romandie. Ces deux régions sont en effet parvenues à bien utiliser le potentiel de main d'œuvre disponible et ceci en plus de manière de manière toujours plus satisfaisante.

La Romandie et le Tessin ont un taux d'actif sans emploi et un taux de chômage plus élevés qu'en Suisse alémanique. Au Tessin, le taux d'actifs sans emploi, qui a fortement progressé entre 2012 et 2013, concernait dans une large mesure les immigrés issus des pays de l'UE/AELE. Cette période, marquée par un taux élevé d'actifs sans emploi, est intervenue en même temps qu'une augmentation du solde migratoire en provenance d'Italie. Alors que le taux d'actifs suisses sans emploi au sens du BIT continuait d'évoluer de manière globalement stable en Suisse alémanique et au Tessin, il a légèrement progressé en Romandie au cours des deux dernières années. En revanche, selon les données du chômage du SECO, on ne constate aucune détérioration relative de la situation du marché du travail en Romandie.

Entre 2002 et 2016, la croissance des salaires a été relativement équilibrée au niveau régional, avec un taux de croissance annuel évoluant entre 1,13 % au Tessin, 1,17 % en Romandie et 1,28 % en Suisse alémanique. Dans les trois régions linguistiques, les Suisses et les étrangers établis depuis un certain temps gagnaient dans l'ensemble des salaires plus élevés que les frontaliers et les résidents (de courte durée). Pour les résidents de courte durée et les titulaires d'un permis de séjour, les écarts salariaux peuvent être expliqués en grande partie par des facteurs observés ayant un impact sur le



salaire, comme le niveau de formation, l'expérience professionnelle au sein de l'entreprise, la position ou la branche d'activité. La plus grande différence salariale « inexplicée » en 2016 est celle entre la population active résidant en Suisse méridionale et les frontaliers provenant d'Italie (- 8 %). S'agissant de l'évolution salariale des Suisses, aucun élément n'indique des répercussions négatives de l'immigration dans les régions linguistiques. D'ailleurs, les salaires des Suisses ont augmenté le plus fortement entre 2002 et 2016 en Romandie, même si c'était justement l'emploi étranger qui a fortement contribué à la croissance de l'emploi en Suisse romande. Au Tessin, qui se démarque par une forte hausse de l'emploi frontalier, les salaires des Suisses ont évolué de manière que légèrement plus faible que les salaires pris dans leur ensemble.

Dans les trois régions linguistiques, les salaires ont évolué de manière très homogène à tous les niveaux de la distribution salariale entre 2002 et 2016. Ainsi, s'agissant du taux de bas salaires (salaires inférieurs à 2/3 du salaire médian régional), seules des variations minimales ont pu être constatées au fil des ans. En 2016, le taux de bas salaires se situait à 11,7 % en Suisse alémanique, à 13,2 % en Suisse romande et à 13,6 % au Tessin. C'est dans cette dernière région uniquement que le taux de bas salaires a légèrement progressé en 2016 par rapport à 2002, même si une analyse plus différenciée montre que le taux de bas salaires est resté stable pour les actifs établis au Tessin depuis un certain temps.

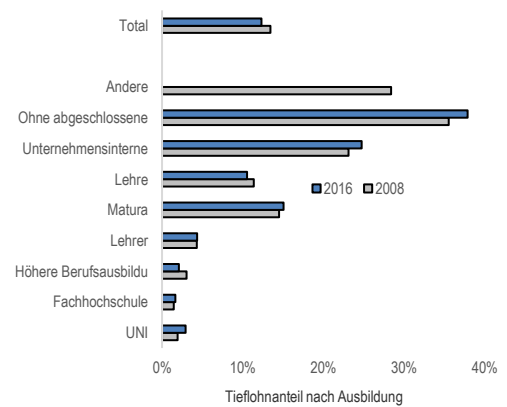
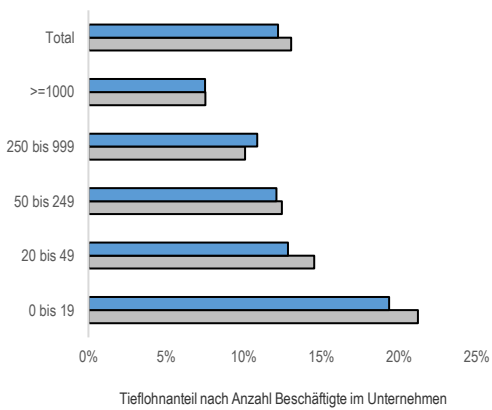
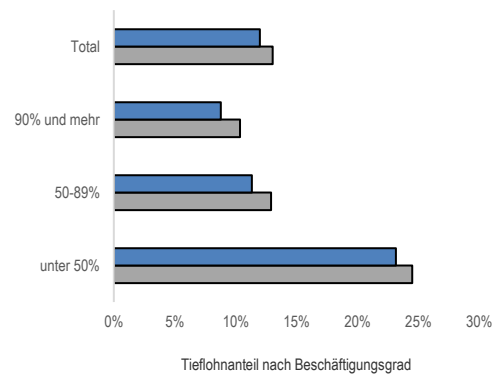
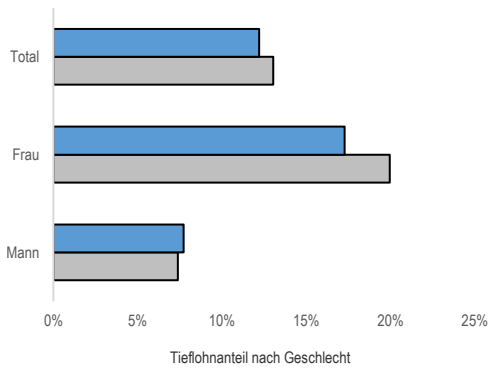
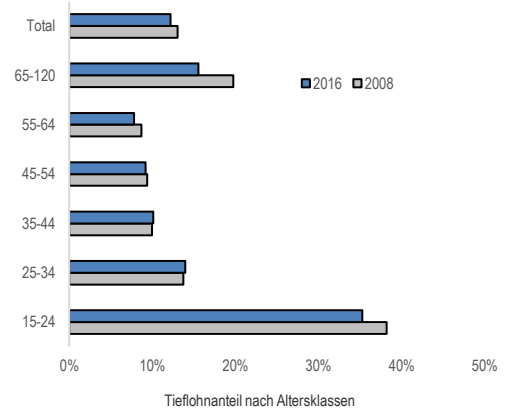
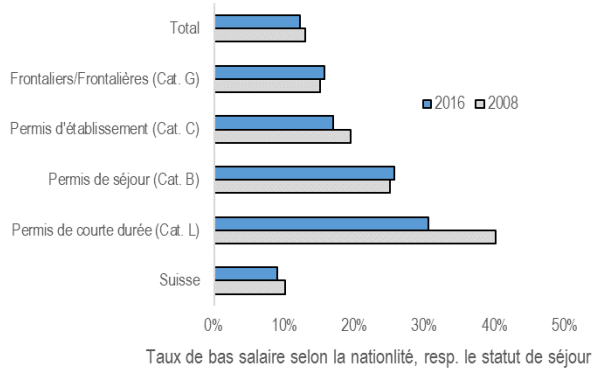
## **ANNEXE**

## **Annexe A: Informations complémentaires**

**Vers: Thématiques spécifiques – Niveau et évolution des salaires de la population active résidente et immigrée**

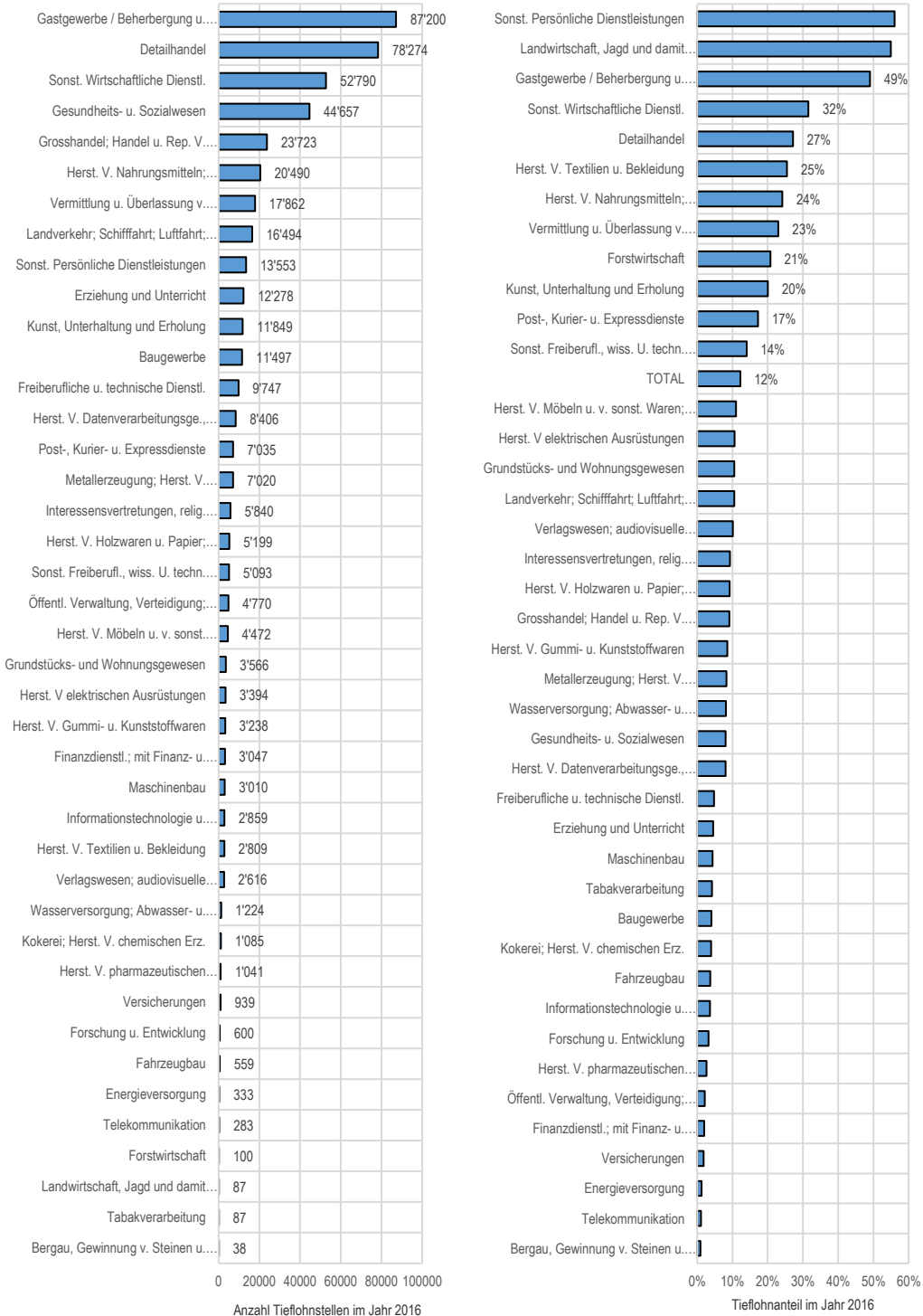
## Evolution du taux de bas salaires selon diverses caractéristiques (2008-2016), OFS/ESS

Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes



## Evolution du taux de bas salaires selon diverses caractéristiques (2008-2016), OFS/ESS

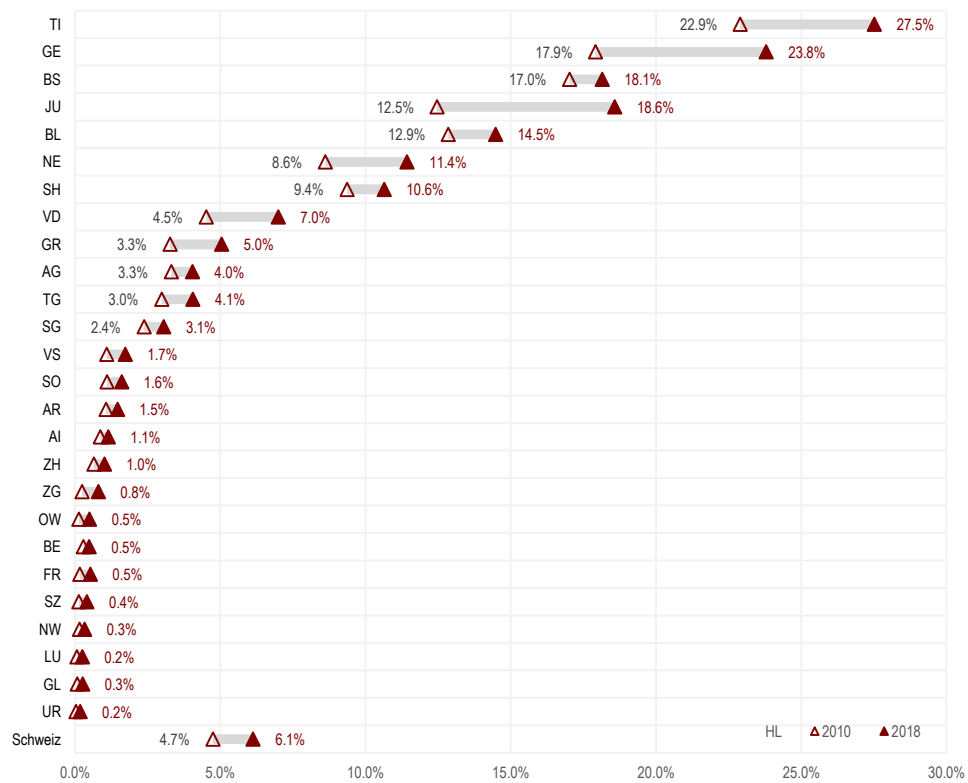
Sources: OFS, Enquête sur la structure des salaires, calculs internes



## Vers: «Thématiques spécifiques – Evolution du marché du travail à l'échelle régionale»

### Part des frontaliers par canton, 2010 et 2018

Sources: Statistique des frontaliers (chaque fois moyennes annuelles), STATENT 2011 et 2016



## Annexe B: Accord sur la libre circulation des personnes

### Objectifs et contenu de l'Accord

Dans les années 1990, la politique de la Suisse à l'égard des étrangers a été revue de fond en comble. En effet, le recrutement de main d'œuvre issue des Etats tiers était limité aux travailleurs hautement qualifiés et spécialisés, le statut de saisonnier a été supprimé et, en 1999, la Suisse signait l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE et l'AELE. L'ALCP, approuvé par le peuple en 2000, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002. Son objectif consiste, d'une part, à introduire progressivement la libre circulation des personnes actives (salariés et travailleurs indépendants) et les personnes non-actives (étudiants, retraités et autres) et, d'autre part, à libéraliser les prestations transfrontalières de services de courte durée<sup>30</sup>.

La libre circulation des personnes comprend le droit d'entrer en Suisse ou dans un Etat membre de l'UE/AELE, d'y séjourner, d'avoir accès à un emploi, de s'y établir comme indépendant et, le cas échéant, d'y demeurer après l'exercice d'une activité lucrative. Les personnes non-actives, comme les retraités ou les étudiants, bénéficient également d'un droit d'entrée et de séjour, pour autant qu'elles remplissent certaines conditions (notamment ressources financières suffisantes et couverture d'assurance-maladie). Toute discrimination en lien avec la nationalité est proscrite dans l'application des dispositions relatives à la libre circulation des personnes. Les bénéficiaires de l'Accord ont droit aux mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que celles accordées à la population indigène (*National Treatment*) et sont autorisés à se faire accompagner des membres de leur famille (regroupement familial). Dans le cadre de la libre circulation des personnes, les systèmes d'assurance sociale sont coordonnés entre les pays, lesquels accordent également l'équivalence réciproque des diplômes professionnels.

---

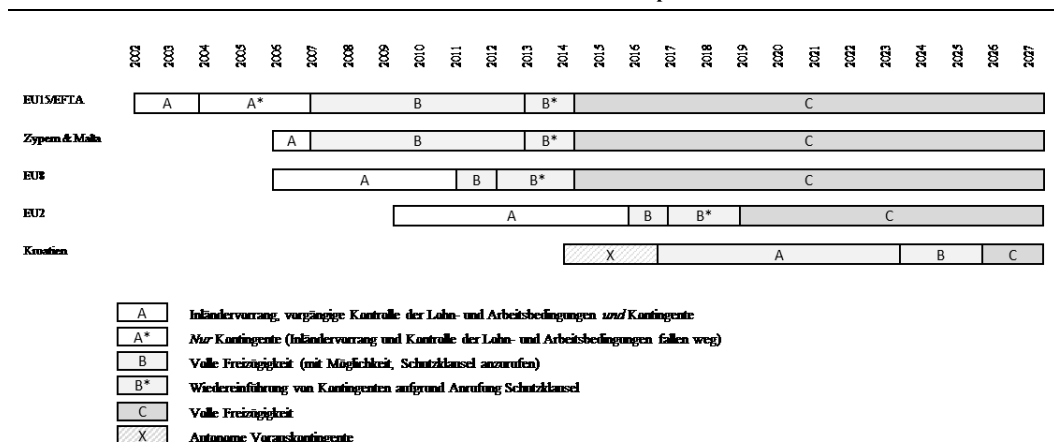
<sup>30</sup> Les prestataires de services bénéficient d'un droit libéralisé d'une durée maximale de 90 jours ouvrables par année civile. Si la prestation est fournie dans le cadre d'un accord bilatéral spécifique relatif à la prestation de services (p. ex. Accord sur les transports terrestres et aériens, Loi fédérale sur les marchés publics), le droit de séjour est garanti le temps que durera la prestation.

## Introduction de la libre circulation des personnes, étape par étape

Au moment de son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, l'ALCP réglementait la libre circulation des personnes entre la Suisse et les quinze «anciens» Etats membres de l'UE (UE-15) ainsi que les membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Dans le sillage de l'extension de l'UE à l'Est (UE-8 ainsi que Malte et Chypre), l'Accord a été élargi une première fois, puis une seconde fois avec l'intégration de la Bulgarie et de la Roumanie (UE-2). Les protocoles I<sup>31</sup> et II<sup>32</sup> de l'ALCP déterminants à cet égard sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, respectivement le 1<sup>er</sup> juin 2009. Le Protocole III, qui régit l'extension de l'accord à la Croatie, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.<sup>33</sup>

En matière de libéralisation de la libre circulation des personnes entre les Etats signataires, l'accord prévoit une démarche en trois étapes, l'accès au marché du travail restant réglementé pendant les phases transitoires. Le graphique suivant propose un survol des réglementations et des délais pour chaque catégorie de pays de l'UE.

### Vue d'ensemble des délais transitoires relatifs à la libre circulation des personnes



Source: propre représentation

<sup>31</sup> Protocole relatif à l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en vue de l'intégration de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovaquie et de la République de Roumanie en tant que parties contractantes par suite de leur adhésion à l'Union européenne (RS 0.142.112.681)

<sup>32</sup> Protocole relatif à l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en vue de l'intégration de la République de Bulgarie et de la République de Roumanie en tant que parties contractantes par suite de leur adhésion à l'Union européenne (RS 0.142.112.681.1).

<sup>33</sup> Suite à l'acceptation de l'Initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014, la signature du Protocole III a été repoussée. Entretemps (du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016), la Suisse a accordé aux ressortissants croates des contingents séparés, qui s'élevaient à 50 autorisations de séjour (B) et 450 autorisations de séjour de courte durée (L) par an. Après la votation finale concernant la mise en œuvre du nouvel article sur l'immigration (art. 121a Cst.), le Conseil fédéral a pu finalement ratifier le Protocole III.



Dans une première étape (A), la priorité est donnée aux travailleurs indigènes; les conditions de rémunération et de travail sont contrôlées au préalable comme élément indispensable à l'admission sur le marché du travail suisse. Le nombre d'autorisations de séjour de courte et de longue durée est limité par des contingents. Lors de la deuxième étape (B), ces restrictions ont été levées; seule s'applique encore une clause de sauvegarde qui prévoit la possibilité de réintroduire des contingents si l'immigration de main d'œuvre est supérieure de plus de 10 % à la moyenne des trois années précédentes. En cas d'application de cette clause de sauvegarde, le nombre d'autorisations de séjour est fixé unilatéralement et pour une durée maximale de deux ans en fonction de la moyenne des trois années précédentes, plus 5 %. Ce n'est qu'avec la troisième étape (C) que la libre circulation totale des personnes s'applique sans aucune restriction. A l'heure actuelle, cette troisième étape concerne l'ensemble des Etats membres de l'UE, à l'exception de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie. Pour les Etats de l'UE-2, la phase transitoire est arrivée à échéance fin mai 2016, tandis que le Conseil fédéral décidait un an plus tard d'activer la clause de sauvegarde. En avril 2018, le Conseil fédéral a prolongé d'une année supplémentaire la clause de sauvegarde. Ainsi, les autorisations de séjour B délivrées aux ressortissants de l'UE-2 font à nouveau l'objet d'un contingentement jusqu'au 31 mai 2019, soit au maximum 996 unités. Par contre, les conditions permettant de réactiver la clause de sauvegarde pour les autorisations de séjour de courte durée (L) n'ont pas été remplies. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, les ressortissants de l'UE-2 bénéficieront enfin de la libre circulation des personnes, et plus aucune restriction ne sera désormais applicable.

L'introduction de la libre circulation des personnes a entraîné quelques libéralisations réglementaires importantes pour les frontaliers également. Il est vrai qu'avant 2002 déjà, le nombre d'autorisations délivrées aux travailleurs frontaliers n'était pas limité. Au cours de l'année 2002, l'obligation du retour quotidien a été en plus levée pour les frontaliers et remplacée par un retour hebdomadaire. En 2004, le contrôle préalable des conditions de rémunération et de travail est devenu caduc également pour les frontaliers issus des Etats de l'UE-15/AELE, au même titre que pour les immigrés de ces pays. Enfin, les soi-disant zones frontalières ont été supprimées le 1<sup>er</sup> juin 2007. Dans le cadre des accords frontaliers conclus avec les Etats voisins, ces zones frontalières consistaient en des communes proches d'une frontière, dans lesquelles les frontaliers devaient résider et qui permettaient alors d'y engager ces derniers. En les supprimant, il est devenu possible de recruter des frontaliers de l'UE-15/AELE dans toute la Suisse et dans toutes les régions des pays limitrophes. Durant les délais transitoires des Etats de l'UE-8 et de l'UE-2 (Protocoles I et II), les zones frontalières étaient valables, et demeurent actuellement applicables dans le cadre de l'admission des frontaliers croates (Protocole III).

## **Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes**

En contrepartie à la suppression des contrôles préalables des conditions de rémunération et de travail dans le sillage de l'introduction progressive de la libre circulation des personnes, des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes ont été introduites le 1<sup>er</sup> juin 2004. Elles visent à protéger les travailleurs en Suisse contre les sous-enchères salariales et à garantir ainsi des conditions de concurrence identiques pour les entreprises indigènes et étrangères.

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes englobent trois éléments fondamentaux :

- *Contrôle du respect des conditions de travail et de rémunération*: la Loi sur les travailleurs détachés (Ldét) oblige les employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en Suisse dans le cadre d'une prestation de services transfrontalière à respecter les conditions minimales de travail et de salaire prévues par les prescriptions suisses correspondantes.
- *Extension facilitée du champ d'application des conventions collectives*: en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée, les dispositions d'une convention collective de travail (CCT) sur les salaires minimaux, les durées du travail et l'exécution paritaire peuvent faire l'objet d'une extension facilitée au sens de l'art. 1a de la Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail.
- *Contrats-types de travail imposant des salaires minimaux obligatoires*: dans les branches dépourvues de CCT, des contrats-types de travail (CTT) au sens de l'art. 360a du Code des obligations fixant des salaires minimums obligatoires peuvent être édictés en cas de sous-enchère salariale abusive et répétée.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) est l'organe de surveillance fédéral pour l'exécution des mesures d'accompagnement. La mise en œuvre sur place a été confiée à différents acteurs. Dans les branches possédant une convention collective de travail (CCT) étendue déclarée de force obligatoire, les commissions paritaires (composées de représentants d'employeurs et de syndicats) contrôlent son respect, tandis que dans les branches dépourvues de CCT étendue, ce sont les commissions tripartites (composées d'autorités, d'employeurs et de syndicats) qui surveillent le marché du travail. Depuis leur introduction, les mesures d'accompagnement ont été révisées à plusieurs reprises. Ainsi par exemple, en 2012, de nouvelles mesures ont été prises afin de lutter contre les faux indépendants, de sanctionner les infractions aux contrats-types de travail et de faciliter l'extension des conventions collectives de travail pour les contributions aux frais d'exécution et les sanctions. En outre, la responsabilité solidaire renforcée a été introduite dans les secteurs de la construction, du génie civil et du second œuvre. En 2016, le Parlement a aggravé la sanction prévue par la loi sur les travailleurs

détachés, la faisant passer de 5000 à 30 000 francs, et a défini les conditions de la prorogation des contrats-types de travail.

La formation des organes de contrôle et l'étoffement de la participation financière aux contrôles dans certains cantons avaient d'ores et déjà permis au SECO d'améliorer l'activité d'exécution au cours des dernières années. En novembre 2016, le Conseil fédéral a pris de nouvelles mesures visant à optimiser l'exécution, notamment l'augmentation du nombre de contrôles annuels qui s'élève à 27 000 actuellement, et qui passeront à 35 000.

## Annexe C: Explications relatives aux données

### Immigration en vue de l'asile dans les statistiques du SEM et de l'OFS

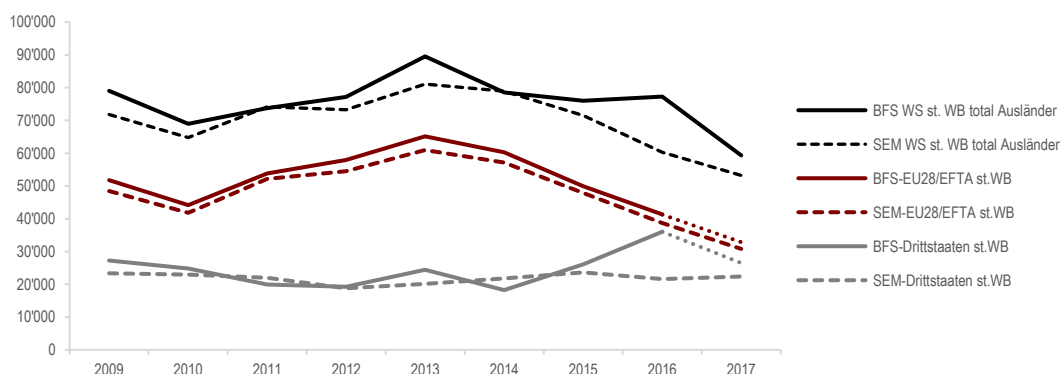
Ces dernières années, l'évolution de l'immigration en provenance des Etats tiers selon le SYMIC diffère sensiblement des résultats de la statistique sur la migration de l'OFS, en raison de la forte hausse des demandes d'asile en 2015 et de la procédure de saisie différente de l'immigration en vue de l'asile dans les deux statistiques. En revanche, la statistique des étrangers du SEM ne tient compte des personnes immigrées en vue de l'asile que lorsqu'elles ont obtenu une autorisation de séjour. C'est au moment où elles sortent de la procédure d'asile qu'elles sont prises en compte dans le solde migratoire. Tant qu'elles se trouvent dans la procédure d'asile et qu'elles attendent une décision, elles ne sont pas comptabilisées dans la statistique des étrangers. Ainsi, les valeurs relatives à l'immigration des Etats tiers (et, partant, le solde migratoire dans sa totalité) de la statistique du SYMIC sont trop faibles.

Dans la statistique de la population de l'OFS, l'immigration en vue de l'asile augmente déjà à partir de l'année suivante. En effet, cette statistique prend également en compte les personnes en procédure d'asile qui séjournent depuis douze mois ou plus en Suisse. Cette statistique est ainsi plus pertinente pour comprendre l'évolution de la migration en provenance des Etats tiers.

### Evolution de l'immigration nette selon le SEM et l'OFS

Population étrangère résidente permanente

Sources: SYMIC, STATPOP



Remarque relative aux soldes selon l'OFS en 2017: solde migratoire selon l'OFS, total 2017: provisoire. Le même développement que celui selon le SYMIC a été utilisé pour le solde de l'UE; le solde des Etats tiers est calculé en retranchant du total la différence du solde de l'UE.

## Bibliographie

- Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- Abrahamsen, Y. et al.* (2015), Die ökonomischen Auswirkungen des Personenfreizügigkeitsabkommens auf die schweizerische Wirtschaftsentwicklung: eine Simulation mit dem makroökonomischen Modell der KOF, in: *Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- Aeppli, R. et al.* (2008), Auswirkungen der bilateralen Abkommen auf die Schweizer Wirtschaft, Etudes KOF n°2, Zurich.
- Aeppli R.* (2010), Arbeitsmarkteffekte des Abkommens mit der EU zur Personenfreizügigkeit - Eine Neubeurteilung, in: *Analyses spécifiques ETH-KOF*, pp. 29-42.
- Alberton S., Gonzalez O., Guerra G.* (2008): *Le trasformazioni nel mercato del lavoro ticinese*.
- BAKBASEL* (2009), Personenfreizügigkeit: Auswirkungen auf das Schweizer Gastgewerbe. Etude mandatée par le Secrétariat d'Etat à l'économie, Bâle.
- BAKBASEL* (2013), Bedeutung der Personenfreizügigkeit aus Branchensicht. Ergebnisse einer Unternehmensbefragung, Studie im Auftrag der Wirtschafts- und Branchenverbände Swissmem, hotelleriesuisse, TVS Textilverband Schweiz, ASA/SVV Schweizerischer Versicherungsverband, scienceindustries, AGV Banken, economiesuisse, Schweizer Obsetverband und Privatkliniken Schweiz, Bâle.
- BAKBASEL* (2015), Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft, Etude mandatée par le SECO, Berne.
- BASS* (2012), Zuwanderung im Kanton Zürich - Auswirkungen auf den Arbeits- und Wohnungsmarkt. Zuwanderung in den Kanton Zürich aus Sicht von Arbeitgebern und Arbeitnehmenden, Etude mandatée par l'Office de l'économie et du travail du canton de Zurich, Zurich.
- BASS* (2015), Répercussions de la crise de l'euro sur l'immigration en provenance de l'UE vers la Suisse, Etude mandatée par le Secrétariat d'Etat aux migrations, Berne.
- Basten, C., Siegenthaler M.* (2013), Do Immigrants Take or Create Residents' Jobs? Quasi-experimental Evidence from Switzerland, KOF Working Papers n°335, Zurich.
- Beerli, A. und Peri, G.* (2015), *The Labour Market Effects of Opening the Border: New Evidence from Switzerland*. NBER Working Paper 21319.
- Bolli, T., Schläpfer, J., Siegenthaler, M.* (2015), Wie beeinflusste das Personenfreizügigkeitsabkommen die Migrationsbewegungen in der Schweiz?, in: *Abberger, K. et al.* (2015), Der bilaterale Weg – eine ökonomische Bestandsaufnahme, Etudes KOF n°58, Zurich.
- B.S.S.* (2013), Motivation der Zuwanderung aus dem EU25/EFTA-Raum in die Schweiz. Eine Untersuchung der Migrationsgründe der Zuzüger/innen sowie der Rekrutierungsgründe von Arbeitgeber/innen, Etude mandatée par l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Cueni, D., Sheldon G.* (2011a), Arbeitsmarktintegration von EU/EFTA-Bürgerinnen und Bürgern in der Schweiz, Etude mandatée par l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Cueni, D., Sheldon G.* (2011b), Die Auswirkungen der Personenfreizügigkeit der Schweiz mit der EU auf die Löhne einheimischer Arbeitskräfte, WWZ Forschungsbericht 2011/05, Université de Bâle.
- Ecoplan* (2013), Promotion économique et immigration: synthèse, Rapport mandaté par le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Berne.
- Ecoplan* (2015), Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I. Analyse mit einem Mehrländergleichgewichtsmodell, Etude mandatée par le SECO, Berne.
- Favre, S.* (2011), The Impact of Immigration on the Wage Distribution in Switzerland, *NRN Working Paper 1108/2011*, Universités Linz et Zurich.
- Fluder, R. et al.* (2013), Evaluation du séjour des étrangers dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes: Analyses quantitatives. Partie III du Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'intention de la Commission de gestion du Conseil national du 6 novembre 2013, Berne.

- Flückiger, Y.* (2006), Analyse des effets sur le marché du travail suisse de l'élargissement de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE, Rapport destiné à l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Flückiger et al.* (2007), Analyse des différences régionales de chômage, Publication du SECO: Politique du marché du travail n° 22 (6. 2007), Berne.
- Flückiger, Y., Ferro-Luzzi, G., Graf R. et al.* (2012), Main d'œuvre frontalière et pratique d'embauche sur le marché du travail genevois, rapport OUE, Genève.
- Gerfin, M., Kaiser, B.* (2010), The Effects of Immigration on Wages: An Application of the Structural Skill-Cell Approach, in: Revue suisse d'économie politique et de statistique, Vol. 146, n° 4, pp. 709-739.
- Graf, R. und Müller, T.* (2014), The Effects of the Free Movement of Persons on the Distribution of Wages in Switzerland. Document de travail non publié, Université de Genève.
- Henneberger, F., Ziegler, A.* (2011), Evaluation der Wirksamkeit der flankierenden Massnahmen zur Personenfreizügigkeit - Teil 1: Kritische Würdigung der bestehenden Analysen über die Wirksamkeit der FlaM zur Verhinderung von Lohn- und Sozialdumping, FAA Diskussionspapier 124, Universität de St.-Gall.
- Henneberger, F., Ziegler, A.* (2011), Evaluation der Wirksamkeit der flankierenden Massnahmen zur Personenfreizügigkeit - Teil 2: Überprüfung von Lohndruck aufgrund der Personenfreizügigkeit, FAA Diskussionspapier 125, Universität de St-Gall.
- IRE* (2015), Approfondimento della situazione del mercato del lavoro ticinese negli anni successivi all'introduzione dell'Accordo sulla Libera Circolazione delle Persone. Rapporto di ricerca, Università della Svizzera italiana, Lugano.
- Kempeneers, P., Flückiger, Y.* (2012), Immigration, libre circulation des personnes et marché de l'emploi, Etude de l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) sur mandat de la Fédération des Entreprises Romandes (FER Genève), Genève.
- Lalive R., Zweimüller J. und Favre, S.* (2013), Verdrängungseffekte des Freizügigkeitsabkommens Schweiz-EU auf dem Schweizer Arbeitsmarkt, Etude mandatée par le SECO, Berne.
- Losa, F. B., Bigotta, M., Gonzalez, O.* (2012), Libera circolazione: gioie o dolori?, Ufficio di statistica Repubblica e Cantone Ticino.
- Müller, T. et al.* (2013), Les effets de la libre circulation des personnes sur les salaires en Suisse, Etude mandatée par le Secrétaire d'Etat à l'économie, Berne.
- PVK* (2013), Evaluation sur le séjour des étrangers dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration à l'intention de la Commission de gestion du Conseil national du 6 novembre 2013, Berne.
- Ramel, N., Sheldon, G.* (2012), Fiskalbilanz der Neuen Immigration in die Schweiz, Expertise der Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik zuhanden des Bundesamtes für Migration, Bern.
- Sheldon, G. et al.* (2013), Effekte der Personenfreizügigkeit auf die wirtschaftliche Entwicklung der Schweiz, Etude mandatée par l'Union patronale suisse, Bâle.
- Siegenthaler, M., Sturm, J.-E.* (2012), Das Personenfreizügigkeitsabkommen Schweiz-EU/EFTA und das Wachstum des BIP pro Kopf in der Schweiz, Rapport mandaté par l'Office fédéral des migrations, Berne.
- Siegenthaler, M., Graff, M., Mannino, M.* (2014), The Swiss „Job Miracle“, KOF Working Paper Nr. 368, Zurich.
- Städteinitiative Sozialpolitik (2014), Bericht zur Erfassung von Sozialhilfesuchen von EU-Bürgerinnen und EU-Bürgern mit kurzem Aufenthalt in der Schweiz, Winterthour.
- Stalder, P.* (2010), Free Migration between the EU and Switzerland: Impacts on the Swiss Economy and Implications for Monetary Policy, in: Revue suisse d'économie et de statistique, Vol. 146 (4), pp. 821-874.

## Abréviations

AA	Assurance-accidents	LDét	Loi sur les travailleurs détachés
AC	Assurance-chômage	MR	Mesures de réadaptation (pour les bénéficiaires de l'AI)
AELE	Association européenne de libre-échange (European Free Trade Association)	MR	Mesures de réadaptation (pour les bénéficiaires de l'AI)
	Islande, Liechtenstein, Norvège	OFAS	Office fédéral des assurances sociales
AI	Assurance-invalidité	OFS	Office fédéral de la statistique
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE	OIT	Organisation internationale du travail
Amal	Assurance-maladie	PC	Prestations complémentaires
APG	Allocations pour perte de gain	RCE	Registre central des étrangers
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CCT	Convention collective de travail	SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
CCT DFO	Conventions collectives de travail étendues. Déclaration de force obligatoire	SPAO	Statistique de la population active occupée
		STAF	Statistique des frontaliers
CITP	Classification internationale type des professions	STATPOP	Statistique de la population et des ménages
CMT	Comptes globaux du marché du travail	SYMIC	Système d'information central sur la migration
CO	Code des obligations	UE	Union européenne
CP	Commission paritaire	UE-2	Bulgarie et Roumanie
CT	Commission tripartite	UE-8	Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Hongrie
CTT	Contrat-type de travail		
ESPA	Enquête suisse sur la population active	UE-10	UE-8 plus Malte et Chypre
		UE-15	Belgique, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce Portugal, Espagne, Finlande, Autriche, Suède
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population		
ESS	Enquête sur la structure des salaires		
FlaM	Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes	UE-17	UE-15 plus Malte et Chypre
IC	Indemnité de chômage	UE-27	UE-15 plus UE-10 plus UE-2
LACI	Loi sur l'assurance-chômage	UE-28	UE-27 plus Croatie